



Document de Référence 2006



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 1^{er} juin 2007,
conformément aux dispositions de l'article 212-13 de son règlement général.
Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération
visée par l'Autorité des Marchés Financiers.



Sommaire

Message du Président du Conseil de Surveillance	5	Comptes consolidés	49-84
		Bilan consolidé	50-51
Message de la Présidente du Directoire	6	Compte de résultat consolidé	52
		Variations des capitaux propres consolidés	53
Présentation du Groupe Gaumont	7-10	Tableau des flux de trésorerie consolidés	54
Historique	8	Annexe aux comptes consolidés	55-82
Chiffres clés consolidés	9	Rapport des Commissaires aux Comptes	83
Activité 2006	11-40	Comptes sociaux	85-110
Panorama du marché en 2006	12-17	Bilan de la société mère	86-87
Rapport de gestion du Directoire	18-40	Compte de résultat de la société mère	88
		Tableau des flux de trésorerie de la société mère	89
Information des actionnaires	41-48	Annexe aux comptes sociaux	90-108
Calendrier de l'information financière en 2007	42	Tableau des filiales et participations	109
Documents accessibles au public	43-45	Rapport général des Commissaires aux Comptes	110
Evolution récente	46	Informations financières	111-116
Dividendes	47	Informations financières historiques	112
		Vérification des informations financières historiques	113
		Informations financières complémentaires	114-115



Renseignements généraux	117-128	Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2007	149-164
Renseignements généraux concernant la société Gaumont	118-120	Rapport spécial du Directoire sur les plans d'options	150
Renseignements généraux concernant le capital	121-126	Rapport spécial du Directoire relatif au programme de rachat d'actions	151
Renseignements sur le marché des titres Gaumont	127-128	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	152
Gouvernement d'entreprise	129-148	Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées	153
Informations sur les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance	130-135	Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions, de titres et/ou de valeurs mobilières diverses avec maintien du droit préférentiel de souscription	154
Intérêts des dirigeants et des mandataires sociaux	136	Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérents du plan d'épargne du Groupe Gaumont	155
Compléments d'informations relatifs aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance	137	Rapport du Directoire sur le projet de résolutions	156-157
Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société	138-147	Observations du Conseil de Surveillance	158
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance	148	Projet de résolutions	159-163
		Informations complémentaires	165-169
		Responsables de l'information	166-167
		Table de concordance	168-169





Message du Président du Conseil de Surveillance

Regards sur le présent et le futur

2006 est une bonne année pour le cinéma français, excellente pour Gaumont. En 2006, la fréquentation nationale enregistre une augmentation de 10 %, passant de 175 millions de spectateurs à 190 millions, soit le troisième meilleur chiffre de ces vingt dernières années. Il montre tant que les investissements faits dans le parc de salles que dans les films français ont eu l'heur de plaire aux spectateurs puisque le film français réalise une de ses meilleures parts de marché, avec un chiffre de 43 %, totalisant sensiblement le même nombre de spectateurs que le film américain.

Le chiffre d'affaires du marché vidéo, après une baisse de 8 % l'année dernière, a encore diminué de 5 %, en 2006 représentant une diminution du nombre d'unités vendues, le prix moyen de vente unitaire s'étant stabilisé.

L'offre légale de cinéma à la demande sur le net est née en France à Noël 2005. Elle n'a cessé de se développer au cours de l'exercice 2006. Plus de 500 films étaient disponibles au mois de mai, le cap des 1 000 était franchi au mois d'octobre, près de 1 500 à la fin de l'année et plus de 1 600 à la fin du mois de mars 2007. 85 % des films disponibles étaient sortis dans les salles depuis plus de 36 mois reflétant fidèlement la diversité de l'offre des salles de cinéma avec 44 % de films français, 39 % de films américains, 10 % d'autres films européens et 7 % pour le reste du monde.

Quant au nombre exact de téléchargements, il demeure largement méconnu car malheureusement les chiffres de l'ensemble du secteur ne sont pas disponibles. L'exemple d'un film Gaumont est néanmoins significatif : *Palais Royal !* a attiré 2 500 000 spectateurs dans les cinémas, a été un remarquable succès vidéo avec 300 000 DVD vendus, et a enregistré 30 000 connections payantes sur le net. Le nombre de contacts est donc sensiblement de 10 à 1 entre le cinéma et le DVD et dans le même rapport de 10 à 1 entre le DVD et la VOD, soit un rapport de 1 à 100 entre le cinéma légal à la demande et les salles de cinéma. Quant à la différence de chiffre d'affaires, elle est encore plus importante, le spectateur payant le film beaucoup plus cher que l'internaute.

La baisse du chiffre d'affaires de la vidéo et le nombre restreint des téléchargements payants s'expliquent par l'ampleur des téléchargements gratuits et illicites.

Pour des raisons juridiques et politiques, il n'a pas encore été possible de réaliser une étude précise sur le téléchargement illicite. Celle-ci devrait pouvoir être entreprise d'ici la fin de l'année, grâce à l'autorisation obtenue au début de l'année 2007 par l'ALPA auprès de la CNIL. Une approche des ordres de grandeur peut toutefois être tentée.

Près de 13 millions de Français (12,7 exactement), soit un peu plus de la moitié des foyers français, étaient connectés à des réseaux haut débit fin février 2007. D'après certaines études, 55 % des abonnés auraient téléchargé un fichier au cours du dernier trimestre 2006, avec une moyenne de 3,6 fichiers films et 9,9 fichiers musique.

Ces chiffres représentent par an 100 millions de téléchargements de films, un peu plus de la moitié de la fréquentation cinématographique annuelle, soit un rapport de 1 à 2 entre les salles et le net, loin de celui de 1 à 100 observé pour les téléchargements légaux...

Sur le plan administratif, des mois de très difficiles négociations ont mis à mal la solidarité professionnelle sur l'épineux sujet du délai entre la sortie des films en vidéo et sur les réseaux de cinéma à la demande ; dans ces conditions l'accord encadrant l'offre légale de films sur le net, signé à la fin de l'année 2005, n'a pas été renouvelé. L'autre accord sur la réponse graduée n'a été suivi d'aucun effet. Ce dispositif, imaginé par les fournisseurs d'accès et par les ayants droit, proposé par le gouvernement, a été repoussé par l'Assemblée Nationale. Celle-ci, après de longs et difficiles débats, avait finalement adopté un texte qui rendait passibles d'amendes contraventionnelles les téléchargeurs modérés et de bonne foi. Ce dispositif a été annulé par le Conseil Constitutionnel.

Les textes actuels ne permettent pas de lutter avec efficacité contre le téléchargement illicite alors même que la réponse graduée contractuelle, refusée par les fournisseurs français d'accès à Internet, a permis aux Etats-Unis de diviser par quatre les téléchargements illicites... Des démarches seront entreprises auprès du nouveau gouvernement pour permettre de réduire drastiquement le téléchargement illicite, seul moyen de développer l'offre légale dans le respect des ayants droit.

La fusion entre TPS et Canal + a eu lieu. Les organismes chargés de veiller à la concurrence n'ont pas apporté de limite aux droits de Canal +, devenu monopole, dans les domaines de la production, de la distribution et de la diffusion cinématographiques.

Après de difficiles négociations, les professions du cinéma et Canal + sont parvenues à un accord limitant le nombre de films distribués dans les cinémas par des filiales de Canal + et les possibilités d'auto-alimentation de la chaîne par les films de son propre catalogue, le plus important en oeuvres de fiction françaises.

Les deux années précédentes, je me réjouissais des conditions dans lesquelles Gaumont avait réussi sa mue et l'année 2006 n'a fait que confirmer ce sentiment. L'action du Directoire a permis de développer la confiance en Gaumont et je tiens à en remercier les talents, les salariés et les actionnaires qui l'ont manifesté.

Nicolas Seydoux, 15 mai 2007



Message de la Présidente du Directoire

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève pour l'année 2006 à € 131,1 millions, contre € 100,2 millions en 2005. Cette progression résulte de la très bonne performance des films Gaumont sur tous les supports de distribution, avec notamment plus de 10 millions de spectateurs dans les salles au cours de l'année 2006.

Profitant de la hausse de la fréquentation des salles de 7,5 %, EuroPalaces réalise une très bonne année. En France la fréquentation passe de 37,4 millions de spectateurs à 39,8 ; en Hollande la hausse des entrées est de 11,8 % grâce aux cartes d'abonnement illimitées ; en Suisse la croissance est de 40,6 % des entrées grâce à l'acquisition des cinémas Europlex, des bons résultats de Zurich et de l'ouverture du Pathé à Bâle.

Le chiffre d'affaires consolidé d'EuroPalaces s'élève à € 413,7 millions contre € 381,2 millions en 2005. Le résultat net consolidé s'établit à € 27,5 millions, contre € 14,9 millions en 2005. La quote-part de résultat consolidé à hauteur de 34 % chez Gaumont par mise en équivalence s'élève à € 9,8 millions contre € 5,1 millions.

Les ventes aux chaînes de télévision françaises sont en croissance de 22,8 %, passant de € 37 millions à € 45,4 millions en 2006.

Les ventes internationales passent de € 19 millions à € 23,9 millions, augmentation portée par la *Science des rêves* et les films de catalogue.

Le chiffre d'affaires de la vidéo progresse, passant de € 28,4 millions à € 31,5 millions. Les ventes reflètent le succès des films sortis en salles fin 2005 et début 2006.

Depuis le 1^{er} juillet 2004, Gaumont Columbia TriStar Films, GIE créé par Gaumont et Columbia TriStar Films, assure la distribution des films produits et acquis par Gaumont, Sony Pictures Entertainment et Columbia TriStar dans les salles de cinémas en France.

Fort des 31 films distribués représentant plus de 22 millions d'entrées, Gaumont Columbia TriStar Films se hisse à la première place du classement 2006 des distributeurs.

Gaumont Pathé Archives a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires de € 2,9 millions contre € 2,6 millions en 2005.

Ainsi le résultat net part du Groupe s'établit à € 25,4 millions contre € 7,2 millions l'année précédente.

Gaumont et ses filiales développent leurs activités : EuroPalaces soutient son effort de développement avec l'ouverture prochainement de salles à Rome en Italie, à la Haye aux Pays-Bas, à Saran et à Vaise, situées respectivement dans les agglomérations d'Orléans et de Lyon, en France.

Après trois années d'une collaboration très fructueuse Gaumont et Columbia TriStar Films ont décidé d'un commun accord de mettre fin au GIE qu'ils avaient créé concernant la distribution des films en salles. Comme le volume de films produits par les deux sociétés devenait de plus en plus important, Gaumont met en place une nouvelle structure de distribution intégrée qui sera opérationnelle à partir du 1^{er} juillet permettant de gérer de façon optimale la mise en place de ses films dans les salles.

Dans la production et la distribution, dix films doivent sortir au cours de l'année 2007 : Trois sont déjà sortis *Cashback* de Sean Ellis, *Pars vite et reviens tard* de Régis Wargnier avec José Garcia, *Juste une fois !* de Bobcat Goldthwait et sept films vont s'échelonner pendant le reste de l'année : *Vent Mauvais* de Stéphane Allagnon avec Jonathan Zaccà et Aure Atika sortira le 13 juin, *3 Amis* de Michel Boujenah avec Mathilde Seigner, Pascal Elbé et Kad Merad sortira le 22 août, *Regarde Moi* d'Audrey Estrougo sortira le 3 octobre, *Un jour sur terre* d'Alastair Fothergill sortira le 10 octobre, *Chrysalis* de Julien Leclercq avec Albert Dupontel sortira le 31 octobre, *Les deux mondes* de Daniel Cohen avec Benoît Poelvoorde sortira le 21 novembre, *Big City* de Djamel Bensalah sortira le 12 décembre.

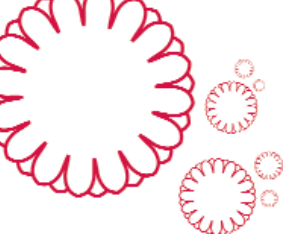
Au nom du Directoire, je tiens à remercier tous les actionnaires pour leur soutien et leur fidélité et l'ensemble du personnel pour le concours qu'il a apporté aux diverses activités de la Société ainsi que ceux qui ont contribué au bon fonctionnement des institutions légales : le Comité d'Entreprise, les Oeuvres Sociales et les Délégations Professionnelles.

Sidonie Dumas, 15 mai 2007



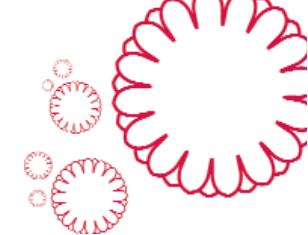
Présentation du Groupe Gaumont

- Historique
- Chiffres clés consolidés



Historique

- 1895** - Dépôt des statuts de la société en commandite simple L. Gaumont et Cie.
- 1907** - La société L. Gaumont et Cie est transformée en société anonyme et devient la Société des Etablissements Gaumont (S.E.G.).
- 1925** - Création de la société Gaumont Metro Goldwin (G.M.G.), en association avec la Metro Goldwin Mayer, qui assure la distribution des films sur le territoire français.
- 1928** - Dissolution de la G.M.G.
- 1930** - La S.E.G. donne naissance à la Gaumont Franco Film Aubert (G.F.F.A.).
- 1938** - La G.F.F.A. devient la Société Nouvelle des Etablissements Gaumont (S.N.E.G.).
- 1975** - La S.N.E.G. devient Gaumont.
- 1993** - Création de Gaumont Buena Vista International, en association avec Buena Vista International, filiale film de Disney, qui assure la distribution des films sur le territoire français.
- 2001** - Naissance d'EuroPalaces suite au regroupement des activités d'exploitation de salles de cinéma des sociétés Gaumont et Pathé qui détiennent respectivement 34 % et 66 % du capital du premier exploitant français et l'un des acteurs majeurs de l'exploitation européenne.
- 2002** - Acquisition par Gaumont de 100 % de la société Télédis.
- 2003** - Création de Gaumont Vidéo, éditeur vidéo du Groupe.
Acquisition par Gaumont de 100 % de la société Cinécomic.
Création de Gaumont Pathé Archives suite au regroupement des activités d'archives d'actualités cinématographiques et audiovisuelles des sociétés Gaumont et Pathé qui détiennent respectivement 57,5 % et 42,5 % de cette société qui offre un pôle incontournable d'images sur l'histoire du 20^{ème} siècle.
- 2004** - Dissolution des sociétés Télédis et Cinécomic, sans liquidation, avec transmission universelle de leur patrimoine à leur associée unique Gaumont.
Cession des parts sociales que détenait Gaumont dans le capital de Gaumont Buena Vista International à Buena Vista International France.
Création du GIE Gaumont Columbia TriStar Films, en association avec Columbia TriStar Films, qui assure la distribution des films sur le territoire français.
Acquisition par Gaumont de 100 % de la société Les Films du Livradois.
- 2005** - Dissolution de la société Les Films du Livradois, sans liquidation, avec transmission universelle de son patrimoine à son associée unique Gaumont.
- 2006** - Dissolution des sociétés Gaumont Images, Gaumont Images 2, Gaumont Images 3 et Gaumont Images 4, sans liquidation, avec transmission universelle de leur patrimoine à leur associée unique Gaumont.
- 2007** - Acquisition par Gaumont de 100 % de la société LGM Participations, détentrice de la totalité du capital de la société LGM Cinéma.
Dissolutions successives, sans liquidation, des sociétés LGM Cinéma avec transmission universelle de son patrimoine à son associée unique LGM Participations, et LGM Participations avec transmission universelle de son patrimoine à son associée unique Gaumont.



Chiffres clés consolidés

Principaux chiffres consolidés sur cinq ans *(en millions d'euro sauf indication contraire)*

Données publiées (1)	Normes IFRS			Normes françaises	
	31.12.06	31.12.05	31.12.04	31.12.03	31.12.02
Chiffre d'affaires					
- Salles France	25,7	12,0	14,4	6,9	4,8
- Vidéo France	31,5	28,4	16,5	16,9	7,7
- Télévision France	45,4	37,0	38,6	32,7	26,8
- International films	23,9	19,0	11,9	11,0	20,0
- Autres (2)	4,6	3,8	3,5	2,7	1,6
Chiffre d'affaires	131,1	100,2	84,9	70,2	60,9
Résultat net - Part du Groupe	25,4	7,2	9,2	2,8	-8,0
Résultat net par action <i>(en euro)</i>	6,00	1,71	2,23	0,68	-1,93
Capitaux propres - Part du Groupe	215,2	190,3	179,0	150,2	147,8
Dividende <i>(en euro)</i>	1,00 (3)	0,60	0,60	0,30	-
Capacité d'autofinancement	72,7	59,2	48,8	44,0	40,3
Investissements					
- Films	53,0	45,2	75,4	41,3	40,6
- Télédis	-	-	-	-	4,4
- Cinécomic	-	-	-	9,9	-
- LGM Participations	0,2	-	-	-	-
- Autres	1,4	1,2	3,8	0,5	0,9
Investissements	54,6	46,4	79,2	51,7	45,9

(1) Ces données sont communiquées pour information telles qu'elles ont été publiées, mais elles ne sont pas toujours directement comparables d'une année sur l'autre, car elles peuvent intégrer des écarts de périmètre et/ou d'évolution de traitement comptable. Seules les données 2004 ont été retraitées en normes IFRS.

(2) Correspond principalement aux produits dérivés, aux ventes d'images d'archives, et aux recettes éditoriales sur œuvres musicales. En 2005, y compris les refacturations de salaires aux productions à hauteur de K€ 836.

(3) Dividende proposé à l'Assemblée Générale du 4 juin 2007.





Activité 2006

- **Panorama du marché en 2006**
- **Rapport de gestion du Directoire**



Panorama du marché en 2006

La production cinématographique

Nombre de films et évolution des investissements *(en millions d'euro)*

	Nombre de films	Investissements français	Investissements étrangers	Total
Films d'initiative française				
2006	164	777,2	87,8	865,0
2005	187	837,4	96,3	933,7
2004	167	789,1	103,3	892,4
Films à majorité étrangère				
2006	39	57,3	226,1	283,4
2005	53	79,6	272,8	352,4
2004	36	30,7	125,7	156,4
Total				
2006	203	834,5	313,9	1 148,4
2005	240	917,0	369,1	1 286,1
2004	203	819,8	229,0	1 048,8

Baisse de 15,4 % par rapport au record de 2005 et stabilisation à plus de 200 films

Après une année 2005 exceptionnelle (240 films agréés), la production cinématographique française retrouve un niveau correspondant aux années précédentes avec 203 films de long métrage agréés, dont 164 films d'initiative française (187 en 2005, 167 en 2004). Depuis 2001, la production cinématographique française oscille autour de 205 films agréés dont 170 films d'initiative française.

La baisse concerne à la fois les films produits et financés intégralement ou majoritairement par des partenaires français, films dits "d'initiative française" (- 23 films), et les films dans lesquels les partenaires français n'interviennent que comme coproducteurs minoritaires, sans être les initiateurs des projets (- 14 films).

164 films d'initiative française sont agréés en 2006, niveau comparable à ceux de 2004 et 2002.

Le nombre de films de coproduction internationale retrouve un niveau équivalent à celui de 2004 après la forte progression enregistrée en 2005. En effet, 76 films coproduits avec au moins un partenaire étranger sont agréés en 2006, contre 114 en 2005 et 73 en 2004.

Des investissements plus élevés qu'en 2004

Les investissements restent élevés avec un montant total de € 1,15 milliard, mécaniquement en baisse par rapport à 2005 (€ 1,29 milliard) mais en hausse au regard de l'année 2004 (€ 1,05 milliard) pour un nombre de films identique.

Les investissements sur les films d'initiative française sont en diminution de 7,4 % (- € 68,7 millions) pour une baisse du nombre de films de 12,3 %. Cette baisse concerne à la fois les investissements français qui reculent de 7,2 % et les investissements étrangers qui baissent de 8,6 %.

L'investissement moyen par film d'initiative française est de € 5,27 millions contre € 4,99 millions en 2005 et € 5,34 millions en 2004.

Le nombre de films d'initiative française de devis inférieur à € 1 million passe de 41 en 2005 à 28 en 2006. Parmi ces films, la moitié sont des documentaires.

Le nombre de films dont le devis est compris entre € 4 millions et € 7 millions baisse de 32,1 % par rapport à 2005.

Cette baisse concerne particulièrement les films dont le devis est compris entre € 5 millions et € 6 millions (12 en 2005, 6 en 2006).

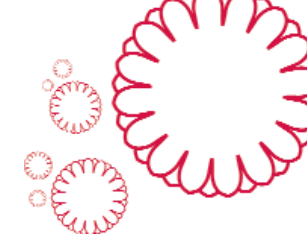
Dans les tranches de devis les plus hautes, le nombre de films est à nouveau en progression : 45 films présentent un budget supérieur à € 7 millions en 2006, contre 39 en 2005 et 33 en 2004.

Gaumont : société la plus active en 2006

142 sociétés différentes ont produit les 164 films d'initiative française agréés en 2006. Le secteur de la production cinématographique reste donc peu concentré.

Comme en 2005, Gaumont est la société la plus active en 2006 avec 7 films produits dont le devis moyen est de € 8,3 millions (€ 10,6 millions en 2005).

Trois sociétés ont produit 5 films chacune : Fidélité Films (devis moyen : € 8,6 millions), Pan Européenne Production (devis moyen : € 7,4 millions) et Pathé Renn Production (devis moyen : € 23,7 millions et € 10,1 millions hors *Astérix aux jeux olympiques*).



Panorama du marché en 2006

Quatre sociétés ont produit 3 films chacune : Europacorp, les Films du Kiosque, Rézo Productions et Sunday Morning Productions.

Enfin, 23 sociétés ont produit 2 films et 109 sociétés ont produit un seul film en 2006.

Source : Centre National de la Cinématographie - Communiqué de presse du 18 janvier 2007 & Bilan statistique 2006 du 26 mars 2007.

La distribution cinématographique

Classement 2006 des distributeurs

Rang	Distributeur	Total entrées 2006 (en millions)	Part de marché (en %)
1	Gaumont Columbia TriStar Films	22,6	11,8
2	Twentieth Century Fox	20,5	10,7
3	StudioCanal	19,6	10,3
4	Warner Bros.	18,7	9,8
5	BVI France	16,8	8,8

Avec cinq films au-delà de 1,5 million d'entrées, Gaumont Columbia TriStar Films, qui occupait le sixième rang en 2005, s'impose comme le premier distributeur de 2006. Trois de ces films sont français (*Je vous trouve très beau*, *La doublure* et *OSS 117, Le Caire nid d'espions*) et le plus performant dans les salles est *Da Vinci Code*. Sur l'année, Gaumont Columbia TriStar Films gagne ainsi 9,3 millions d'entrées par rapport à 2005.

Derrière, Twentieth Century Fox, porté par le succès de *L'âge de glace 2*, progresse également fortement (du cinquième au deuxième rang, + 6,5 millions d'entrées). Le podium est bouclé par StudioCanal, qui progresse de quatre rangs et gagne près de 8 millions d'entrées. Warner Bros., dont les entrées des Bronzés 3 représentent plus de 55 % du total 2006, est détrôné tout en affichant le plus gros succès de l'année. BVI, qui a sorti onze films en 2006, enregistre pour sa part la plus forte fréquentation moyenne par film.

Source : Ecran Total du 24 janvier 2007.

Le marché de la vidéo

Consommation de supports vidéo

Supports	Unités (en millions)		Evolution 2006/05	Chiffre d'affaires (en millions d'euro)		Evolution 2006/05
	2006	2005		2006	2005	
VHS	1,0	3,6	- 72,7 %	4,3	26,9	- 84,2 %
DVD	134,9	139,8	- 3,5 %	1 654,4	1 757,3	- 5,9 %
Total	135,9	143,4	- 5,2 %	1 658,7	1 784,2	- 7,0 %

Source : CNC - GfK.

Evolution du chiffre d'affaires vidéo selon le contenu (en millions d'euro)

	2006		2005		Evolution 2006/05
	Chiffre d'affaires (en millions d'euro)	Part de marché (en %)	Chiffre d'affaires (en millions d'euro)	Part de marché (en %)	
Films	872,0	52,6	1 003,2	56,2	- 13,1 %
- Films français	196,9	22,6	229,0	22,8	
- Films américains	526,5	60,4	645,3	64,3	
- Autres films	148,6	17,0	128,9	12,9	
Hors films	737,7	44,4	685,6	38,4	+ 7,6 %
- Musique	131,0	17,8	138,4	20,2	
- Humour	109,1	14,8	114,3	16,7	
- Fiction	316,8	42,9	247,3	36,1	
- Enfants	124,3	16,8	139,0	20,3	
- Documentaire	44,0	6,0	33,7	4,9	
- Théâtre	5,9	0,8	7,1	1,0	
- Autres	6,6	0,9	5,8	0,8	
Opérations promotionnelles	49,0	3,0	95,4	5,4	- 48,6 %
Total	1 658,7	100,0	1 784,2	100,0	- 7,0 %

Source : CNC - GfK.



Panorama du marché en 2006

Baisse de la consommation en valeur de 7 %, accompagnée pour la première fois d'une baisse en volume de 5,2 %

En 2006, les Français ont dépensé € 1,66 milliard en achats de VHS et de DVD. La dépense des ménages en vidéo physique est ainsi en diminution de 7 % par rapport à 2005.

Le DVD capte € 1,65 milliard en 2006, soit 99,7 % du marché (98,5% en 2005). Les achats de DVD baissent de 5,9 % par rapport à 2005 et la cassette VHS a quasiment disparu du marché français. Moins d'un million de cassettes vidéo ont été vendues en 2006, pour une recette de € 4,3 millions, soit une chute de 84,2 % par rapport à 2005.

Pour la première fois en 2006, les Français ont acheté moins de supports vidéo qu'en 2005 (- 5,2 %). 135,9 millions de supports ont été vendus en 2006 dont 134,9 millions de DVD qui constituent désormais 99,3 % du marché en volume (97,5 % en 2005). Pour la première année également depuis le lancement du DVD, le volume de DVD vendus est en baisse (- 3,5 %).

Stabilisation des prix

En 2006, le prix moyen de vente d'un DVD, à l'unité ou en coffret, connaît une stabilisation à € 12,26 (- 2,4 %). Le léger tassement du prix moyen résulte de l'enrichissement des coffrets, et de la baisse du prix des coffrets de plus de 3 DVD. En 2006, le prix moyen des DVD de catalogue est stable à € 9,87, mais celui des nouveautés diminue en moyenne de 10,9 % à € 16,03. En revanche, pour la première fois, le prix des DVD vendus à l'unité progresse, de € 13,80 en 2005 à € 14,50 en 2006. Les ventes de DVD entre € 17 et € 20 représentent la principale tranche de prix du marché avec 24,2 % des recettes. En 2006, les ventes de DVD à moins de € 3 ne représentent plus que 0,6 % du chiffre d'affaires et 7,1 % des volumes, contre 15,5 % en 2005.

Le hors film soutient le marché de la vidéo : + 7,6 %

En 2006, le marché de la vidéo connaît une progression de 7,6 % des recettes du hors film. Le hors film représente 44,4 % du marché (€ 737,7 millions), contre 38,4% en 2005. Pour la première fois, les ventes en volume de hors film dépassent celles du film avec 64,82 millions d'unités vendues en 2006, soit 47,7 % des supports.

Toutefois, le cinéma continue de dominer le marché de la vidéo qui réalise € 872,0 millions de recettes, soit 52,6 % du total en 2006. Cette part de marché est en baisse par rapport à 2005 où les œuvres cinématographiques captaient 56,2 % du marché. En 2006, les recettes des films en vidéo sont en diminution par rapport à 2005 (- 13,1 %). En volume, 59,6 millions des supports vendus contiennent une œuvre cinématographique, soit une baisse de 6,1 %.

2006 est également marquée par le recul de moitié du chiffre d'affaires des opérations promotionnelles, qui représentent désormais 3 % des recettes du secteur.

Stabilité de la part de marché des films français à un niveau élevé

En 2006, la part de marché des films français sur le marché de la vidéo s'établit à 22,6 % en valeur, contre 22,8 % en 2005. 13,1 millions de DVD et VHS de films français ont été vendus en 2006, contre 13,7 millions en 2005 (- 4,6 %). Le cinéma français génère € 196,9 millions de recettes en 2006, en baisse de 14 % par rapport à l'année précédente. Le recul des films français demeure plus limité que celui des films américains.

Recul des films américains

36,6 millions de DVD et VHS de films américains ont été achetés par les Français en 2006, soit une diminution de 11,5 % par rapport à 2005. Le cinéma américain génère € 526,5 millions de recettes (- 18,4 % par rapport à 2005) et capte ainsi 60,4 % du marché, contre 64,3 % en 2005.

Les recettes vidéo de la fiction progressent de 28,1%

En 2006, les recettes de la fiction en vidéo progressent de 28,1 % pour atteindre € 316,8 millions. Elles connaissent la plus forte progression du marché. La fiction représente 42,9 % des recettes du hors film en vidéo et s'impose comme le genre le plus vendu sur ce segment (36,1 % en 2005). En volume, la fiction représente plus de la moitié du hors film (53,1 % en 2006, contre 45,2 % en 2005).

En 2006, le segment "musique" redevient le deuxième du hors film avec 17,8 % des ventes en valeur, juste devant le segment "enfant" (16,8 %). Il convient également de signaler la progression de 30,1 % des ventes de documentaires en 2006 (+ 56,1 % en volume).

Source : Baromètre vidéo CNC - GfK - Bilan 2006.

Classement des meilleures ventes vidéo 2006

Rang	Titres	Editeur/Distributeur
1	<i>Harry Potter 4</i>	Warner Home Video
2	<i>L'âge de glace 2</i>	Fox / Fox Pathé Europa
3	<i>Le monde de Narnia : chapitre 1</i>	Disney / BVHEE
4	<i>King Kong</i>	Universal Pictures Video
5	<i>Camping</i>	Pathé / Fox Pathé Europa

Source : GfK. Toutes éditions et tous genres cumulés.



Panorama du marché en 2006

Le marché international

2006 confirme la tendance à la hausse sur les dix dernières années

Après une année exceptionnelle en 2005, où les films français avaient totalisé près de 74 millions d'entrées, les résultats de 2006 marquent un recul de 23 % (56 millions de spectateurs), mais demeurent à un niveau très supérieur à la moyenne des dix dernières années (45 millions d'entrées). Ces chiffres, encore provisoires, devraient atteindre au final le seuil des 60 millions d'entrées. Sur la décennie passée, seulement deux années (2002 et 2005) ont enregistré de meilleurs scores.

En 2006, 298 films français ont connu au moins une sortie dans un territoire, contre 322 l'an passé. Ce nombre élevé de sorties, si l'on tient compte du nombre de films produits en France chaque année (203 en 2006, 240 en 2005, 203 en 2004) s'explique par l'étalement dans le temps de la carrière internationale des films.

L'Europe représente la moitié des résultats des films français à l'étranger (notamment l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie), suivie par les Etats-Unis, qui comptent pour un quart des entrées.

Avec près de 3 millions de spectateurs, la Chine devient un pays capital pour l'exportation des films français. Quasiment inexistante il y a 5 ans, la présence du cinéma français s'est maintenant imposée. A l'inverse, le reflux se poursuit au Japon.

Même tendance à la baisse en Russie, où le regain du cinéma national pénalise en premier lieu les films français et européens.

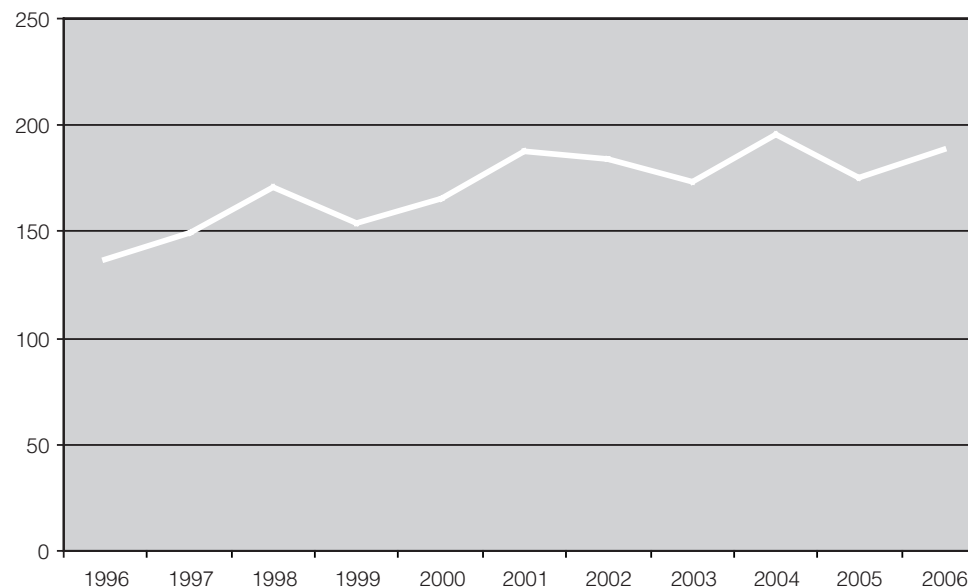
Source : UniFrance, les 9^{èmes} rendez-vous avec le cinéma français, conférence de presse du 12 janvier 2007.

L'exploitation cinématographique

Hausse de la fréquentation de 7,5 %

Les salles de cinéma ont accueilli 188,5 millions de spectateurs en 2006 contre 175,3 millions l'année précédente, soit une hausse de 7,5 %. Sans dépasser le niveau historique de 2004 avec 195,5 millions d'entrées, 2006 constitue néanmoins la deuxième meilleure performance depuis plus de 20 ans.

Evolution de la fréquentation nationale depuis 1996



Source : Centre National de la Cinématographie – Historique de la fréquentation des salles (site Internet)

Fréquentation par circuit

Circuit	Entrées (en millions)		Evolution 2006/05	Part de Marché (en %)	
	2006	2005		2006	2005
EuroPalaces	39,8	37,4	+ 6,4 %	21,0	21,3
UGC	29,3	28,4	+ 3,0 %	15,5	16,2

Source : interne.



Panorama du marché en 2006

Un film dépasse les 10 millions d'entrées

En 2006, 6 films enregistrent plus de 4 millions d'entrées, soit 2 films de plus que l'année précédente. Les films à plus de 3 millions d'entrées progressent également (10 films en 2006 contre 7 en 2005). 42 films réalisent plus d'un million d'entrées.

Source : Centre National de la Cinématographie – Statistiques de fréquentation annuelle - année 2006.

Rang	Titre	Distributeur	Entrées France (en millions)
1	<i>Les bronzés 3 – Amis pour la vie</i>	Warner Bros.	10,4
2	<i>Pirates des Caraïbes 2</i>	BVI France	6,6
3	<i>L'âge de glace 2</i>	20 th Century Fox	6,6
4	<i>Camping</i>	Pathé Distribution	5,5
5	<i>Arthur et les Minimoys</i>	EuropaCorp	4,4

Je vous trouve très beau, *La doublure* et *OSS 117, Le Caire nid d'espions*, films produits ou coproduits par Gaumont et distribués par Gaumont Columbia TriStar Films, arrivent respectivement en 7^{ème}, 10^{ème} et 14^{ème} positions avec plus de 3 millions d'entrées chacun pour les deux premiers, et plus de 2 millions d'entrées pour le troisième.

Source : le film français du 5 janvier 2007.

La meilleure année pour les films français depuis 22 ans

En 2006, les entrées des films français progressent de 32,2 % pour atteindre 84,8 millions d'entrées. Ainsi, les films français réalisent leur meilleure performance depuis 22 ans (94,1 millions d'entrées en 1984). Un tel résultat est largement supérieur à la moyenne des entrées des films français sur la décennie (62,3 millions d'entrées en moyenne). Mais surtout, la part de marché des films français est estimée à un niveau particulièrement élevé : 45 % en 2006, contre 36,6 % en 2005. Elle est quasiment au même niveau que celle des films américains.

Les films américains cumulent 86,3 millions d'entrées en 2006, soit une progression de 6,8 % par rapport à 2005. Malgré cette croissance, les films américains ne parviennent pas à franchir le seuil de 90 millions d'entrées observé entre 2002 et 2004. Ce résultat reste ainsi inférieur à la moyenne observée sur les dix dernières années (90,3 millions). La part de marché du cinéma américain est estimée à 45,8 % en 2006, contre 46,1 % en 2005.

Les films non français et non américains réalisent 9,2 % des entrées totales en 2006, contre 17,3 % en 2005 et 13,7 % en 2004. Ce niveau relativement modeste s'explique par l'absence de grands succès comme l'avaient été la trilogie *Le seigneur des anneaux* ou *Harry Potter et la coupe de feu* qui avaient abondé les entrées des films non français et non américains.

Source : Centre National de la Cinématographie – Statistiques de fréquentation annuelle - année 2006.

Une tendance internationale

L'année 2006 se caractérise par une progression générale de la fréquentation cinématographique dans le monde, essentiellement portée par l'augmentation des parts de marché des cinématographies nationales.

A l'exception de l'Espagne et du Royaume-Uni qui devraient connaître une fréquentation en recul respectivement de - 2,8 % et - 1 %, l'ensemble des pays européens devrait connaître des hausses de fréquentation en 2006. Ainsi, la Pologne devrait finir à + 27 %, la République Tchèque à + 15,8 %, la Finlande à + 12 %, les Pays-Bas à + 9 %, l'Allemagne à + 7,9 %, la Belgique à + 7,7 % et l'Italie à + 1,7 %.

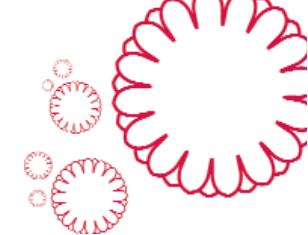
Cette tendance s'applique au reste du monde : Inde + 40 %, Chine + 30 %, Corée du Sud + 15 %, Australie + 6 % et Etats-Unis + 3,4 %.

Source : Centre National de la Cinématographie – Fédération Nationale des Cinémas Français - Note d'information n° 25-2007 du 31 janvier 2007.

Le cinéma à la télévision

Diminution des cases cinéma

2006 a été marquée par la décision de TF1 de partager, à partir de septembre, sa case dominicale entre longs métrages et séries américaines, contribuant ainsi à la baisse du nombre de films diffusés en prime time sur les chaînes hertziennes : 379 cette année, contre 403 en 2005.



Des records d'audience pour les films français

Malgré une fin d'année difficile, le cinéma se renforce dans le classement, avec 6 films dans le Top 30 des meilleures audiences (un de plus d'en 2005), dont 4 dans le Top 20 (3 l'année précédente). Présent trois fois dans le Top 20 2005, tous genres confondus, le cinéma gagne une place supplémentaire en 2006, un excellent cru pour les productions françaises. Alors que 2005 ne recensait que 9 films français, le palmarès des 20 longs métrages les plus regardés l'an passé en comprend 13, le solde étant exclusivement composé de films américains.

En 2006, le cinéma retrouve des résultats comparables à ceux de 2004 quand *Astérix et Obélix : mission Cléopâtre* rassemblait 12,4 millions de spectateurs, alors que 2005 avait plafonné à 11,5 millions pour *Le dîner de cons*. Grâce aux *Bronzés*, et en dépit du nombre de diffusions, les deux premiers volets ont été plébiscités par plus de 12 millions de téléspectateurs.

Meilleures audiences des films diffusés sur les chaînes hertziennes en 2006

Rang	Titre	Chaîne	Audience (en millions de téléspectateurs)
1	<i>Les bronzés font du ski</i>	TF1	12,4
2	<i>Les bronzés</i>	TF1	12,3
3	<i>Les choristes</i>	France 2	11,5
4	<i>Pirates des Caraïbes</i>	TF1	11,4
5	<i>L'enquête corse</i>	TF1	10,9

Source : le film français du 19 janvier 2007.



Rapport de gestion du Directoire

Le Groupe Gaumont

Résultats du Groupe Gaumont

Au 31 décembre 2006, le chiffre d'affaires s'établit à K€ 131 140, en hausse de 31,9 %, grâce aux très bonnes performances des films sur tous les supports de distribution.

- Plus de 10 millions de spectateurs en 2006 : *Je vous trouve très beau* (3,5 millions d'entrées), *La doublure* (3,1 millions d'entrées) et *OSS 117, Le Caire nid d'espions* (2,3 millions d'entrées) permettant ainsi aux recettes salles de doubler pour atteindre K€ 25 728.
- Portée par ces trois succès et *Palais Royal !*, la vidéo réalise un chiffre d'affaires de K€ 31 501, en augmentation de 10,8 %, malgré une diminution des ventes de DVD du catalogue.
- L'augmentation du nombre des productions et un niveau élevé de pré-financements des films par les chaînes de télévision françaises, notamment *La doublure* et *OSS 117, Le Caire nid d'espions* expliquent l'accroissement de 22,8 % du chiffre d'affaires de la télévision qui atteint K€ 45 452.
- *La science des rêves* contribue en grande partie à la progression de 25,9 % des ventes à l'international qui atteignent K€ 23 882.

Dans ce contexte, le résultat des films augmente de 92,4 % pour terminer à K€ 29 250 au 31 décembre 2006 contre K€ 15 201 au 31 décembre 2005. Il inclut une provision pour dépréciation de K€ 5 393 pour les films programmés en 2007 dont les recettes estimées ne couvrent pas les coûts de production.

Les frais de structure s'élèvent à K€ 21 456 au 31 décembre 2006, contre K€ 17 102 au 31 décembre 2005. Cette hausse de 25,4 % s'explique par :

- la comptabilisation sur l'exercice 2006 d'une provision pour désamiantage de K€ 1 000 ;
- le retour à un niveau normal de charge au titre de la taxe professionnelle. En 2005, ce poste avait dégagé un profit non récurrent en raison de l'application de nouvelles mesures relatives au calcul de la cotisation minimale assise sur la valeur ajoutée pour les sociétés de production et de distribution de films ;
- l'augmentation de l'intéressement du personnel et des mandataires sociaux au résultat.

Le résultat opérationnel passe ainsi d'une perte de K€ 1 525 au 31 décembre 2005 à un bénéfice de K€ 7 185 au 31 décembre 2006.

Le coût de l'endettement financier net baisse de K€ 727, passant de K€ 1 781 au 31 décembre 2005 à K€ 1 054 au 31 décembre 2006 grâce à un endettement moyen en diminution.

La quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence s'élève à K€ 10 206 au 31 décembre 2006, contre K€ 5 507 au 31 décembre 2005. Elle correspond essentiellement à la fraction du résultat net part de groupe d'EuroPalaces revenant à Gaumont, qui s'élève à K€ 9 778 au 31 décembre 2006, contre K€ 5 063 au 31 décembre 2005.

Les impôts correspondent :

- à un produit net d'impôts non récurrent de K€ 8 492, au titre de l'exonération totale de la plus-value dégagée lors de l'apport partiel d'actifs à EuroPalaces en 2001 à l'exception toutefois d'une quote-part de frais et charges équivalente à 5 % de cette plus-value ;

compensé par :

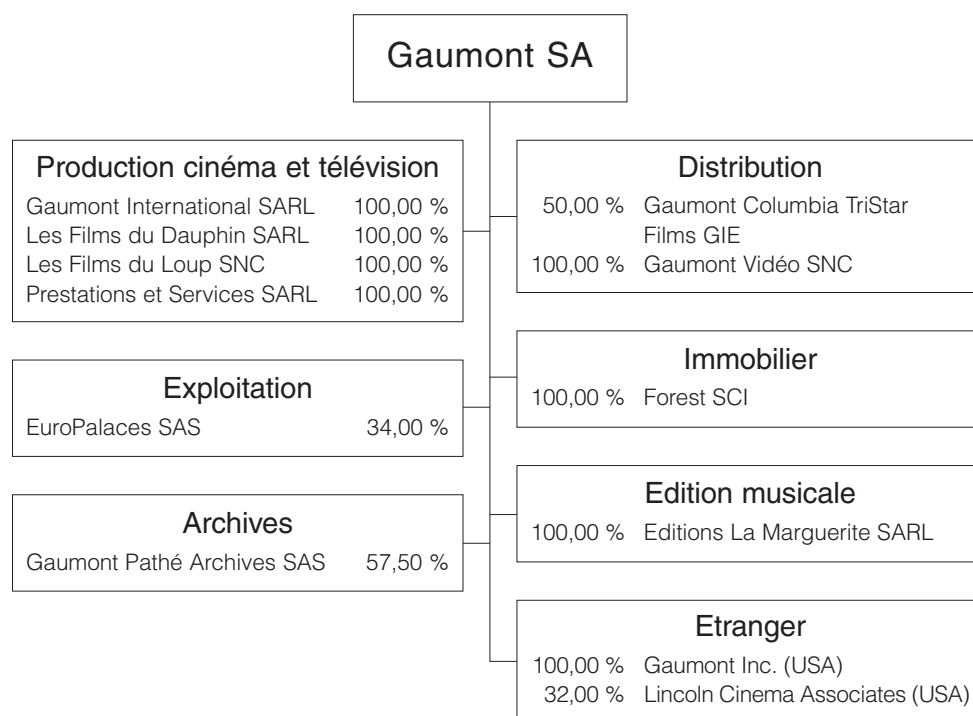
- une charge d'impôts différés de K€ 645 ;
- une charge d'impôts courants de K€ 422.

Le résultat net s'établit ainsi à K€ 25 615 au 31 décembre 2006, contre K€ 7 290 au 31 décembre 2005.

La part du Groupe s'élève à K€ 25 434 au 31 décembre 2006, contre K€ 7 198 au 31 décembre 2005.



Organigramme du Groupe Gaumont au 31 décembre 2006



Activité du Groupe Gaumont

La production de films

Gaumont et ses filiales de production ont été actives au cours de l'année 2006 avec neuf films produits ou coproduits :

- *Je vous trouve très beau* d'Isabelle Mergault avec Michel Blanc et Medeea Marinescu, sorti le 11 janvier ;
- *Un ticket pour l'espace* d'Eric Lartigau avec Kad & Olivier, Marina Foïs, Guillaume Canet et André Dussollier, sorti le 18 janvier ;
- *La piste* d'Eric Valli avec Julian Sands, Eriq Ebouaney et Camille Summers, sorti le 8 février ;
- *La doublure* de Francis Veber avec Gad Elmaleh, Alice Taglioni, Daniel Auteuil, Kristin Scott Thomas, Richard Berry, Virginie Ledoyen, Dany Boon, Michel Jonasz et Michel Aumont, sorti le 29 mars ;
- *OSS 117, Le Caire nid d'espions* de Michel Hazanavicius avec Jean Dujardin, Bérénice Bejo, Aure Atika et Philippe Lefebvre, sorti le 19 avril ;
- *La science des rêves* de Michel Gondry avec Gael García Bernal, Charlotte Gainsbourg, Alain Chabat, Miou-Miou et Emma de Caunes, sorti le 16 août ;
- *Désaccord parfait* d'Antoine de Caunes avec Jean Rochefort, Charlotte Rampling et Isabelle Nanty, sorti le 8 novembre ;
- *La faute à Fidel* de Julie Gavras avec Stefano Accorsi et Julie Depardieu, sorti le 29 novembre ;
- *Le lièvre de Vatanen* de Marc Rivière avec Christophe Lambert et Julie Gayet, sorti le 27 décembre.

Ces neuf films ont attiré 10,4 millions de spectateurs dans les salles françaises de cinéma ; les six films de l'année précédente en avaient attiré 4,5 millions.

L'investissement dans la production augmente de 17,3 % : K€ 53 012 au cours de l'année 2006, contre K€ 45 193 au cours de l'année 2005.



Rapport de gestion du Directoire

La distribution en salles : Gaumont Columbia TriStar Films

Depuis le 1^{er} juillet 2004, Gaumont Columbia TriStar Films, GIE créé par Gaumont et Columbia TriStar Films, assure la distribution des films produits et acquis par Gaumont, Sony Pictures Entertainment et Columbia TriStar dans les salles de cinéma en France.

Fort des 31 films distribués représentant plus de 22 millions d'entrées, Gaumont Columbia TriStar Films se hisse à la première place du classement 2006 des distributeurs.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires correspondant aux films Gaumont distribués dans les salles de cinéma en France a plus que doublé et s'élève à K€ 25 728 au 31 décembre 2006, contre K€ 12 004 au 31 décembre 2005.

Les coûts de fonctionnement du GIE dont la répartition est fonction du chiffre d'affaires de chacun des membres s'élèvent à K€ 2 178 pour l'année 2006, contre K€ 1 899 en 2005.

L'édition vidéo : Gaumont Vidéo

Gaumont Vidéo est l'éditeur vidéo du Groupe depuis le 1^{er} avril 2003.

Le chiffre d'affaires vidéo du Groupe passe de K€ 28 432 au 31 décembre 2005 à K€ 31 501 au 31 décembre 2006, en hausse de 10,8 %.

La contribution de Gaumont Vidéo au chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à K€ 29 409 au 31 décembre 2006 contre K€ 27 862 au 31 décembre 2005, en progression de 5,6 %.

Au cours de l'année, Gaumont Vidéo a édité 13 nouveaux titres et rencontré d'importants succès avec : *Palais Royal !*, *Je vous trouve très beau*, *La doublure* et *OSS 117, Le Caire nid d'espions*. Les sorties de *Don Giovanni* et du coffret *Les vampires* ont été saluées par la presse pour leur qualité éditoriale.

La vente de droits aux télévisions et à l'international

Les ventes aux chaînes de télévision françaises sont en croissance de 22,8 %, et s'élèvent à K€ 45 452 au 31 décembre 2006, contre K€ 37 027 au 31 décembre 2005. Cette progression est à mettre au crédit des films de l'année :

- leur nombre est plus important ;
- leur niveau de pré-financements est plus élevé, notamment ceux de *La doublure* et d'*OSS 117, Le Caire nid d'espions*.

Pendant l'année, les ventes de films de catalogue ont diminué.

Les ventes internationales passent de K€ 18 976 au 31 décembre 2005 à K€ 23 882 au 31 décembre 2006, soit une augmentation de 25,9 % portée par *La science des rêves* et les films du catalogue.

La vente d'images d'actualités : Gaumont Pathé Archives

Le 1^{er} octobre 2003, Gaumont et Pathé ont mis en commun leurs catalogues d'images d'actualités au sein d'une société commune Gaumont Pathé Archives, qui est détenue à 57,5 % par Gaumont et à 42,5 % par Pathé.

La contribution de Gaumont Pathé Archives au chiffre d'affaires consolidé est en croissance de 11,8 %, à K€ 2 869 contre K€ 2 566 en 2005, grâce aux succès des documentaires et docu-fictions à base d'images d'archives.

L'exploitation des salles : EuroPalaces

La fréquentation des salles de cinéma a augmenté de 7,5 % au cours de l'année 2006, passant de 175 millions de spectateurs en 2005 à 189 millions.

2006 a été une bonne année dans les quatre pays où EuroPalaces est présente :

- en France : progression de 6,4 % des entrées pour atteindre 39,8 millions de spectateurs ;
- en Hollande : hausse des entrées de 11,8 % grâce notamment au lancement de la carte d'abonnement illimitée ;
- en Suisse : croissance de 40,6 % des entrées grâce à l'acquisition des cinémas Europlex, aux bons résultats de Zurich Dietlikon, et à l'ouverture de Pathé Kuchlin à Bâle ;
- en Italie : perte de 16,4 % d'entrées à Turin en raison des Jeux Olympiques d'hiver et de l'ouverture d'un important multiplexe concurrent.

Le chiffre d'affaires consolidé d'EuroPalaces au 31 décembre 2006 s'élève à K€ 413 688 contre K€ 381 237 au 31 décembre 2005, en progression de 8,5 %, grâce principalement à l'augmentation des entrées qui s'établissent à 49,1 millions contre 46,0 millions en 2005.

Le résultat d'exploitation ressort à K€ 58 539 contre K€ 51 955 au titre de l'exercice précédent.

Les frais financiers nets diminuent de moitié, passant de K€ 22 642 au 31 décembre 2005 à K€ 11 695 au 31 décembre 2006 grâce à une réduction de l'endettement.

Le résultat net consolidé s'établit à K€ 27 514 au 31 décembre 2006, contre K€ 14 890 au 31 décembre 2005, après prise en compte des intérêts minoritaires à hauteur de K€ 6 143 au 31 décembre 2006 et K€ 4 440 au 31 décembre 2005.



Rapport de gestion du Directoire

La quote-part de résultat revenant à Gaumont s'élève à K€ 9 778 en 2006, contre K€ 5 063 en 2005.

Au 31 décembre 2006, les capitaux propres s'élèvent à K€ 291 214 contre K€ 259 692 au 31 décembre 2005 avec un total bilan de K€ 797 534 au 31 décembre 2006 et K€ 754 993 au 31 décembre 2005.

La capacité d'autofinancement s'élève à K€ 74 402, contre K€ 58 678 en 2005.

L'endettement financier net du Groupe est de K€ 302 279, contre K€ 330 081 au 31 décembre 2005.

En 2006, les investissements se sont élevés à € 66,1 millions (France : € 40,4 millions, Pays-bas : 6,2 millions, Suisse : 18,5 millions, Italie : 1 million), contre € 31,3 millions en 2005 (France : € 27,8 millions, Pays-bas : 3,2 millions, Suisse : 0,2 million, Italie : 0,1 million).

Dans l'Hexagone, EuroPalaces a agrandi son parc de salles avec l'acquisition, en juillet 2006, des cinémas Nefs de :

- Grenoble : 10 salles - 3 000 fauteuils ;
- Chambéry : 6 salles - 1 500 fauteuils ;
- Lyon : 8 salles - 1 500 fauteuils ;

et continue son développement avec :

- Vaise (Lyon), multiplexe sous enseigne "Pathé", dont l'ouverture est prévue en janvier 2008 (14 salles - 2 900 fauteuils) ;
- Saran (proche d'Orléans), multiplexe sous enseigne "Pathé", dont l'ouverture est prévue au cours du premier semestre 2008 (9 salles - 2 000 fauteuils) ;
- Rennes, multiplexe sous enseigne "Gaumont", dont l'ouverture est prévue au cours du premier semestre 2008 ;
- Parly 2, multiplexe sous enseigne "Gaumont", dont l'ouverture est prévue en 2009 (10 salles - 2 000 fauteuils), qui renforcera sa présence dans l'ouest parisien ; et
- les extensions des multiplexes d'Orléans La Charpenterie en centre-ville, Conflans Sainte-Honorine et Nice Lingostière.

EuroPalaces continue d'étendre ses activités en Europe :

Le rachat, en octobre 2006, de plusieurs salles Europlex Cinémas en Suisse : Lausanne (15 écrans - 2 900 fauteuils) et Genève (10 écrans - 2 000 fauteuils) devrait lui permettre

de devenir leader en Suisse romande, puis dans l'ensemble du pays une fois ouverts les sites de Bâle et de Berne. Le premier, inauguré en décembre 2006, compte 8 salles et 2 300 places. Le second, actuellement en plein développement, dont l'ouverture est fixée en octobre 2008, disposera de 11 salles et 2 400 fauteuils.

EuroPalaces poursuit aussi son expansion transalpine : après Turin et Florence, un troisième site sera en effet inauguré à Rome Lunghezza en mars 2007 qui proposera 12 salles et 2 500 places.

Par ailleurs la société a deux nouveaux projets aux Pays-Bas : 10 salles à La Haye (Spuimarkt) en octobre 2007 et 8 salles à Nijmegen en 2009.

Structure financière et tableau des flux de trésorerie

Structure financière

Au 31 décembre 2006, les capitaux propres s'élèvent à K€ 218 038 contre K€ 192 920 au 31 décembre 2005 avec un total bilan de K€ 343 202 au 31 décembre 2006 et K€ 326 750 au 31 décembre 2005.

L'endettement financier net du Groupe est de K€ 36 628, soit 16,8 % des capitaux propres, contre K€ 42 992 au 31 décembre 2005.

Au 31 décembre 2006, Gaumont dispose d'une ligne de crédit non utilisée de K€ 60 000.

Gaumont considère disposer de ressources suffisantes pour assurer la continuité de ses activités.

Tableau des flux de trésorerie

La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts s'élève à K€ 72 728 contre K€ 59 240 en 2005.

Les investissements se sont élevés à K€ 54 629 contre K€ 46 437 en 2005.

Au titre des opérations de financement, l'année 2006 est marquée par le versement d'un dividende de K€ 2 533 au titre de l'année 2005 et le remboursement des dettes bancaires à hauteur de K€ 6 853.

La trésorerie nette du Groupe s'élève au 31 décembre 2006 à K€ 3 372 contre K€ 4 508 au 31 décembre 2005.



Rapport de gestion du Directoire

Politique d'investissements

Sur les deux derniers exercices, les investissements du Groupe Gaumont ont été les suivants :

(en milliers d'euro)	31.12.06	31.12.05
Immobilisations incorporelles	53 030	45 206
Immobilisations corporelles	1 341	1 126
Immobilisations financières	258	105
Investissements	54 629	46 437

Les investissements de l'exercice 2006 ont concerné essentiellement :

- Les investissements sur les films à hauteur de K€ 53 012, répartis de la façon suivante :
 - longs-métrages : K€ 33 370
 - productions en cours : K€ 19 642
- Les acquisitions d'immobilisations corporelles pour un montant de K€ 1 341, relativement stables par rapport au dernier exercice.
- Une avance de K€ 200 au titre du rachat de la société LGM Participations.

Les K€ 19 642 d'investissements en cours se répartissent sur les films suivants :

- *Regarde moi* : K€ 1 570
- *Big City* : K€ 13 350
- *MR73* : K€ 455
- *The brøken* : K€ 2 104
- *Les deux mondes* : K€ 1 994
- *Enfin veuve* : K€ 169

L'activité principale du Groupe Gaumont est la production et la distribution de films. Le Groupe investit chaque année dans des films dont la valeur est fonction des résultats de la sortie en salles, des perspectives de ventes aux télévisions et des recettes issues de la commercialisation des DVD.

De la même façon, Gaumont investit de manière ponctuelle dans des sociétés ayant des catalogues de droits significatifs.

La plupart des investissements de Gaumont a lieu en France.

L'ensemble des investissements 2006 a été financé par la ligne de crédit syndiquée de K€ 100 000 d'une durée de trois ans, mise en place le 20 décembre 2005.

Perspectives 2007 - 2008

Dix sorties de films sont planifiées sur 2007.

Trois films sont déjà sortis :

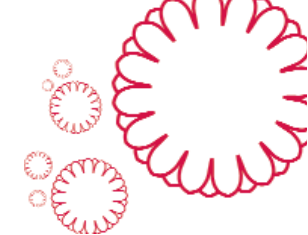
- *Cashback* de Sean Ellis avec Sean Biggerstaff et Emilia Fox, le 17 janvier ;
- *Pars vite et reviens tard* de Régis Wargnier avec José Garcia, Marie Gillain, Lucas Belvaux, Olivier Gourmet, Nicolas Cazalé, Linh Dan Pham et Michel Serrault, le 24 janvier.
- *Juste une fois !* de Bobcat Goldthwait avec Steeve Agee et Melinda Page Hamilton, le 21 février.

À venir :

- *Vent mauvais* de Stéphane Allagnon avec Jonathan Zaccai, Aure Atika et Bernard Le Coq, dont la sortie est prévue le 13 juin ;
- *3 Amis* de Michel Boujenah avec Mathilde Seigner, Pascal Elbé et Kad Merad, dont la sortie est prévue le 22 août ;
- *Regarde moi* d'Audrey Estrougo avec Salomé Stévenin, dont la sortie est prévue le 3 octobre ;
- *Un jour sur terre* d'Alastair Fothergill, dont la sortie est prévue le 10 octobre ;
- *Chrysalis* de Julien Leclercq avec Albert Dupontel, Marie Guillard, Marthe Keller, Mélanie Thierry et Estelle Lefébure, dont la sortie est prévue le 31 octobre ;
- *Les deux mondes* de Daniel Cohen avec Benoît Poelvoorde, Daniel Cohen et Michel Duchaussoy, dont la sortie est prévue le 21 novembre ;
- *Big City* de Djamel Bensalah avec Eddy Mitchell, dont la sortie est prévue le 12 décembre.

Quatre films sont déjà datés pour 2008 :

- *Darling* de Christine Carrière, d'après l'œuvre de Jean Teulé, avec Marina Foïs et Guillaume Canet ;
- *Enfin veuve*, le deuxième film d'Isabelle Mergault, avec Michèle Laroque et Jacques Gamblin ;
- *MR73* d'Olivier Marchal avec Daniel Auteuil ;



Rapport de gestion du Directoire

- *The brøken* de Sean Ellis avec Lena Headey et Melvil Poupaud.

Gaumont Vidéo édite les films récents en DVD six mois après leur sortie en salles et des films du catalogue dont : *Les nouvelles aventures de Vidocq*, *Le sucre* de Jacques Rouffio, et des coffrets des films de Federico Fellini, Robert Bresson, Luc Besson et Gérard Oury.

Pour Gaumont Pathé Archives, des dates anniversaires importantes permettront de développer les ventes de l'année, notamment, le 60^{ème} anniversaire du Festival de Cannes, le 90^{ème} anniversaire de la Révolution Russe, et le 100^{ème} anniversaire du scoutisme.

Le GIE Gaumont Columbia TriStar Films cessera d'exister à la fin du premier semestre. Gaumont et Columbia, après trois ans de collaboration, ont choisi de reprendre leur indépendance au vu des nombreux films à distribuer. Une branche distribution en salles sera créée au sein de Gaumont.

Onze films seront distribués par le GIE dans le courant du premier semestre, dont le très attendu *Spider-man 3*, en mai.

Les comptes sociaux de Gaumont

Les comptes sociaux de Gaumont ne reflètent qu'une partie de l'activité du Groupe. Les filiales de production du Groupe coproduisent en effet certains des films de Gaumont et supportent à ce titre une partie de l'investissement. Par ailleurs, l'activité vidéo est localisée au sein de Gaumont Vidéo, l'activité de vente d'images d'archives est réalisée par Gaumont Pathé Archives, et l'activité d'exploitation de salles de cinéma est assurée par EuroPalaces mise en équivalence.

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2006 progresse de 56,1 % à K€ 101 738 contre K€ 65 187 au 31 décembre 2005, grâce aux très bonnes performances des films sur tous les supports de distribution.

- Plus de 10 millions de spectateurs ont vu les films, notamment *Je vous trouve très beau* (3,5 millions d'entrées), *La doublure* (3,1 millions d'entrées) et *OSS 117, Le Caire nid d'espions* (2,3 millions d'entrées) permettant ainsi aux recettes salles de doubler pour atteindre K€ 25 728.
- Portée par ces trois succès et *Palais Royal !*, la vidéo réalise un chiffre d'affaires de K€ 6 673, en augmentation de 32,1 %, malgré une diminution des ventes de DVD du catalogue existant.
- L'augmentation du nombre des productions et un niveau élevé de pré-financements des films par les chaînes de télévision françaises, notamment *La doublure* et *OSS 117*,

Le Caire nid d'espions expliquent l'accroissement de 46,8 % du chiffre d'affaires de la télévision qui atteint K€ 45 452.

- *La science des rêves* contribue en grande partie à la progression de 38,7 % des ventes à l'international qui atteignent K€ 23 217.

Dans ce contexte, le résultat d'exploitation s'améliore de K€ 6 944, passant d'une perte de K€ 10 303 au 31 décembre 2005 à une perte de K€ 3 359 au 31 décembre 2006.

Il inclut une provision pour dépréciation de K€ 5 393 pour les films programmés en 2007 dont les recettes estimées ne permettent pas de couvrir les coûts de production et une provision pour désamiantage à hauteur de K€ 1 000.

Le résultat financier est un bénéfice de K€ 10 486 au 31 décembre 2006, contre un bénéfice de K€ 7 697 au 31 décembre 2005. Cette amélioration s'explique par :

- la comptabilisation sur l'exercice 2005 d'une provision pour dépréciation des titres de participation non récurrente pour K€ 2 314 ;
- la diminution, en 2006, de la charge d'intérêt à hauteur de K€ 1 079 en adéquation avec la baisse de l'endettement moyen.

Ainsi, le résultat courant avant impôts se solde par un bénéfice de K€ 7 127 au 31 décembre 2006 contre une perte de K€ 2 606 au 31 décembre 2005.

Le résultat exceptionnel passe d'un bénéfice de K€ 2 223 au 31 décembre 2005 à un bénéfice de K€ 6 725 au 31 décembre 2006. Il est essentiellement constitué de la reprise des amortissements dérogatoires sur films à hauteur de K€ 6 794 au 31 décembre 2006, contre K€ 1 679 au 31 décembre 2005.

Le résultat net passe d'un bénéfice de K€ 2 351 au 31 décembre 2005 à un bénéfice de K€ 15 959 au 31 décembre 2006, après prise en compte d'un produit d'impôts de K€ 2 734 au 31 décembre 2005 et de K€ 2 107 au 31 décembre 2006 correspondant au crédit d'impôt cinéma et à l'effet de l'intégration fiscale.

Les filiales de Gaumont

Dirigeants mère - filiales

Franck Chorot, Sidonie Dumas et Christophe Riandee sont les seuls dirigeants de Gaumont exerçant des fonctions similaires dans des filiales du Groupe.



Rapport de gestion du Directoire

Organisation mère - filiales

Prestations de la mère pour ses filiales

Gaumont assure pour ses filiales françaises, hors Gaumont Columbia TriStar Films et EuroPalaces, les fonctions de direction générale et les fonctions supports classiques : administration et finances, juridique, ressources humaines et informatique qui leur sont nécessaires moyennant une rémunération normale qui s'est élevée à K€ 138 en 2006.

A l'exception de Gaumont Pathé Archives et d'EuroPalaces, les filiales françaises sont hébergées moyennant le paiement d'un loyer dans les locaux de Gaumont qui s'est élevé en 2006 à K€ 136. Par ailleurs, Gaumont loue à Gaumont Columbia TriStar Films l'immeuble de bureaux, sis 5 rue du Colisée à Paris (8^{ème}), moyennant un loyer annuel de K€ 494 pour 2006.

Depuis le 1^{er} juillet 2004, la distribution des films Gaumont dans les salles de cinéma françaises est assurée par le GIE Gaumont Columbia TriStar Films. Celui-ci facture à Gaumont sa quote-part des frais généraux qui s'est élevée à K€ 2 178 en 2006, calculée en fonction du chiffre d'affaires facturé par ce dernier pour son compte. L'intégralité des recettes d'exploitation et des frais de distribution engagés pour le compte de Gaumont est directement comptabilisée dans les comptes de cette dernière.

Gaumont Vidéo en tant qu'éditeur vidéo de Gaumont verse à cette dernière des redevances proportionnelles aux ventes qui se sont élevées à K€ 4 581 en 2006.

Les Editions la Marguerite versent un intéressement à Gaumont sur les parts éditoriales qu'elle perçoit dans la mesure où celle-ci prend en charge le coût de fabrication des musiques de films ainsi que leur commercialisation au travers des diverses exploitations. En 2006, le montant de l'intéressement s'est élevé à K€ 1 216.

Convention de trésorerie

Il existe une convention de compte courant avec refacturation des intérêts au taux moyen du marché entre Gaumont et ses filiales françaises à l'exception de Gaumont Columbia TriStar Films et d'EuroPalaces.

Convention d'intégration fiscale

Il existe une convention d'intégration fiscale entre les sociétés Gaumont SA "tête de Groupe", Gaumont International SARL, Les Films du Dauphin SARL et Prestations et Services SARL.

Cette convention a pour objet :

- de répartir entre les sociétés l'impôt dû par Gaumont sur le bénéfice d'ensemble, y compris les éventuelles contributions exceptionnelles, comme en l'absence d'intégration fiscale ;
- d'attribuer, le cas échéant, l'économie d'impôt pouvant résulter de l'application du régime d'intégration chez la société mère "tête de Groupe" ;
- de prévoir la situation en cas de distribution de dividendes ;
- de dédommager, le cas échéant, la société pénalisée en cas de sortie de Groupe.

Cette convention est conclue pour une durée initiale de douze mois à compter du 1^{er} janvier 2003 et tacitement renouvelable.

Prise de participation

Il a été procédé à la dissolution des sociétés :

- Gaumont Images SA, le 2 janvier 2006 ;
- Gaumont Images 2 SAS, le 2 janvier 2006 ;
- Gaumont Images 4 SA, le 16 février 2006 ;
- et Gaumont Images 3 SAS, le 1^{er} juillet 2006 ;

avec transmission universelle de leur patrimoine à la société Gaumont.

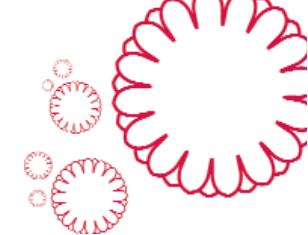
Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le 9 janvier 2007, Gaumont a acquis 100 % du capital de la société LGM Participations, détentrice de la totalité du capital de la société LGM Cinéma pour un montant de K€ 3 481. Cette dernière est coproductrice des films *Mais qui a tué Pamela Rose ?*, *36 quai des Orfèvres*, *Un ticket pour l'espace*, *La piste* et *Pars vite et reviens tard*.

Le 10 février 2007, il a été procédé, successivement, à la dissolution des sociétés :

1. LGM Cinéma, sans liquidation, avec transmission universelle de son patrimoine à la société LGM Participations ;
2. LGM Participations, sans liquidation, avec transmission universelle de son patrimoine à la société Gaumont.

Les cédants ont donné à Gaumont une garantie de passif accompagnée d'une caution



Rapport de gestion du Directoire

solidaire de Fortis Banque. Cette caution est d'un montant K€ 750 et sera ramenée à K€ 600 à l'issue du contrôle URSSAF en cours dont les cédants conservent la charge ; elle expirera le 30 décembre 2009.

Actionnariat et marché des actions

Capital social et droits de vote

Au 31 décembre 2006, le capital social de Gaumont SA s'élève à € 33 982 408 ; il se compose de 4 247 801 actions de € 8 de nominal chacune, toutes intégralement libérées et de même catégorie. Le total des droits de vote est de 6 835 005 dont 2 587 204 actions à droit de vote double. Gaumont ne détient à ce jour aucune de ses propres actions ni directement, ni indirectement.

Évolution de l'actionnariat

Au 31 décembre 2006, quatre actionnaires détenaient plus de 5 % du capital de la Société.

Actionnaires	Répartition du capital		Répartition des droits de vote (1)	
	Nombre	%	Nombre	%
Cinépar - Socipar (Sociétés contrôlées par Nicolas Seydoux)	2 485 723	58,52	4 830 294	70,67
Arnhold and S. Bleichroeder Advisers (USA)	430 000	10,12	430 000	6,29
Financière du Loch (Société contrôlée par Vincent Bolloré)	405 521	9,55	405 521	5,93
Groupe Industriel Marcel Dassault	232 670	5,48	465 340	6,81
Public	693 887	16,33	703 850	10,30
Total	4 247 801	100,00	6 835 005	100,00

(1) Les actions entièrement libérées justifiant d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom d'un même actionnaire, de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la Communauté Européenne, ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen, bénéficient d'un droit de vote double.

A la connaissance de Gaumont, il n'existe aucun autre actionnaire que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus détenant directement, indirectement ou de concert plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

A la connaissance de Gaumont, il n'y a eu aucun franchissement de seuils au cours de l'exercice 2006 et jusqu'à ce jour.

Capital potentiel

L'Assemblée Générale du 27 avril 2006 a autorisé le Directoire à consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel et mandataires sociaux de la Société ou de celles qui lui sont liées dans les conditions prévues par l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société.

Au 31 décembre 2006, 285 646 actions restaient susceptibles de création par exercice d'options de souscription accordées aux salariés de Gaumont et des sociétés qui lui sont liées.

La dilution qui résulterait de la levée de la totalité des options de souscription d'actions consenties aux salariés s'établit de la façon suivante :

	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Nombre moyen d'actions	4 235 701	4 199 297	4 122 338
Résultat consolidé Part du Groupe (en milliers d'euro)	25 434	7 198	9 191
Résultat net par action (en euro)	6,00	1,71	2,23
Nombre d'options de souscription d'actions valides	285 646	312 650	212 900
Nombre potentiel moyen d'actions	4 249 779	4 215 796	4 229 144
Résultat net dilué par action (en euro)	5,98	1,71	2,17
Pourcentage de dilution (en %)	0,32	0,39	2,59

Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale du 2 mai 2005 a autorisé le Directoire :

- A émettre en une ou plusieurs fois, soit avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription :
 - des actions, titres ou valeurs mobilières dans la limite de K€ 100 000,
 - et lorsqu'il s'agit de titres de créances dans la limite de K€ 50 000.
- A procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans la limite de K€ 100 000, par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants, ou de la combinaison de ces deux modalités.

L'Assemblée Générale du 27 avril 2006 a autorisé le Directoire :

- A procéder à l'achat par la Société de ses propres actions dans la limite maximale de 1 % du nombre des actions qui composent le capital de la Société au moment des achats dans la limite de K€ 3 500.



Rapport de gestion du Directoire

- A procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans la limite de K€ 10 000, par émission d'actions réservées aux salariés de la Société et/ou de celles qui lui sont liées dans les conditions prévues par l'article L. 225-180 du Code de commerce qui sont adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise.

L'ensemble des émissions d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières diverses est plafonné à un montant nominal global de K€ 110 000.

Autorisations financières à la clôture de l'exercice 2006

Autorisations	Montant maximum	Date d'autorisation	N° de résolution	Durée	Date limite de validité	Utilisations 2006	Utilisation totale sur la durée de la délégation
Avec droit préférentiel de souscription (1)							
Actions, titres ou valeurs mobilières	K€ 100 000	02.05.05	10	26 mois	01.07.07	Non utilisée	Non utilisée
Titres de créances	K€ 50 000	02.05.05	10	26 mois	01.07.07	Non utilisée	Non utilisée
Sans droit préférentiel de souscription (1)							
Actions, titres ou valeurs mobilières	K€ 100 000	02.05.05	11	26 mois	01.07.07	Non utilisée	Non utilisée
Titres de créances	K€ 50 000	02.05.05	11	26 mois	01.07.07	Non utilisée	Non utilisée
Par incorporation de réserves, bénéfices ou primes (1)							
	K€ 100 000	02.05.05	12	26 mois	01.07.07	Non utilisée	Non utilisée
En faveur des salariés et mandataires sociaux							
Options d'achat et/ou de souscription d'actions (2)	(3)	27.04.06	9	38 mois	26.06.09	Non utilisée	Non utilisée
Emission d'actions (1) (4)	K€ 10 000	27.04.06	10	26 mois	26.06.08	Non utilisée	Non utilisée
Programme de rachat d'actions (5)							
	K€ 3 500	27.04.06	5	18 mois	26.10.07	Non utilisée	Non utilisée

(1) Plafonnées à un montant nominal global de K€ 110 000.

(2) Egalement en faveur des salariés et des mandataires sociaux des sociétés qui lui sont liées.

(3) Limites légales Article L. 225-182 du Code de commerce et D.174-17 : le total des options consenties non encore levées ne peut excéder le tiers du capital.

(4) En faveur des salariés de la Société et/ou de celles qui lui sont liées qui sont adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise.

(5) Dans la limite de 1 % du nombre d'actions qui composent le capital de la Société au moment des achats.

Dividendes

Au cours des cinq derniers exercices, Gaumont a distribué les dividendes suivants :

Années	Nombre de titres rémunérés	Dividendes versés au titre de l'exercice fiscal (en euro)		
		Net	Avoir fiscal	Total
2001	4 119 052	-	-	-
2002	4 119 191	-	-	-
2003	4 120 797	0,30	0,15	0,45
2004	4 131 797	0,60	-	0,60
2005	4 221 797	0,60	-	0,60

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de la date de mise en paiement sont prescrits au profit de l'État (article 2277 du Code Civil).

La politique de distribution des dividendes à venir est fondée sur la situation financière de la Société et la pratique du marché.

Synthèse de l'évolution du cours de l'action des trois derniers exercices

(en euro)	2006	2005	2004
Haut	69,70	69,95	59,50
Bas	46,15	49,01	40,50
Dernier cours	60,80	50,15	57,10

Source : Euronext Paris SA

Facteurs de risques

Risques de marché

Risque de liquidité

Au 31 décembre 2006, Gaumont dispose d'une ligne de crédit confirmée pour K€ 100 000 dont la maturité est à deux ans. L'utilisation correspondante s'élève à K€ 40 000, soit un taux d'utilisation de 40 %.



Rapport de gestion du Directoire

Cette ligne de crédit est assortie des ratios financiers suivants :

Covenants à respecter	Situation au 31.12.06
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts / coût de l'endettement financier net > 12	69,0
Dettes financières nettes / capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts < 2,25	0,5
Valeur des principaux actifs du Groupe (1) / dettes financières nettes > 3	14,4
Dettes financières / capitaux propres < 1	0,2

(1) Désigne, sur la base des comptes consolidés : la valeur des actions EuroPalaces, augmentée de la valeur du catalogue de films, augmentée de la valeur brute des actifs immobiliers du Groupe.

Risque de taux d'intérêt

Echéancier des actifs et des passifs financiers

(en milliers d'euro)	31.12.06	Echéancier		
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Actifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Actifs financiers à taux variable	4 377	4 377	-	-
Actifs financiers non exposés	-	-	-	-
Actifs financiers (1)	4 377	4 377	-	-
Passifs financiers à taux fixe	-115	-115	-	-
Passifs financiers à taux variable	-41 005	-41 005	-	-
Passifs financiers non exposés	-766	-766	-	-
Passifs financiers (2)	-41 886	-41 886	-	-

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Dettes financières.

Instruments dérivés de taux

(en milliers d'euro)	31.12.06	Echéancier			Valeur de marché
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
Swaps taux fixe	6 667	6 667	-	-	36
Total	6 667	6 667	-	-	36

Le Groupe gère son exposition au risque de taux par le recours à des contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt.

Suivi du risque de taux et sensibilité

(en milliers d'euro)	Taux fixe	Taux variable	Non exposé	Total
Actifs financiers (1)	-	4 377	-	4 377
Passifs financiers (2)	-115	-41 005	-766	-41 886
Position nette avant gestion	-115	-36 628	-766	-37 509
"Couverture"	-6 667	6 667	-	-
Position nette après gestion	-6 782	-29 961	-766	-37 509
Sensibilité (3)	-	300	-	300

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Dettes financières.

(3) Impact en année pleine.

Compte tenu du portefeuille des "couvertures" de taux au 31 décembre 2006, la situation nette après gestion à taux variable est une dette à taux fixe à hauteur de K€ 6 782 et à taux variable à hauteur de K€ 29 961.

Ainsi, une hausse instantanée d'un point de taux d'intérêt aurait un impact négatif sur le résultat financier de K€ 300 ; cela représenterait une augmentation du coût de l'endettement financier net de 28,5 % pour l'ensemble de l'exercice 2006.

Risque de change

Le Groupe se trouve exposé au risque de change sur des transactions commerciales comptabilisées au bilan et sur des transactions futures ayant un caractère probable.

Le Groupe s'efforce d'assurer une couverture naturelle entre les flux d'encaissement et de décaissement de devises.

Le Groupe étudie au cas par cas la nécessité et l'opportunité de mettre en place une couverture de change pour couvrir ce risque (achats ou ventes à terme, options).



Rapport de gestion du Directoire

Instruments dérivés de change

(en milliers d'euro)	31.12.06	Echéancier			Valeur de marché
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
Options EUR/ZAR	1 800	1 800	-	-	18
Total	1 800	1 800	-	-	18

Le Groupe gère son exposition au risque de change par le recours à des options de change.

Suivi et gestion du risque de change

(en milliers d'euro)	CAD	CHF	GBP	USD	ZAR	Total
Actifs	33	155	190	4 580	-	4 958
Passifs	-3	-	-5	-52	-	-60
Hors bilan	-	-	-	-	-2 689	-2 689
Position nette avant gestion	30	155	185	4 528	-2 689	2 209
"Couverture"	-	-	-	-	1 800	1 800
Position nette après gestion	30	155	185	4 528	-889	4 009
Sensibilité	-	-2	-2	-45	27	-22

L'exposition nette consolidée en devises (contre-valorisée en euro aux cours de clôture), après prise en compte des "couvertures", est de K€ 4 009. Ainsi, le risque de perte sur la position nette globale en devises du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme d'un centime d'euro contre la totalité des devises concernées serait de K€ 22.

Au cours de l'exercice 2006, le chiffre d'affaires facturé en monnaie hors zone euro, dont la répartition figure ci-dessous, s'élève à K€ 9 829 soit 7,5 % du chiffre d'affaires consolidé.

(en milliers d'euro)	AUD	CAD	CHF	CNY	DKK	GBP	HUF	JPY	USD
Chiffre d'affaires	6	56	327	8	38	70	6	302	9 016

Risque sur actions

Le Groupe n'était soumis au cours de l'exercice écoulé et jusqu'à ce jour à aucun risque de cette nature, ses seules acquisitions de titres consistant en des placements de trésorerie excédentaire en SICAV monétaires.

	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	Néant	Néant
Hors bilan	Néant	Néant
Position nette globale	Néant	Néant

Risques particuliers liés à l'activité

Risque lié à la concurrence

Gaumont est présente sur le marché de la production et de la distribution cinématographique depuis plus d'un siècle.

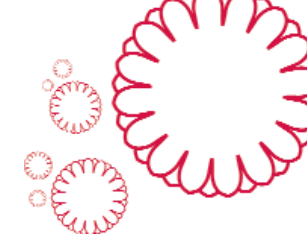
Gaumont par son expérience et ses moyens occupe une position importante sur le marché français, en concurrence avec des groupes comme UGC ou Pathé. La Société considère que son savoir-faire la place en bonne position pour poursuivre sa politique de développement. Toutefois, sur ce marché très concurrentiel où le succès des films auprès du public a une importance très significative sur les résultats, les positions concurrentielles respectives des acteurs du marché peuvent évoluer de façon importante.

Risque de dépendance éventuelle de la Société

Il n'existe aucune dépendance de Gaumont en matière industrielle, commerciale, financière ou de propriété industrielle (brevet, licence...) susceptible d'avoir une importance significative pour l'activité ou la rentabilité du Groupe.

Risque de dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs clés ou partenaires

Le Groupe n'a pas de risque de dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs et des sous-traitants.



Rapport de gestion du Directoire

Risque de dépendance vis-à-vis de certains clients

Il convient de distinguer les principaux clients du Groupe Gaumont en fonction de ses activités :

La distribution en salles

Gaumont Columbia TriStar Films distribue les films produits par Gaumont dans les salles de cinéma en France.

En 2006, les cinq premiers clients de la société en terme de pourcentage de chiffre d'affaires relatif à la distribution en salles sont les suivants :

1. Circuit EuroPalaces	24,3 %
2. Circuit UGC	13,6 %
3. Circuit G. Raymond	8,2 %
4. Davoine & Cie	3,6 %
5. Kinépolis	2,9 %

La vente vidéo

Gaumont Vidéo édite les films Gaumont sur supports DVD destinés à la vente via la grande distribution ou à la location auprès des vidéoclubs.

En 2006, les cinq premiers clients de la société en terme de pourcentage de chiffre d'affaires relatif à la vente vidéo sont les suivants :

1. Fnac	20,9 %
2. Carrefour	16,8 %
3. Selection Disc Organisation	16,2 %
4. Auchan	13,8 %
5. DISC K7	10,7 %

La vente de droits aux télévisions et à l'international

Gaumont compte parmi ses clients les grandes chaînes de télévision nationales.

En 2006, les cinq premiers clients de la société en terme de pourcentage de chiffre d'affaires relatif aux ventes de droits aux télévisions et à l'international sont les suivants :

1. Canal +	24,4 %
2. TF1	11,1 %
3. France 2	7,2 %
4. Warner Independant Pictures	6,9 %
5. France 3	6,1 %

Sur l'exercice 2006, le poids des dix premiers clients du Groupe représente 48,5 % du chiffre d'affaires consolidé :

Rang	Clients	Chiffre d'affaires consolidé	
		(en milliers d'euro)	(en %)
1	Canal +	16 737	12,8
2	TF1	7 591	5,8
3	Circuit EuroPalaces	6 673	5,1
4	Fnac	5 781	4,4
5	France 2	4 919	3,8
6	Warner Independant Pictures	4 730	3,6
7	Carrefour	4 626	3,5
8	Selection Disc Organisation	4 480	3,4
9	France 3	4 214	3,2
10	Auchan	3 805	2,9
Total		63 556	48,5

Le Groupe n'a pas de risques de dépendance vis-à-vis de ses clients.

Risques juridiques

Réglementation spécifique

L'exercice de la profession cinématographique est soumis en France à une réglementation complexe que le Centre National de la Cinématographie est chargé de faire appliquer. Dans ce contexte, le Centre National de la Cinématographie a pour mission notamment de gérer le Fonds de Soutien financier. Ce fonds est essentiellement alimenté par une taxe spéciale prélevée sur le prix des billets. Le produit de ce prélèvement est redistribué selon des mécanismes complexes aux producteurs de films, aux distributeurs, aux éditeurs vidéo et aux exploitants de salles afin de les inciter à investir dans des films nouveaux ou dans la modernisation de leurs salles. Les différents secteurs professionnels - production, distribution, exploitation - sont concernés par cette réglementation qui régit leurs rapports. Le Groupe n'est pas soumis à d'autres réglementations spécifiques.

Litiges

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas de faits exceptionnels ou litiges susceptibles d'avoir un impact sur la situation financière, les résultats, les perspectives, le patrimoine



Rapport de gestion du Directoire

de la Société et de ses filiales, et qui ne seraient pas provisionnés dans les comptes au 31 décembre 2006.

Risques industriels et liés à l'environnement

Le Groupe de par ses activités n'est pas exposé à des risques industriels et environnementaux. (cf. page 31).

Assurances et couvertures des risques

Le patrimoine Gaumont (immobilier et filmographique) fait l'objet d'une police multirisques (incendie - explosion - dégâts des eaux ...).

Chaque film produit par Gaumont donne lieu à la souscription d'une police d'assurance production qui couvre la phase de préparation et de production à hauteur du devis du film. Sont notamment couverts à ce titre, les risques maladie-accident liés aux acteurs principaux et au réalisateur ainsi que les risques de dégradation des négatifs. Les franchises relatives à ces polices d'assurances sont conformes aux usages en vigueur et leur application n'aurait pas d'impact significatif sur les résultats de la Société.

Gaumont ne souscrit pas d'assurance dite "garantie de bonne fin" qui permet à une société de production de se garantir des dépassements de budget, dans la mesure où ces assurances très coûteuses ont une effectivité aléatoire, eu égard aux difficultés rencontrées dans leur mise en jeu.

La Société souscrit par ailleurs les polices d'assurance habituelles : responsabilité civile et responsabilité des mandataires sociaux, souscrites à des niveaux normaux de couverture. Le siège social est également couvert pour les frais de reconstitution d'archives et médias et pour les frais supplémentaires de gestion ainsi que les pertes financières en cas de sinistre.

Les principales couvertures d'assurance sont les suivantes :

Assurance multirisque professionnelle

- Incendie, explosion, dégâts des eaux, tempêtes, grèves, émeutes, attentats, mouvements populaires, terrorisme et sabotage : couverture de K€ 52 225.
- Vol contenu (sauf valeurs), bris de machines : couverture de K€ 1 000.

- Perte d'usage des locaux : couverture pendant deux ans.
- Frais supplémentaires de gestion en cas de sinistre : couverture de K€ 2 450.
- Recours voisins et tiers : couverture de K€ 6 620.
- Pertes indirectes : couverture égale à 10 % de l'indemnité pour dommages matériels.

Assurance responsabilité civile exploitation

Tous dommages confondus : couverture de K€ 4 575 par sinistre, sauf :

- Atteinte à l'environnement : couverture de K€ 762.
- Faute inexcusable de l'employeur : couverture de K€ 300.
- Dommages aux biens confiés : couverture de K€ 762.
- Pertes financières des tiers : couverture de K€ 305.
- Autres dommages matériels et immatériels consécutifs : couverture de K€ 762.

Assurance responsabilité civile des mandataires sociaux

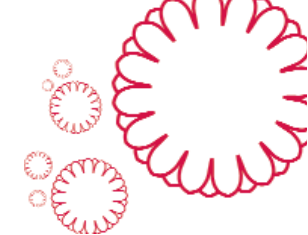
Couverture de K€ 10 000.

Assurance tous risques matériel et objets de valeur

Couverture de K€ 957.

Principales primes et franchises

<i>(en milliers d'euro)</i>		31.12.06	31.12.05	31.12.04
Multirisque professionnelle	Prime	65	65	67
	Franchise	5	5	5
Responsabilité civile exploitation	Prime	7	7	7
	Franchise	7	7	7



Conséquences sociales et environnementales de l'activité

L'activité du Groupe n'entraîne pas de conséquences environnementales significatives.

Sur le plan social, les éléments suivants peuvent être notés :

Effectifs

Au 31 décembre 2006, Gaumont et ses filiales employaient 123 salariés dont 107 en contrat à durée indéterminée et 16 en contrat à durée déterminée.

Gaumont et Gaumont Pathé Archives ont accueilli en 2006, 19 stagiaires d'écoles ou d'universités, pour des durées allant d'une semaine à six mois.

Ventilation des effectifs par catégorie

Le tableau ci-dessous présente les effectifs des sociétés consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Société	31.12.06			31.12.05			31.12.04		
	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Cadres	Agents de maîtrise	Employés
Gaumont	46	26	24	45	21	23	41	22	20
Gaumont Vidéo	5	2	-	6	1	-	5	-	-
Gaumont Pathé Archives	7	6	5	7	6	6	7	2	7
Prestations et Services	2	-	-	-	-	-	1	-	-
Total effectifs par catégorie	60	34	29	58	28	29	54	24	27
Total effectifs Groupe	123			115			105		

Age et Ancienneté

Malgré les mouvements intervenus dans la structure des effectifs au cours de l'année, l'âge moyen est resté stable à 40,51 ans en 2006, ainsi que l'ancienneté moyenne à 11,75 ans.

Emplois induits

Au-delà des 123 personnes directement employées, Gaumont et ses filiales ont contribué en 2006 à l'emploi de 176 personnes en équivalent temps plein dans les films et les productions audiovisuelles.

Rémunérations, intéressement et participation du personnel

Le montant global des rémunérations brutes versées, au cours de l'année 2006, par Gaumont et ses filiales, consolidées par la méthode de l'intégration globale, s'est élevé à € 6 128 254.

Les salariés de Gaumont et Gaumont Vidéo bénéficient d'un accord d'intéressement qui a été renégocié en juin 2006 portant sur les années 2006, 2007 et 2008. Les sommes distribuées représentent 1 % du résultat consolidé avant impôts de Gaumont.

La répartition de l'intéressement est effectuée de façon égalitaire entre les salariés bénéficiaires.

Le versement a lieu annuellement en une fois, dans le mois calendaire qui suit l'approbation des comptes de l'exercice par l'Assemblée Générale des actionnaires de Gaumont, et au plus tard le dernier jour du septième mois suivant la clôture de l'exercice.

Le plan d'épargne d'entreprise permet au salarié qui y verse tout ou partie de sa prime d'intéressement de la voir doubler dans la limite de € 2 300. Cette contribution complémentaire est appelée "abondement".

Il a été versé en juin 2006, au titre de l'année 2005, un montant total de € 132 475 :

- € 35 379 au titre de l'intéressement, répartis entre 103 bénéficiaires ;
- € 38 000 au titre du bonus, versés dans le cadre des dispositions de l'article 17 de la loi du 19 décembre 2005, répartis entre 95 bénéficiaires ;
- € 59 096 au titre de l'abondement, répartis entre 73 bénéficiaires pour l'intéressement et 80 bénéficiaires pour le bonus.

Les salariés de Gaumont Pathé Archives bénéficient d'un plan d'épargne d'entreprise distinct. Ce dernier est alimenté par les versements volontaires des salariés y adhérant, dans la limite maximum de 25 % de leur rémunération annuelle brute et minimum de € 160.



Rapport de gestion du Directoire

Au début de chaque année civile, l'adhérent s'engage à effectuer chaque mois un versement au plan d'épargne d'entreprise. Les versements sont effectués par prélèvement mensuel sur le salaire.

Indépendamment des versements volontaires mensuels, chaque adhérent a la possibilité d'effectuer au minimum deux versements exceptionnels dans l'année, aux dates de son choix. Gaumont Pathé Archives effectue un versement complémentaire aux versements volontaires des salariés, dit "abondement" plafonné à € 1 829,39.

En 2006, 17 salariés concernés y ont souscrit. Les versements au titre du plan d'épargne représentent € 15 720 et le total des abondements versés par la société s'est élevé à € 28 659.

La prime de participation prévue par l'accord du 21 mars 1996 est calculée en application des textes en vigueur à partir du bénéfice fiscal.

Formation

L'effort de formation a été maintenu en 2006, avec 898 heures de cours suivies par 49 stagiaires, principalement dans les domaines linguistique, informatique et financier.

Le budget correspondant est en diminution par rapport à celui de l'année précédente de près de 10 %.

Dans le cadre du Droit Individuel de Formation, 16 stagiaires ont suivi 349 heures de formation.

Œuvres sociales

Le budget global consacré aux activités sociales et culturelles s'est élevé à € 92 313, auquel s'ajoute le coût du restaurant "inter entreprise" de € 20 094.

Hygiène et sécurité

Le CHSCT s'est réuni les 28 mars, 27 juin et 26 septembre 2006.

Un exercice d'évacuation de l'immeuble a eu lieu le 27 juin 2006.

10 salariés de Gaumont ont suivi le recyclage annuel de la formation de Sauveteurs Secouristes du Travail.

A l'automne, la vaccination contre la grippe a été proposée aux salariés désireux d'en bénéficier. 28 salariés se sont fait vacciner.

Options de souscription d'actions Gaumont

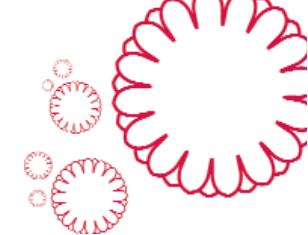
Depuis décembre 1987, Gaumont a institué huit plans de souscription d'actions au profit d'un certain nombre de ses salariés, et notamment de ses cadres dirigeants, à l'exception du Président du Conseil de Surveillance qui ne bénéficie d'aucun plan.

Les caractéristiques de l'ensemble des plans de souscription d'actions en cours au 31 décembre 2006 sont les suivantes :

Plans d'options	Attributions				Options		
	Initiales		Ajustées		Annulées	Souscrites	Valides
	Prix	Nombre	Prix	Nombre			
Plan I (Décembre 87)	60,98	35 000	21,78	97 141	20 368	76 773	-
Plan II (ajusté) (Décembre 88)	91,47	5 804	32,62	16 889	13 163	3 726	-
Plan III (ajusté) (Février 93)	57,93	37 496	21,78	100 001	-	100 001	-
Plan IV (Février 95)	38,11	30 000	38,11	30 000	-	30 000	-
Plan V (Février 96)	50,31	104 000	50,31	104 000	34 000	54 100	15 900
Plan VI (Mars 98)	64,03	168 000	64,03	168 000	72 000	70 000	26 000
Plan VII (Avril 02)	48,00	165 000	48,00	165 000	89 500	20 004	55 496
Plan VIII (Février 05)	64,00	196 750	64,00	196 750	6 500	2 000 (1)	188 250
Total		742 050		877 781	235 531	356 604	285 646
Capital au 31 décembre 2006 = 4 247 801 actions							
En pourcentage de capital				20,66 %	5,54 %	8,40 %	6,72 %

(1) Exercice anticipé d'options.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, les informations relatives aux options consenties et levées durant l'exercice 2006, concernant les mandataires sociaux, ainsi que les dix salariés non mandataires sociaux figurent dans un rapport spécial présenté par le Directoire à l'Assemblée Générale.



Rapport de gestion du Directoire

Le tableau ci-dessous résume les principales informations concernant ces options de souscription ou d'achat d'actions :

	Plan I	Plan II	Plan III	Plan IV	Plan V	Plan VI	Plan VII	Plan VIII
Date d'Assemblée Générale	03.12.87	03.12.87	27.05.91	02.06.94	02.06.94	25.04.96	30.04.98	29.04.04
Date d'attribution	03.12.87 (1)	23.12.88 (1)	18.02.93 (1)	16.02.95 (1)	15.02.96 (1)	12.03.98 (1)	09.04.02 (1)	28.02.05 (2)
Type d'option	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription
Nombre total d'options attribuées	35 000	5 804	37 496	30 000	104 000	168 000	165 000	196 750
Nombre total d'options attribuées ajusté des opérations ultérieures	97 141	16 889	100 001	30 000	104 000	168 000	165 000	196 750
Nombre cumulé d'options annulées au 31.12.06	20 368	13 163	-	-	34 000	72 000	89 500	6 500
Nombre cumulé d'options exercées au 31.12.06	76 773	3 726	100 001	30 000	54 100	70 000	20 004	2 000 (3)
Nombre d'options restant en circulation au 31.12.06	-	-	-	-	15 900	26 000	55 496	188 250
Dont nombre d'options pouvant être souscrites par les mandataires sociaux (dans sa composition actuelle)	-	-	-	-	1 000	2 000	3 000	60 000
• Sidonie Dumas	-	-	-	-	1 000	2 000	3 000	30 000
• Christophe Riandee	-	-	-	-	-	-	-	30 000
Dont nombre d'options pouvant être souscrites par les dix salariés de la Société dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (4)	-	-	-	-	14 000	24 000	35 580	67 000
Point de départ d'exercice des options	03.12.87	23.12.88	18.02.98	16.02.00	15.02.01	12.03.03	09.04.06	28.02.09
Date d'expiration	02.12.02	22.12.03	17.02.43	15.02.45	14.02.46	11.03.48	08.04.46	27.02.49
Prix d'exercice (en euro)	€ 21,78	€ 32,62	€ 21,78	€ 38,11	€ 50,31	€ 64,03	€ 48,00	€ 64,00

(1) Conseil d'Administration.

(2) Directoire.

(3) Exercice anticipé d'options.

(4) Lorsque plus de dix salariés sont concernés à égalité, le nombre indiqué tient compte de tous les intéressés (dont les personnes qui ont quitté la Société).



Rapport de gestion du Directoire

Informations concernant les mandataires sociaux

Liste des fonctions et mandats des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance durant l'exercice 2006

Directoire

Depuis le 1^{er} février 2007, le Directoire est composé de deux membres, Franck Chorot ayant demandé à être libéré de ses fonctions au sein du Directoire à compter du 31 janvier 2007, pour pouvoir se consacrer exclusivement à la production de films au sein de Gaumont.

Sidonie Dumas

39 ans

Fonctions ou mandats exercés dans la Société :

Présidente du Directoire depuis le 27 juillet 2004, renouvelée le 27 avril 2006, pour une durée de deux ans

Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :

Représentante légale de Gaumont, Présidente de Gaumont Images 3 jusqu'au 30 juin 2006
Représentante légale de Gaumont, Gérante de Gaumont Vidéo
Représentante légale de Gaumont, Liquidateur de Gaumont Musique
Gérante de Gaumont International, Editions La Marguerite, Les Films du Dauphin, Les Films du Loup et Prestations et Services
Membre du Comité de Direction de Gaumont Pathé Archives et de Gaumont Columbia TriStar Films
Représentante permanente de Gaumont, Membre du Comité de Direction d'EuroPalaces

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :

Néant

Franck Chorot

42 ans

Fonctions ou mandats exercés dans la Société :

Membre du Directoire, ayant le titre de Directeur Général depuis le 27 juillet 2004, renouvelé le 27 avril 2006 et ayant pris fin le 1^{er} février 2007

Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :

Représentant permanent de Gaumont, Gérante de Gaumont Vidéo
Représentant permanent de Gaumont, Administrateur de Gaumont Images 4 jusqu'au 15 février 2006
Membre du Comité de Direction de Gaumont Columbia TriStar Films
Représentant permanent de Gaumont International, Membre du Comité de Direction d'EuroPalaces

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :

Représentant permanent de Gaumont, Membre du Comité de Direction d'Unifrance

Christophe Riandee

39 ans

Fonctions ou mandats exercés dans la Société :

Membre du Directoire, ayant le titre de Directeur Général depuis le 27 juillet 2004, renouvelé le 27 avril 2006, pour une durée de deux ans

Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :

Président et Directeur Général de Gaumont Images 4 jusqu'au 15 février 2006
Représentant permanent de Les Films du Loup, Membre du Comité de Direction d'EuroPalaces
Membre du Comité de Direction de Gaumont Pathé Archives et de Gaumont Columbia TriStar Films
Vice-Président de Gaumont Inc. (USA), de Gaumont Distribution Inc. (USA) et de The Visitors Inc. (USA)

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :

Néant



Rapport de gestion du Directoire

Conseil de Surveillance

Nicolas Seydoux

67 ans

Fonctions ou mandats exercés dans la Société :

Président du Conseil de Surveillance depuis le 27 juillet 2004, pour une durée de six ans

Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :

Président de Gaumont Inc. (USA), Gaumont Distribution Inc. (USA) et The Visitors Inc. (USA)
Gérant de la SCI Forest
Administrateur de Gaumont Ltda (Brésil)

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :

Vice-Président du Conseil de Surveillance d'Arte France
Administrateur de Société Civile du Val Richer et Schlumberger Ltd (Netherlands Antilles)
Président de Cinépar (actionnaire majoritaire de Gaumont), Socipar et SCA Grands Vins de Pazac

Marie Seydoux

65 ans

Fonctions ou mandats exercés dans la Société :

Vice-Présidente du Conseil de Surveillance depuis le 27 juillet 2004, pour une durée de six ans

Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :

Néant

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :

Néant

Thierry Dassault

49 ans

Fonctions ou mandats exercés dans la Société :

Membre du Conseil de Surveillance depuis le 27 avril 2006, pour une durée de six ans

Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :

Néant

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :

Président de Keynectis et Dassault Multimédia jusqu'au 8 novembre 2006
Administrateur de Socpresse (Le Figaro) depuis le 31 octobre 2006 et Chapitre.com
Membre du Conseil de Surveillance de Groupe Industriel Marcel Dassault et Société du Journal des Finances
Représentant permanent de Dassault Multimédia au Conseil de Welcome Real-Time et Halys

Antoine Gallimard

59 ans

Fonctions ou mandats exercés dans la Société :

Membre du Conseil de Surveillance depuis le 27 juillet 2004, pour une durée de six ans

Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :

Néant

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :

Administrateur du Groupe Eyrolles, Electre, Scérèn et BNF depuis juin 2006
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général des Editions Gallimard et Madrigall
Président de Gallimard Jeunesse et Gallimard Loisirs
Représentant permanent des Editions Gallimard au Conseil de Mercure de France, P.O.L. Editeur et Editions de La Table Ronde
Membre du Conseil de Surveillance de Société Commune de Développement Jeunesse jusqu'au 24 octobre 2006



Rapport de gestion du Directoire

Michel Seydoux

59 ans

Fonctions ou mandats exercés dans la Société :

Membre du Conseil de Surveillance depuis le 27 juillet 2004, pour une durée de six ans

Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :

Néant

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :

Président de MSI, Société Immobilière de l'Ouest, Citadelle Invest et Gaya Holding jusqu'au 15 décembre 2006

Président du Conseil d'Administration de LOSC Lille Métropole et Socle

Membre du Conseil de Direction de Pathé

Membre du Comité de Direction de Gaya Rive Gauche

Gérant de Camera One, JSI, Groupement Forestier des Noues et SCI du Domaine de Luchin

Représentant de MSI, Associé Gérant de MSEB et Cie

Représentant de MSI, Administrateur de Airport Communication

Associé Gérant de Liberté 25 Citadelle depuis le 17 octobre 2006

Bertrand Siguier

65 ans

Fonctions ou mandats exercés dans la Société :

Membre du Conseil de Surveillance depuis le 27 juillet 2004, pour une durée de six ans

Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :

Néant

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :

Vice-Président de Publicis Communication

Membre du Directoire de Publicis Groupe

Président-Directeur Général de Multi Market Service France

Administrateur de Publicis Technology, Gantois et HM Editions

Directeur de Publicis Canada, Multi Market Services Ltd (UK), Publicis Hellas Advertising

Grèce), Publicis Graphics Group Holding (Luxembourg), Publicis Communication Ltd

(Nouvelle-Zélande), Publicis Mojo Ltd (Nouvelle-Zélande), Publicis Communication Espana

(Espagne), Publicis Publicidade Lda (Espagne), Publicis Sp. z.o.o. (Pologne), Publicis Wet

Desert Sdn Bhd (Malaisie), Publicis Communication (Pty) Ltd (Afrique du Sud)

Pénélope Tavernier

40 ans

Fonctions ou mandats exercés dans la Société :

Membre du Conseil de Surveillance depuis le 27 juillet 2004, pour une durée de six ans

Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :

Néant

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :

Présidente de Léman Hélicoptères (Suisse)

Administrateur de UMA Food and Beverages

Marc Tessier

60 ans

Fonctions ou mandats exercés dans la Société :

Membre du Conseil de Surveillance depuis le 27 avril 2006, pour une durée de six ans

Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :

Néant

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :

Directeur Général de Netgem Média Services

Administrateur de Le Siècle, G7 Entreprise et Netgem

Jean Todt

60 ans

Fonctions ou mandats exercés dans la Société :

Membre du Conseil de Surveillance depuis le 27 juillet 2004, pour une durée de six ans

Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :

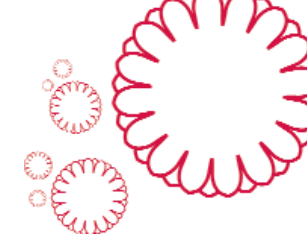
Néant

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :

Administrateur Délégué de Ferrari SpA depuis le 1^{er} novembre 2006

Administrateur de Ferrari West Europe

Membre du Conseil de Surveillance du Groupe Lucien Barrière



Rapport de gestion du Directoire

Rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux

L'ensemble des membres du Directoire cumule un contrat de travail avec un mandat social.

	Fonction	Rémunération	Montant versés (3)		Critère de la rémunération variable	Avantages en nature (4)		Attribution de stock-options		
		+ Jetons de présence (2)	<i>(en euro)</i>			<i>(en euro)</i>		<i>(en nombre d'options)</i>		
			2006	2005		2006	2005	2006	2005	
Sidonie Dumas	Administrateur	Jetons de présence (5)	-	10 000	% du résultat consolidé part du Groupe avant impôts & éléments exceptionnels					
	Présidente du Directoire	Fixe	100 000	100 000						
		Variable	107 174	-						
	Sous-total mandataire social			207 174		100 000				
	Directrice	Fixe	200 188	200 030						
		Variable	-	-						
Sous-total			200 188	200 030						
Total			407 362	300 030		-	-	-	30 000	
Franck Chorot	Membre du Directoire	Fixe	30 000	30 000	% du résultat consolidé part du Groupe avant impôts & éléments exceptionnels					
		Variable	107 174	-						
	Sous-total mandataire social			137 174		30 000				
	Directeur	Fixe	270 545	270 394			5 871	6 809		
		Variable	-	100 000						
	Sous-total			270 545		370 394				
Total			407 719	400 394		5 871	6 809	-	30 000	
Christophe Riandee	Membre du Directoire	Fixe	100 000	100 000	% du résultat consolidé part du Groupe avant impôts & éléments exceptionnels					
		Variable	107 174	-						
	Sous-total mandataire social			207 174		100 000				
	Directeur	Fixe	200 391	200 030			4 427	2 581		
		Variable	-	-						
	Sous-total			200 391		200 030				
Total			407 565	300 030		4 427	2 581	-	30 000	
Sous-total jetons de présence				10 000						



Rapport de gestion du Directoire

En dehors des jetons de présence, seuls le Président et la Vice-Présidente perçoivent des rémunérations.

	Fonction au sein du Conseil d'Administration et/ou du Conseil de Surveillance (1)	Rémunération + Jetons de présence (2)	Montant versés (3) (en euro)		Critère de la rémunération variable
			2006	2005	
Nicolas Seydoux	PDG	Jetons de présence (5)	-	13 333	% du résultat consolidé part du Groupe avant impôts & éléments exceptionnels
		Fixe	450 000	450 000	
	Président	Variable	214 347	412 000	
		Jetons de présence (6) (7)	20 000	6 667	
Total			684 347	882 000	
Marie Seydoux	Administrateur	Jetons de présence (5)	-	6 667	
		Fixe	50 000	50 000	
	Vice-Présidente	Variable	-	-	
		Jetons de présence (6) (7)	20 000	6 667	
Total			70 000	63 334	
Antoine Gallimard	Administrateur	Jetons de présence (5)	-	13 333	
	Membre	Jetons de présence (6) (7)	20 000	6 667	
	Total			20 000	
Bernard Hanon	Administrateur	Jetons de présence (5)	-	6 667	
Patrice Ledoux (8)	Administrateur	Jetons de présence (5)	-	10 000	
Michel Seydoux	Administrateur	Jetons de présence (5)	-	10 000	
	Membre	Jetons de présence (6) (7)	20 000	3 333	
	Total			20 000	
Bertrand Siguier	Administrateur	Jetons de présence (5)	-	6 667	
	Membre	Jetons de présence (6) (7)	20 000	6 666	
	Total			20 000	
Pénélope Tavernier	Administrateur	Jetons de présence (5)	-	13 333	
	Membre	Jetons de présence (6) (7)	20 000	6 667	
	Total			20 000	
Jean Todt	Administrateur	Jetons de présence (5)	-	6 667	
	Membre	Jetons de présence (6) (7)	20 000	6 666	
	Total			20 000	
Total général jetons de présence			140 000	140 000	

(1) Changement de mode d'administration et de direction de la société Gaumont par l'adoption de la formule à Directoire et Conseil de Surveillance intervenu le 27 juillet 2004.

(2) Avant prélèvements sociaux et fiscaux.

(3) Montant versés = tous les montants versés par Gaumont au cours de l'exercice, étant précisé que la part variable allouée au titre d'un exercice est effectivement versée au cours de l'exercice suivant.

(4) Les avantages en nature consistent en la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

(5) Jetons de présence alloués pour la période du 1^{er} janvier 2004 au 27 juillet 2004 en fonction de la présence effective de chaque administrateur au Conseil d'Administration et versés en 2005.

(6) Jetons de présence alloués pour la période du 27 juillet 2004 au 31 décembre 2004 en fonction de la présence effective de chaque membre au Conseil de Surveillance et versés en 2005.

(7) Jetons de présence alloués pour l'exercice 2005 de façon égalitaire entre chaque membre du Conseil de Surveillance et versés en 2006.

(8) Administrateur qui a démissionné du Conseil d'Administration le 29 avril 2004.

Aucune rémunération et aucun jeton de présence n'ont été versés aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées ou contrôlantes au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

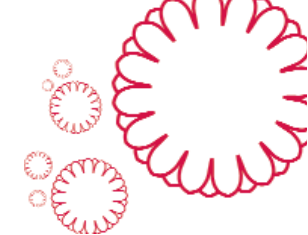
Sommes provisionnées pour pensions, retraites ou autres avantages

Au même titre et dans les mêmes conditions que les salariés de Gaumont, les membres du Directoire pourront bénéficier d'une indemnité légale de fin de carrière.

Le montant global des engagements de retraite provisionné dans les comptes au 31 décembre 2006 au bénéfice des membres du Directoire s'élève à € 135 198 contre € 109 676 au 31 décembre 2005.

Engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux

Il n'existe aucune prime d'arrivée ou de départ, ni de régime de retraite complémentaire à ce jour en vigueur pour les mandataires sociaux.



Rapport de gestion du Directoire

Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats financiers de la Société (*en euro*) au titre des cinq derniers exercices.

Nature des indications	31.12.06	31.12.05	31.12.04	31.12.03	31.12.02
I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	33 982 408	33 774 376	33 054 376	32 966 376	32 953 528
b) Nombre d'actions émises	4 247 801	4 221 797	4 131 797	4 120 797	4 119 191
II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	101 738 417	65 186 628	72 358 645	55 700 682	60 911 955
b) Bénéfice avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	74 241 429	61 128 980	43 433 783	33 450 202	37 384 011
c) Impôts sur les bénéfices	2 106 976	2 734 020	2 160 345	233 017	271 199
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
e) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	15 959 107	2 350 356	-22 909 626	6 511 612	-13 399 392
f) Montant des bénéfices distribués	2 533 078	2 479 078	1 236 239	-	-
III - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE ACTION					
a) Bénéfice après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	17,97	15,13	11,03	8,17	9,14
b) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	3,76	0,56	-5,54	1,58	-3,25
c) Dividende net versé à chaque action	0,60	0,60	0,30	-	-
IV - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés (effectif moyen)	91	87	86	93	102
b) Montant de la masse salariale	8 138 447	6 279 540	8 157 334	6 721 480	6 663 873
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	2 521 391	2 207 808	2 329 406	2 437 172	2 334 339



Rapport de gestion du Directoire

Le Directoire remercie l'ensemble du personnel pour le concours qu'il a apporté aux diverses activités de la Société ainsi que ceux qui ont contribué au bon fonctionnement des institutions légales : Comité d'Entreprise, Œuvres Sociales et Délégations Professionnelles.

Le Directoire



Information des actionnaires

- **Calendrier de l'information financière en 2007**
- **Documents accessibles au public**
- **Evolution récente**
- **Dividendes**



Calendrier de l'information financière en 2007

Publication des chiffres d'affaires

14 février : Chiffre d'affaires annuel 2006 et du 4^{ème} trimestre 2006 société mère et comptes consolidés.

14 mai : Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2007 société mère et comptes consolidés.

13 août : Chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre 2007 société mère et comptes consolidés.

14 novembre : Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2007 société mère et comptes consolidés.

Publication des comptes

30 avril : Comptes annuels 2006 provisoires société mère et consolidés.

18 juin : Comptes annuels 2006 définitifs société mère et consolidés.

31 octobre : Comptes semestriels 2007 consolidés.

Assemblée Générale des actionnaires

4 juin : Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.



Documents accessibles au public

Tous les documents mis à la disposition des actionnaires et du public, dans les conditions légales, peuvent être consultés au siège social de Gaumont, 30 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine.

Des exemplaires du présent Document de Référence sont disponibles sans frais auprès de Gaumont, ainsi que sur les sites Internet de Gaumont (www.gaumont.fr) et de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

L'information réglementée est accessible sur le site : www.gaumont.fr/gaumont/finance.cfm

Document d'information annuel

En application de l'article 451-1-1 du Code Monétaire et Financier et de l'article 221-1-1 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le tableau suivant présente la liste de toutes les informations rendues publiques par Gaumont, au cours des douze derniers mois (du 20 avril 2006 au 30 avril 2007), pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

1. Informations disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Gaumont (www.gaumont.fr)

Date	Information
30.04.07	Document d'information annuel du 20.04.06 au 30.04.07 Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 04.06.07 Montant des honoraires versés aux Commissaires aux Comptes en 2006
16.04.07	Déclaration du nombre total de droits de vote (mars 2007)
19.03.07	Déclaration du nombre total de droits de vote (février 2007)
08.03.07	Bilan du contrat de liquidité au 29.12.06

Date	Information
02.03.07	Déclaration d'opérations sur titres par un dirigeant de Gaumont au titre des articles 222-14 et 222-15 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers
22.02.07	Résultats annuels 2006 consolidés
15.02.07	Déclaration du nombre total de droits de vote (janvier 2007)
14.02.07	Chiffre d'affaires annuel 2006 et du 4 ^{ème} trimestre 2006 société mère et comptes consolidés
24.01.07	Déclaration du nombre total de droits de vote (décembre 2006)
11.01.07	Déclaration du nombre total de droits de vote (octobre 2006)
15.11.06	Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2006 société mère et comptes consolidés
14.08.06	Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre 2006 société mère et comptes consolidés Bilan du contrat de liquidité au 30.06.06
27.07.06	Résultats semestriels 2006 consolidés
15.05.06	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2006 société mère et comptes consolidés
11.05.06	Droits de vote suite Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes 2005
27.04.06	Document de référence 2005 Montant des honoraires versés aux Commissaires aux Comptes en 2005
21.04.06	Déclaration d'opérations sur titres par un dirigeant de Gaumont au titre des articles 222-14 et 222-15 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers



Documents accessibles au public

2. Publicité financière

Date	Information	Support
30.04.07	Avis de réunion à l'Assemblée Générale Mixte du 04.06.07	Les Echos
22.02.07	Résultats annuels 2006 consolidés	Les Echos
27.07.06	Résultats semestriels 2006 consolidés	Les Echos

3. Informations publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) disponibles sur le site Internet (balo.journal-officiel.gouv.fr) et aux Petites Affiches

Date	Information
30.04.07	Comptes annuels 2006 provisoires société mère et consolidés et projet d'affectation du résultat (Balo n° 52) Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 04.06.07 (Balo n° 52)
14.02.07	Chiffre d'affaires annuel 2006 et du 4 ^{ème} trimestre 2006 société mère et comptes consolidés (Balo n° 20)
15.01.07	Augmentation de capital suite aux levées d'options sur l'exercice 2006 (Petites Affiches n° 11)
15.11.06	Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2006 société mère et comptes consolidés (Balo n° 137)
30.10.06	Comptes semestriels 2006 consolidés (Balo n° 130)
11.08.06	Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre 2006 société mère et comptes consolidés (Balo n° 96)

Date	Information
15.05.06	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2006 société mère et comptes consolidés (Balo n° 58)
12.05.06	Droits de vote suite Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes 2005 (Balo n° 57)
12.05.06	Comptes annuels 2005 définitifs société mère et consolidés (Balo n° 57)
12.05.06	Nomination de deux membres du Conseil de Surveillance (Petites Affiches n° 95)

4. Informations déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre

Date	Information
24.01.07	Augmentation de capital suite aux levées d'options sur l'exercice 2006 (extrait PV du Directoire du 21.12.06)
18.05.06	Nomination de deux membres du Conseil de Surveillance (extrait PV de l'Assemblée Générale du 27.04.06) Renouvellement des membres du Directoire (extrait PV du Conseil de Surveillance du 27.04.06) Dépôt des comptes annuels 2005 société mère et consolidés et des rapports correspondants, affectation du résultat (extrait PV de l'Assemblée Générale du 27.04.06)



5. Informations mises à disposition des actionnaires préalablement à la tenue des Assemblées Générales

- Rapports du Directoire
- Observations du Conseil de Surveillance
- Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne
- Texte des projets de résolutions
- Résultats financiers au cours des 5 derniers exercices
- Comptes annuels sociaux et annexe
- Comptes annuels consolidés et annexe
- Rapports des Commissaires aux Comptes
- Fiches des membres du Conseil de Surveillance
- Fiches des membres du Directoire
- Liste des actionnaires nominatifs



Evolution récente

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2007 (non audité)

Au premier trimestre, le chiffre d'affaires a évolué de la façon suivante :

Chiffre d'affaires de la société mère (en milliers d'euro)

Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre	2007	2006	Evolution 2007/06
Salles France	2 544	11 015	-76,9 %
Vidéo France	177	560	-68,4 %
Télévision France	7 881	14 821	-46,8 %
International	3 194	4 280	-25,4 %
Autres (1)	132	128	3,1 %
Gaumont	13 928	30 804	-54,8 %

(1) Correspond principalement aux produits dérivés.

Chiffre d'affaires consolidé du Groupe Gaumont (en milliers d'euro)

Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre	2007	2006	Evolution 2007/06
Salles France	2 544	11 015	-76,9 %
Vidéo France	1 307	2 984	-56,2 %
Télévision France	7 881	14 821	-46,8 %
International	3 523	4 566	-22,8 %
Autres (1)	774	888	-12,8 %
Groupe Gaumont	16 029	34 274	-53,2 %

(1) Correspond principalement aux produits dérivés, aux ventes d'images d'archives, et aux recettes éditoriales sur œuvres musicales.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Gaumont au premier trimestre 2007, de K€ 16 029, baisse de moitié par rapport à celui de 2006 qui avait vu le succès du film *Je vous trouve très beau* avec 3,3 millions d'entrées. Les films sortis au cours des trois premiers mois de l'année 2007 ont attiré, quant à eux, moins d'un million de spectateurs :

- *Pars vite et reviens tard* de Régis Wargnier totalise à lui seul près de 850 000 entrées ;
- *Cashback* et *Juste une fois !*, deux films étrangers dont Gaumont a acquis les droits de distribution, réalisent le reste des entrées.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Gaumont est influencé par le calendrier des sorties des films qui peut varier d'une année à l'autre.

Seul un film sortira au cours du second trimestre 2007 : *Vent mauvais* de Stéphane Allagnon avec Jonathan Zaccāi, Aure Atika et Bernard Le Coq, le 13 juin.

Le deuxième semestre 2007, avec la sortie de six films :

- *3 Amis* de Michel Boujenah avec Mathilde Seigner, Pascal Elbé et Kad Merad, dont la sortie est prévue le 22 août ;
- *Regarde moi* d'Audrey Estrougo avec Salomé Stevenin, dont la sortie est prévue le 3 octobre ;
- *Un jour sur terre* d'Alastair Fothergill, dont la sortie est prévue le 10 octobre ;
- *Chrysalis* de Julien Leclercq avec Albert Dupontel, Marie Guillard, Marthe Keller, Mélanie Thierry et Estelle Lefébure, dont la sortie est prévue le 31 octobre ;
- *Les deux mondes* de Daniel Cohen avec Benoît Poelvoorde, Daniel Cohen et Michel Duchaussoy, dont la sortie est prévue le 21 novembre ;
- *Big city* de Djamel Bensalah avec Eddy Mitchell, dont la sortie est prévue le 12 décembre ; devrait permettre au chiffre d'affaires de l'année 2007, après une année 2006 exceptionnelle, de retrouver un niveau comparable à celui de 2005.

Neuilly-sur-Seine, le 14 mai 2007



Dividendes

Le Directoire proposera à l'Assemblée Générale du 4 juin 2007 un dividende de € 1,00 par action (en augmentation de 66,67 % par rapport à 2006). Le détachement et la mise en paiement du coupon auraient lieu le 7 juin 2007 en cas de vote positif de l'Assemblée.

Le montant total de la distribution proposée s'élève à € 4 247 801,00 contre € 2 533 078,20 en 2006. Le taux de distribution est de 16,70 % (1).

Evolution du dividende

Années	Nombre de titres rémunérés	Dividendes versés au titre de l'exercice fiscal (en euro)		
		Net	Avoir fiscal	Total
2002	4 119 191	-	-	-
2003	4 120 797	0,30	0,15	0,45
2004	4 131 797	0,60	-	0,60
2005	4 221 797	0,60	-	0,60
2006	4 247 801	1,00 (2)	-	1,00 (2)

(2) Proposition soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 4 juin 2007.

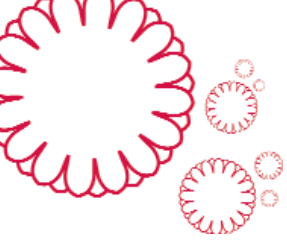
Politique de distribution des dividendes

La politique de distribution des dividendes à venir est fondée sur la situation financière de la Société et la pratique du marché. Aussi, aucune garantie ne peut être fournie concernant le montant des dividendes qui seront distribués au titre d'un exercice donné.

Délai de prescription des dividendes

Tout dividende non réclamé dans les cinq ans suivant son exigibilité, est prescrit dans les conditions prévues par la loi (article 2277 du Code civil). Les dividendes dont le paiement n'a pas été demandé sont versés au Trésor.

(1) Distribution proposée à l'Assemblée Générale du 4 juin 2007 rapportée au résultat net part du Groupe.





Comptes consolidés

- Bilan consolidé
- Compte de résultat consolidé
- Variations des capitaux propres consolidés
- Tableau des flux de trésorerie consolidés
- Annexe aux comptes consolidés
- Rapport des Commissaires aux Comptes



Bilan consolidé

Actif <i>(en milliers d'euro)</i>	<i>Note</i>	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Ecarts d'acquisition nets	3.1	-	544	544
Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles nets	3.2	81 231	86 946	99 241
Autres immobilisations incorporelles nettes	3.3	551	719	935
Immobilisations corporelles nettes	3.4	34 944	34 893	35 049
Mises en équivalence	3.5	147 155	137 510	132 412
Autres actifs financiers nets	3.6	881	835	870
Actifs d'impôts non-courants	4.8.3	1 056	2 804	3 216
Actifs non-courants		265 818	264 251	272 267
Créances clients nettes	3.7	41 170	36 002	43 690
Actifs d'impôts courants	3.7	2 286	2 857	1 451
Autres créances nettes et autres actifs financiers courants	3.7	29 551	18 678	23 881
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.8	4 377	4 962	2 221
Actifs courants		77 384	62 499	71 243
Total Actif		343 202	326 750	343 510



Bilan consolidé

Passif (en milliers d'euro)	Note	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Capital		33 982	33 774	33 054
Réserves et résultat (part du Groupe)		181 230	156 501	145 935
Capitaux propres (part du Groupe)		215 212	190 275	178 989
Intérêts minoritaires		2 826	2 645	2 595
Capitaux propres	3.9	218 038	192 920	181 584
Provisions non-courantes	3.10	1 536	1 411	1 102
Passifs d'impôts non-courants	4.8.3	2 761	12 356	15 304
Autres dettes non-courantes	3.12	1 663	3 470	5 278
Passifs non-courants		5 960	17 237	21 684
Provisions courantes	3.10	3 493	2 014	3 669
Dettes financières à moins d'un an	3.11	41 886	48 188	74 893
Fournisseurs	3.12	25 628	21 305	19 199
Passifs d'impôts courants	3.12	111	108	71
Autres dettes	3.12	48 086	44 978	42 410
Passifs courants		119 204	116 593	140 242
Total Passif		343 202	326 750	343 510



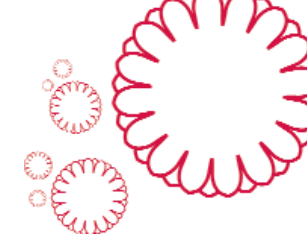
Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euro)</i>	<i>Note</i>	31.12.06	31.12.05 (1) (2)	31.12.04 (1)
Chiffre d'affaires	4.1.1	131 140	99 396	84 898
Achats		-931	-766	-458
Charges de personnel	4.2	-16 015	-12 066	-12 655
Autres produits et charges opérationnels courants	4.3	-54 321	-33 510	-25 435
Dépréciations, amortissements et provisions	4.4	-52 079	-54 955	-44 262
Résultat opérationnel courant	4.1.2	7 794	-1 901	2 088
Autres produits et charges opérationnels non-courants	4.5	-609	376	642
Résultat opérationnel		7 185	-1 525	2 730
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		239	84	25
Coût de l'endettement financier brut		-1 293	-1 865	-1 539
Coût de l'endettement financier net		-1 054	-1 781	-1 514
Autres produits et charges financiers	4.6	1 853	2 846	2 066
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4.7	10 206	5 507	6 147
Résultat avant impôts		18 190	5 047	9 429
Impôts	4.8	7 425	2 243	-221
Résultat net		25 615	7 290	9 208
Dont part des minoritaires		181	92	17
Dont part du Groupe		25 434	7 198	9 191
Résultat net (part du Groupe) par action				
- Nombre moyen d'actions en circulation	4.9	4 235 701	4 199 297	4 122 338
- En euro par action		6,00	1,71	2,23
Résultat net (part du Groupe) dilué par action (3)				
- Nombre potentiel moyen d'actions	4.9	4 249 779	4 215 796	4 229 144
- En euro par action		5,98	1,71	2,17

(1) La charge ou le produit pour retraites et assimilées antérieurement enregistré en "Dépréciations, amortissements et provisions" est désormais constaté sur la ligne "Charges de personnel". La charge de l'exercice 2005 (K€ 309) et le produit de l'exercice 2004 (K€ 152) ont été reclassés afin d'assurer une bonne comparabilité.

(2) Les refacturations de salaires aux productions (K€ 836) qui figuraient dans le poste "Chiffre d'affaires" ont été reclassées sur la ligne "Autres produits et charges opérationnels courants".

(3) Il a été opéré une modification dans le nombre des options de souscription ayant un effet dilutif. Le résultat net (part du Groupe) dilué par action au titre des exercices 2004 et 2005 a été corrigé.



Variations des capitaux propres consolidés

Variations des capitaux propres (en milliers d'euro)	Part du Groupe				Total capitaux propres	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital (1)	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres (2)			
Au 31 décembre 2004	33 054	18 198	103 733	24 004	178 989	2 595	181 584
Variations des écarts de conversion				273	273		273
Variations de périmètre			-15		-15	-42	-57
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	-	-15	273	258	-42	216
Résultat net de la période			7 198		7 198	92	7 290
Total des produits et charges de la période	-	-	7 183	273	7 456	50	7 506
Opérations sur capital (3)	720	4 768			5 488		5 488
Paievements fondés sur des actions		821			821		821
Dividendes			-2 479		-2 479		-2 479
Transactions avec les actionnaires	720	5 589	-2 479	-	3 830	-	3 830
Au 31 décembre 2005	33 774	23 787	108 437	24 277	190 275	2 645	192 920
Variations des écarts de conversion				-231	-231		-231
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	-	-	-231	-231	-	-231
Résultat net de la période			25 434		25 434	181	25 615
Total des produits et charges de la période	-	-	25 434	-231	25 203	181	25 384
Opérations sur capital (3)	208	1 081			1 289		1 289
Paievements fondés sur des actions		978			978		978
Dividendes			-2 533		-2 533		-2 533
Transactions avec les actionnaires	208	2 059	-2 533	-	-266	-	-266
Au 31 décembre 2006	33 982	25 846	131 338	24 046	215 212	2 826	218 038

Variations des intérêts minoritaires (en milliers d'euro)	Réserves	Résultat	Intérêts minoritaires
Au 31 décembre 2004	2 578	17	2 595
Variations de périmètre	-42		-42
Affectation du résultat de la période précédente	17	-17	-
Résultat net de la période		92	92
Au 31 décembre 2005	2 553	92	2 645
Affectation du résultat de la période précédente	92	-92	-
Résultat net de la période		181	181
Au 31 décembre 2006	2 645	181	2 826

(1) Primes d'émission, primes d'apport, primes de fusion, réserves légales.

(2) Résultats enregistrés directement en capitaux propres incluant les réévaluations sur immobilisations corporelles et incorporelles (IAS 16 et IAS 38) et les variations d'écarts de conversion.

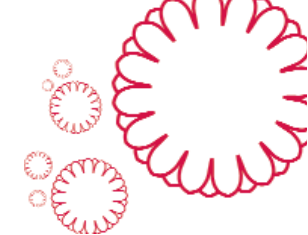
(3) Exercices d'options de souscription d'actions.



Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euro)	Note	31.12.06	31.12.05 (1)	31.12.04 (1)
Opérations d'exploitation				
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)		25 615	7 290	9 208
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5.1	53 412	57 004	44 259
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition		544	-	-
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	3.13	-49	-36	30
Charges et produits calculés liés aux stocks-options et assimilés		978	821	-
Résultat net des cessions d'immobilisations		8 297	-374	-718
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		-10 206	-5 507	-6 147
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		508	504	458
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts		79 099	59 702	47 090
Coût de l'endettement financier net		1 054	1 781	1 514
Charges d'impôts (y compris impôts différés)		-7 425	-2 243	221
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts		72 728	59 240	48 825
Impôts versés		-387	-77	-267
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	5.2	-12 714	13 625	-15 283
(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité		59 627	72 788	33 275
Opérations d'investissement				
Cessions d'immobilisations		171	796	1 507
Acquisitions d'immobilisations	5.3	-54 629	-46 437	-78 392
Variation des dettes sur immobilisations	5.4	3 017	879	-486
Incidence des variations de périmètre		-	-	-872
(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-51 441	-44 762	-78 243
Opérations de financement				
Dividendes versés aux actionnaires de Gaumont		-2 533	-2 479	-1 236
Augmentation de capital		1 289	5 488	431
Variation des dettes financières		-6 853	-25 305	44 736
Intérêts payés		-1 054	-1 781	-1 514
Dividendes versés aux minoritaires		-	-	-
(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-9 151	-24 077	42 417
(D) Incidence des variations des cours des devises		-171	191	-127
Variation globale de la trésorerie : (A) + (B) + (C) + (D)		-1 136	4 140	-2 678
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		4 962	2 221	4 553
Solides créditeurs de banques à l'ouverture		-454	-1 853	-1 507
Trésorerie à l'ouverture		4 508	368	3 046
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		4 377	4 962	2 221
Solides créditeurs de banques à la clôture		-1 005	-454	-1 853
Trésorerie à la clôture		3 372	4 508	368
Variation globale de la trésorerie		-1 136	4 140	-2 678

(1) La charge ou le produit pour retraites et assimilées antérieurement enregistré en "Dotations aux amortissements et provisions" est désormais constaté sur la ligne "Charges de personnel" dans le compte de résultat. La charge de l'exercice 2005 (K€ 309) et le produit de l'exercice 2004 (K€ 152) ont été reclassés afin d'assurer une bonne comparabilité. Ce reclassement a un impact dans le tableau des flux de trésorerie sur les lignes "Dotations nettes aux amortissements et provisions" et "Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité".



Annexe aux comptes consolidés

1. Le Groupe Gaumont

1.1. Activités du Groupe

Gaumont et ses filiales ont pour activités principales la production, la distribution de films, l'exploitation de droits et l'exploitation de salles de cinéma à travers la société EuroPalaces mise en équivalence.

1.2. Périmètre de consolidation

Société et forme	Siège social	Siren	% intérêt	% contrôle	Méthode intégration
Société mère :					
Gaumont SA	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	562 018 002	100,00	Sté mère	I.G.
Sociétés françaises :					
<i>Production Cinéma et Télévision :</i>					
Gaumont Images 3 SAS	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	393 417 787	100,00	100,00	I.G.
Gaumont Images 4 SA	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	393 928 916	100,00	100,00	I.G.
Gaumont International SARL	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	340 538 693	100,00	100,00	I.G.
Les Films du Dauphin SARL	5, rue du Colisée, 75008 Paris	352 072 904	100,00	100,00	I.G.
Les Films du Loup SARL	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	322 996 257	100,00	100,00	I.G.
Prestations et Services SARL	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	612 022 004	100,00	100,00	I.G.
<i>Archives :</i>					
Gaumont Pathé Archives SAS	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	444 567 218	57,50	57,50	I.G.
<i>Distribution :</i>					
Gaumont Columbia TriStar Films GIE	5, rue du Colisée, 75008 Paris	477 485 569	50,00	50,00	M.E.Q.
Gaumont Vidéo SNC	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	384 171 567	100,00	100,00	I.G.
<i>Exploitation :</i>					
EuroPalaces SAS	21, rue François 1 ^{er} , 75008 Paris	392 962 304	34,00	34,00	M.E.Q.
<i>Editions musicales :</i>					
Editions La Marguerite SARL	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	602 024 150	100,00	100,00	I.G.
<i>Immobilier :</i>					
Forest SCI	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	785 421 801	100,00	100,00	I.G.
Sociétés étrangères :					
<i>Etats-Unis :</i>					
Gaumont Inc.	520 West 43 rd Street, New York, NY 10036	Etats-Unis	100,00	100,00	I.G.
Lincoln Cinema Associates	1886 Broadway, New York, NY 10023	Etats-Unis	31,95	31,95	M.E.Q.

I.G. : Intégration Globale

M.E.Q. : Mise En Equivalence



Annexe aux comptes consolidés

2. Principes et méthodes comptables

2.1. Principes généraux

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2006 ont été préparés conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) tels qu'adoptés par l'Union Européenne et applicables à cette date.

Les principes comptables retenus pour l'établissement de ces informations financières 2006 sont identiques à ceux détaillés dans les comptes consolidés publiés au 31 décembre 2005, à l'exception des changements au compte de résultat décrits en notes 2.2 et 2.3. Ils résultent de l'application :

- de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2006 ;
- des options retenues et des exemptions utilisées lors de la transition au IFRS :
 - évaluation à la juste valeur au 1^{er} janvier 2004 de certains terrains et constructions ;
 - non retraitement des regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 ;
 - comptabilisation dans les capitaux propres d'ouverture des écarts actuariels relatifs aux retraites et avantages assimilés existant au 1^{er} janvier 2004 ;
 - non retraitement des plans d'options de souscription attribués par le Groupe à certains de ses dirigeants et salariés émis avant le 7 novembre 2002 ;
 - reclassement des réserves de conversion au 1^{er} janvier 2004, relatifs à la conversion en euro des comptes des filiales ayant une devise étrangère comme monnaie de fonctionnement, dans les réserves consolidées.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euro notés K€ sauf indication contraire.

Les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2006 ont été arrêtés par le Directoire en date du 17 février 2007 et examinés par le Conseil de Surveillance du 21 février 2007. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2007.

2.2. Effet des normes IFRS et interprétations IFRIC applicables à compter du 1^{er} janvier 2006

Le Groupe a appliqué l'amendement de la norme IAS 39 "Option de juste valeur", relatif au choix de la comptabilisation à l'origine d'un actif et d'un passif financier à la juste valeur par compte de résultat.

Le Groupe n'a pas retenu l'option offerte par l'amendement de la norme IAS 19 "Avantages du personnel" de comptabiliser les écarts actuariels de l'exercice directement dans les capitaux propres.

2.3. Modification des comptes au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005

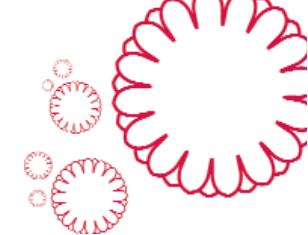
La charge ou le produit pour retraites et assimilées antérieurement enregistré en "Dépréciations, amortissements et provisions" est désormais constaté sur la ligne "Charges de personnel". De ce fait, les comptes au 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005 ont été modifiés par rapport aux comptes publiés, soit un reclassement respectivement de K€ - 152 et de K€ 309.

En 2005, les refacturations de salaires aux productions qui figuraient dans le poste "Chiffre d'affaires" ont été reclassées sur la ligne "Autres produits et charges opérationnels courants" pour un montant de K€ 836.

Une modification du nombre des options de souscription ayant un effet dilutif étant intervenue, le résultat net (part du Groupe) dilué par action au titre des exercices 2004 et 2005 a été corrigé.

2.4. Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.



2.5. Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés conduit la Direction du Groupe à faire des estimations et à formuler des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et passifs à la date d'arrêté des comptes que sur ceux des produits et charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir des expériences passées et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers consolidés de Gaumont peuvent être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations retenues concernent la valorisation des actifs corporels et incorporels, l'amortissement des films (Cf. note 2.10), l'évaluation des provisions sur les clients et autres créances (Cf. note 2.14) et la reconnaissance d'actifs d'impôts différés (Cf. note 2.19).

2.6. Consolidation

La norme IAS 27 définit une filiale comme une entité contrôlée par la société mère. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les comptes consolidés intègrent les comptes de Gaumont et de ses filiales après élimination des soldes et opérations intra-groupe.

2.6.1. Participations dans les filiales

Les sociétés dans lesquelles Gaumont exerce directement ou indirectement un contrôle sont consolidées. La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

2.6.2. Participations dans les entreprises associées

Les sociétés dans lesquelles Gaumont exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence ; l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20 %

des droits de vote sont détenus. Sont également mises en équivalence les sociétés pour lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint.

Les pertes d'une entité mise en équivalence qui excèdent la valeur de la participation du Groupe dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si :

- le Groupe a une obligation contractuelle de couvrir ces pertes ; ou
- le Groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

2.7. Méthode de conversion des éléments en devises

2.7.1. Etats financiers des filiales étrangères

Les filiales étrangères ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale (monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité opère).

Leur bilan est converti en euro au cours de clôture ; leur compte de résultat est converti au cours de change moyen de la période clôturée. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en "Ecart de conversion" dans les capitaux propres consolidés.

2.7.2. Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères". En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euro au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits en compte de résultat.

2.8. Regroupements d'entreprises

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition (1^{er} janvier 2004) conformément à l'option offerte par IFRS 1.

Conformément à la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises postérieurs au 1^{er} janvier 2004 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise



Annexe aux comptes consolidés

acquise sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés (y compris pour la part des minoritaires). L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs, passifs et passifs éventuels évalués à leur juste valeur est comptabilisé en écart d'acquisition.

2.9. Ecarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le Groupe se donne douze mois suivant la date d'acquisition pour finaliser l'analyse des écarts de première consolidation.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet, à chaque clôture annuelle, d'un test de dépréciation. Le test de dépréciation est réalisé pour la ou les unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté en comparant la valeur recouvrable et la valeur comptable de ou des unités génératrices de trésorerie.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de cession estimée à partir des valorisations de marché basées sur une méthode de multiple de chiffre d'affaires et la valeur d'utilité déterminée en utilisant la méthode des flux nets de trésorerie futurs actualisés.

Si les valeurs comptables de l'unité génératrice de trésorerie excèdent la valeur recouvrable, les actifs de l'unité génératrice de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont imputées en priorité à l'écart d'acquisition et inscrites en "Autres produits et charges opérationnels non-courants".

Concernant le cas particulier de l'activité exploitation en salles, le Groupe applique une méthode conforme aux usages de la profession, qui consiste à déterminer la juste valeur nette des coûts de cession selon deux méthodes d'évaluation :

- l'une fondée sur un multiple du chiffre d'affaires ;
- l'autre basée sur un multiple de l'Ebitda normatif diminué de la dette nette.

Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés sur la ligne "Mises en équivalence".

2.10. Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles" et à la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles à durée de vie définie et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles à durée de vie définie et corporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation incorporelle ou corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé, et sont inscrits au poste "Autres produits et charges opérationnels non-courants".

2.10.1. Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles

La valeur brute des films et productions télévisuelles comprend le coût de l'investissement réalisé par les sociétés du Groupe, augmenté le cas échéant des frais financiers engagés pour la période, supporté au titre des :

- productions de films destinées à être exploitées, en France ou à l'étranger, par tous procédés audiovisuels ;
- coproductions françaises ou étrangères ;
- acquisitions des droits permettant l'exploitation d'œuvres audiovisuelles.

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable au 1^{er} janvier le ratio recettes nettes acquises dans l'exercice / recettes nettes totales. Les recettes nettes



Annexe aux comptes consolidés

totales comprennent, sur une durée de dix ans d'exploitation, la part revenant au Groupe des recettes nettes acquises dans l'exercice et des recettes nettes prévisionnelles. Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture des comptes.

Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes nettes prévisionnelles, un amortissement complémentaire est constaté pour couvrir l'insuffisance de recettes.

De même, une provision pour dépréciation peut être comptabilisée sur les productions en cours s'il s'avère que le budget initialement prévu fait l'objet d'un dépassement significatif ou si pour des films ayant été exploités entre la clôture et l'arrêt des comptes, l'estimation des recettes futures est inférieure à la valeur de l'investissement.

Les amortissements dérogatoires pratiqués sur les films et figurant en provisions réglementées dans les comptes sociaux sont retraités, conformément aux principes d'établissement des comptes consolidés, afin de les neutraliser au niveau du résultat consolidé.

Les frais de lancement des films (frais de publicité et de copie) sont comptabilisés en charges.

2.10.2. Frais préliminaires

Les frais préliminaires représentent les dépenses engagées avant la décision de mise en production, tels que recherches de sujets, talents et repérages nécessaires au développement des projets.

Conformément à la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", ces frais préliminaires sont enregistrés en charges de l'exercice.

2.10.3. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis qui sont amortis sur trois ans.

Figurent également dans cette rubrique les droits musicaux qui sont amortis sur deux ans : 75 % la première année et 25 % la suivante, ou linéairement sur cinq ans dans le cas de rachat de catalogues.

2.10.4. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition, à l'exception de certaines immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 1978.

Le Groupe a opté dans le cadre de la première application des normes IFRS (IFRS 1) pour l'évaluation à la juste valeur comme coût présumé de certains terrains et constructions situés au cœur du quartier des affaires parisien. Il s'agit :

- du siège social de Gaumont sis à Neuilly-sur-Seine ;
- du siège social de Gaumont Columbia TriStar Films sis rue du Colisée à Paris (8^{ème}) ;
- du cinéma Gaumont Ambassade situé sur les Champs-Élysées à Paris (8^{ème}).

Ces réévaluations ont été réalisées sur la base d'expertises indépendantes.

La norme IAS 16 prévoit notamment :

- l'amortissement des immobilisations sur leur durée prévue d'utilisation ;
- la comptabilisation et l'amortissement séparés de composants individuellement significatifs.

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Durées d'utilisation, en années

- | | |
|---|-------------|
| ■ constructions (1) | 25 à 40 ans |
| ■ agencements et aménagements des constructions | 5 à 10 ans |
| ■ matériel d'exploitation et autres immobilisations corporelles | 4 à 8 ans |

(1) Les constructions ayant fait l'objet d'une évaluation à la juste valeur comme coût présumé dans le cadre du passage aux normes IFRS sont amorties sur 40 ans à compter de la première application de ces normes.

2.11. Mises en équivalence

Le poste "Mises en équivalence" est représentatif de la quote-part des capitaux propres (y compris le résultat de l'exercice) ré-estimés éventuellement des écarts d'évaluation des sociétés concernées.

En application de la norme IAS 28, ce poste comprend également les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence (Cf. note 2.9).



Annexe aux comptes consolidés

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite sur la ligne “Résultat des sociétés mises en équivalences”.

2.12. Immobilisations financières

Cette catégorie inclut :

- les titres de participation :
ils représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées. Conformément à la norme IAS 39 “Instruments financiers”, les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de Bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative et durable de la valeur de l'actif), une provision pour dépréciation irréversible est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat. La reprise de cette provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.
- les créances rattachées à des participations, les prêts “aide à la construction”, les autres prêts, les dépôts et cautionnements :
leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement.

2.13. Dépréciation des actifs

Selon la norme IAS 36 “Dépréciation d'actifs”, les valeurs comptables des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles, corporelles sont testées dès l'apparition d'indices de perte de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an, pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée pour le Groupe aux écarts d'acquisition.

Si un indice de perte de valeur existe, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. Si la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur comptable à la valeur recouvrable.

2.14. Clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

2.15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les caisses et les parts d'OPCVM de trésorerie qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Conformément à la norme IAS 39 “Instruments financiers”, ces parts d'OPCVM de trésorerie sont évaluées à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat (en “Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie”).

2.16. Provisions courantes

Conformément à la norme IAS 37 “Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels”, une provision pour risques et charges est constituée dès lors que le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

2.17. Provisions non-courantes

2.17.1. Provisions pour indemnités de fin de carrière

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite du Groupe vis-à-vis de ses salariés.



Annexe aux comptes consolidés

Celui-ci est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par les conventions collectives des sociétés du Groupe. Conformément à la norme IAS 19 “Avantages du personnel”, il est calculé, par des actuaires indépendants, selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l’ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- d’une hypothèse de date à la retraite fixée à soixante-trois ans pour les cadres et agents de maîtrise et soixante et un ans pour les employés ;
- du taux de rotation ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d’un taux de revalorisation annuel des salaires ;
- de l’espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- d’un taux d’actualisation de l’engagement de retraite, revu à chaque clôture.

La charge de l’exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus et du coût de l’actualisation de l’engagement existant à l’ouverture de l’exercice est constatée en “Charges de personnel”.

2.17.2. Gratifications liées à l’ancienneté

Le Groupe évalue également ses engagements liés aux primes accordées sous réserve de certaines conditions d’ancienneté. La valeur de ses engagements est calculée en appliquant la méthode et les hypothèses utilisées pour les évaluations des indemnités de fin de carrière décrites ci-dessus.

2.18. Plans de souscription d’actions

Des options de souscription d’actions sont accordées à certains dirigeants et salariés du Groupe qui, lors de leur exercice, donnent lieu à l’émission d’actions nouvelles par augmentation de capital. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2 “Paiements en actions”, la juste valeur des options attribuées est évaluée à la date d’octroi sur la base du modèle mathématique de Black & Scholes. Cette juste valeur est enregistrée en “Charges

de personnel” linéairement - sur la période d’acquisition des droits - avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 1 “Première application du référentiel IFRS”, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1^{er} janvier 2004 sont évalués et comptabilisés en “Charges de personnel”. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

2.19. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 “Impôts sur le résultat”, des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales selon la méthode du report variable.

Les impôts différés actifs sur les déficits fiscaux sont constatés lorsque leur récupération est probable.

Les actifs d’impôts différés font l’objet d’une provision pour dépréciation lorsque leur utilisation future n’est pas probable.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d’impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d’impôts différés sont évalués aux taux d’impôt dont l’application est attendue sur l’exercice au cours duquel l’actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d’impôts en vigueur à la date de clôture.

2.20. Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d’intérêt et des cours de change. Ces instruments comprennent des accords de swap de taux d’intérêt, ainsi que des options de change, qui ne sont pas considérés dans le cadre de la norme IAS 39 comme des instruments de couverture.

En conséquence, la juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée au bilan en “Autres créances” ou “Autres dettes” (selon qu’elle se traduit par une plus-value ou une moins-value latente).

La variation de juste valeur est enregistrée en résultat financier.



Annexe aux comptes consolidés

2.21. Evaluation des passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

2.22. Soficas

Les “parts producteurs” des Soficas garanties par Gaumont sont inscrites pour leur valeur nominale, conformément à la norme IAS 20, au passif du bilan au poste “Autres dettes courantes”. Les reversements des parts de recettes auxquelles elles ont droit sont imputés directement sur ce poste.

2.23. Structure du bilan consolidé

L'application de la norme IAS 1 “Présentation des états financiers” rend obligatoire la distinction courants/non-courants des éléments de bilan.

En conséquence, le bilan présente sans distinction entre la partie à moins d'un an et la partie à plus d'un an :

- les actifs courants qui sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser ou à consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation. Tous les autres actifs sont considérés comme des actifs non-courants.
- les passifs courants qui sont ceux dont le Groupe s'attend à ce qu'ils soient réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation. Tous les autres passifs sont considérés comme des passifs non-courants.

2.24. Information sectorielle

En application d'IAS 14 “Informations sectorielles”, le premier niveau d'information sectorielle est organisé par secteur d'activité, le second niveau par secteur géographique.

Le Groupe Gaumont exerce son activité dans deux secteurs, la production et l'exploitation d'œuvres audiovisuelles, et l'exploitation de salles de cinéma à travers la société EuroPalaces mise en équivalence.

2.25. Chiffre d'affaires

2.25.1. Salles France

Les locations de films aux salles de cinéma sont constatées sur la base des locations hebdomadaires.

2.25.2. Télévision France

2.25.2.1. Pré-ventes

Les pré-ventes sont constatées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, après signature des contrats, et à la date d'acceptation du matériel de diffusion.

2.25.2.2. Autres ventes

Les ventes de droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises sont comptabilisées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, après signature des contrats de cession, à la date d'acceptation du matériel de diffusion et à partir de l'ouverture des droits.

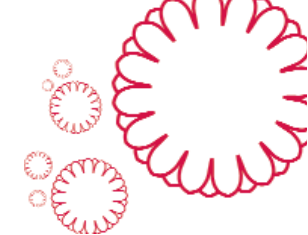
2.25.3. International

Les cessions de droits à l'étranger sont constatées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, après signature des contrats, à la date de livraison du matériel, à partir de l'ouverture des droits et sur la base des redevances de comptes lorsque le contrat prévoit le versement d'un pourcentage sur les recettes provenant de l'exploitation de l'œuvre par le client.

2.25.4. Vidéo France

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits vidéo est pris en compte sur la base des ventes mensuelles après déduction d'une provision au titre des retours estimés et des remises accordées aux clients.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est inscrit en produits constatés d'avance au bilan au poste “Autres dettes”.



2.26. Soutien financier automatique du Centre National de la Cinématographie

Les films sont générateurs de soutien financier du fait de leur exploitation commerciale en salles, de leur diffusion télévisuelle et de leur exploitation vidéo. Le soutien financier à la production, à la distribution et à l'édition vidéo est enregistré au même rythme que le chiffre d'affaires des films qui le génère. Il est comptabilisé à l'actif du bilan au poste "Autres créances" en contrepartie d'une subvention d'exploitation. Le fonds de soutien investi dans la production de nouveaux films est comptabilisé en diminution du poste "Autres créances".

2.27. Subventions

Les subventions perçues, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont enregistrées en profit à compter de la date de première exploitation en salles des œuvres cinématographiques qu'elles concernent.

2.28. Crédit d'impôt cinéma

Le crédit d'impôt cinéma, octroyé à compter de l'exercice 2004, et visant à encourager les sociétés de production à réaliser sur le territoire français les travaux d'élaboration et de production de leurs œuvres cinématographiques, est constaté dans les comptes consolidés en résultat opérationnel courant à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre concernée.

2.29. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel intègre le résultat opérationnel courant, les autres produits ou charges opérationnelles non-courantes, comprenant les résultats sur cessions et les dépréciations d'actifs non-courants incorporels (y compris les écarts d'acquisition) et corporels.

Sont enregistrés dans le résultat opérationnel courant les produits et les charges liés aux contrats de Production Fund et de Sale & Lease Back contractés dans le cadre du financement de certains films lorsque l'ensemble des conditions permettant de reconnaître ces produits et charges sont réunies.

2.30. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net inclut les charges d'intérêt sur les dettes financières brutes et les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

2.31. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les variations de juste valeur des instruments financiers (actifs, passifs et dérivés), les résultats de change (autres que ceux relatifs aux opérations d'exploitation, classés dans le résultat opérationnel courant), les dividendes reçus des participations non consolidées, les résultats sur cessions et les dépréciations des actifs financiers non-courants.

2.32. Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence

Les résultats des tests de dépréciation concernant les écarts d'acquisition sur titres mis en équivalence font partie du résultat présenté sur cette ligne.

2.33. Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période clôturée.

Le résultat par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période clôturée augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de toutes les options de souscription d'actions dilutives attribuées à la date de clôture. En particulier pour les options de souscription d'actions, la différence entre le nombre d'actions ordinaires émises et le nombre d'actions ordinaires qui auraient été émises au cours moyen de marché doit être traitée comme une émission d'actions ordinaires ayant un effet dilutif.

Lorsque le résultat de l'exercice est une perte, le nombre dilué par action est calculé sur le nombre d'actions à la clôture, compte tenu du caractère relatif de l'exercice des options de souscription d'actions.



Annexe aux comptes consolidés

3. Notes sur le bilan consolidé

3.1. Ecarts d'acquisition

	31.12.06	Mouvements de la période			31.12.05	31.12.04
		+	-			
Valeur brute	1 815	-	-	1 815	1 815	
Amortissements	-1 271	-	-	-1 271	-1 271	
Provisions	-544	-544	-	-	-	
Valeur nette	-	-544	-	544	544	

Les écarts d'acquisition concernent la société Les Films du Dauphin.

Le suivi des valeurs de ces écarts d'acquisition a fait apparaître une perte de valeur au 31 décembre 2006. Ils ont été dépréciés dans leur totalité.

3.2. Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles

	31.12.06	Mouvements de la période			31.12.05	31.12.04
		+	-	Autres (1)		
Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles	1 292 591	49 789	-8 513	518	1 250 797	1 195 157
Productions en cours	19 821	19 642	-	-518	697	4 832
Valeur brute	1 312 412	69 431	-8 513	-	1 251 494	1 199 989
Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles	-1 225 788	-78 871	281	-	-1 147 198	-1 092 516
Amortissements	-1 225 788	-78 871	281	-	-1 147 198	-1 092 516
Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles	-2 096	-2 096	17 350	-	-17 350	-8 232
Productions en cours	-3 297	-3 297	-	-	-	-
Provisions	-5 393	-5 393	17 350	-	-17 350	-8 232
Valeur nette	81 231	-14 833	9 118	-	86 946	99 241

(1) *Virements de poste à poste.*

Au 31 décembre 2006, une provision pour dépréciation a été constituée à hauteur de K€ 5 393 pour les films programmés en 2007 dont les recettes estimées ne couvrent pas les coûts de production.

La provision constatée en 2005, de K€ 9 118, sur les films *Un ticket pour l'espace* et *La piste* a été reprise sur l'exercice.

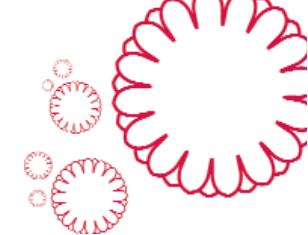
3.3. Autres immobilisations incorporelles

	31.12.06	Mouvements de la période			31.12.05	31.12.04
		+	-			
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	1 572	18	-90	1 644	1 692	
Autres droits incorporels	2 400	-	-	2 400	2 400	
Valeur brute	3 972	18	-90	4 044	4 092	
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	-1 112	-162	90	-1 040	-896	
Autres droits incorporels	-2 309	-24	-	-2 285	-2 261	
Amortissements, provisions	-3 421	-186	90	-3 325	-3 157	
Valeur nette	551	-168	-	719	935	

3.4. Immobilisations corporelles

	31.12.06	Mouvements de la période			31.12.05	31.12.04
		+	-	Autres (1)		
Terrains	20 289	-	-	-	20 289	20 423
Constructions et agencements	30 370	1 003	-542	-	29 909	30 613
Matériel d'exploitation	1 465	94	-144	-1	1 516	1 873
Autres immobilisations corporelles	5 055	244	-388	-	5 199	5 874
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	78
Valeur brute	57 179	1 341	-1 074	-1	56 913	58 861
Terrains	-310	-	-	-	-310	-444
Constructions et agencements	-16 904	-744	485	-	-16 645	-17 413
Matériel d'exploitation	-1 180	-97	144	1	-1 228	-1 533
Autres immobilisations corporelles	-3 841	-387	383	-	-3 837	-4 422
Amortissements, provisions	-22 235	-1 228	1 012	1	-22 020	-23 812
Valeur nette	34 944	113	-62	-	34 893	35 049

(1) *Variations de change.*



Annexe aux comptes consolidés

3.5. Mises en équivalence

	Dernier % de détention	31.12.06	31.12.05	31.12.04
EuroPalaces SAS	34 %	146 624	136 846	131 783
Gaumont Columbia TriStar Films GIE	50 %	-	-	-
Lincoln Cinema Associates (USA)	32 %	531	664	629
Valeur brute		147 155	137 510	132 412
Provisions		-	-	-
Valeur nette		147 155	137 510	132 412

Le suivi des valeurs de ces titres mis en équivalence n'a pas fait apparaître de perte de valeur au 31 décembre 2006.

Conformément aux règles et méthodes comptables, la quote-part de résultat négative a été reclassée en provisions pour risques (Cf. note 3.10).

3.5.1. Eléments significatifs

	EuroPalaces SAS	Gaumont Columbia TriStar Films GIE	Lincoln Cinema Associates (USA)
% détention au 31.12.06	34 %	50 %	32 %
Actifs non-courants	242 519	165	549
Actifs courants	28 643	2 449	25
Total actif	271 162	2 614	574
Capitaux propres	99 437	-14	524
Passifs non-courants	115 400	-	-
Passifs courants	56 325	2 628	50
Total passif	271 162	2 614	574
Chiffre d'affaires	140 654	3 298	1 286
Résultat net	9 778	2	426

3.5.2. Transactions

Les transactions se font exclusivement avec Gaumont SA.

	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Créances clients	296	154	15
Autres créances	16	1 654	5 224
Provisions sur créances	-	-	-
Provisions pour risques	14	-	-
Autres dettes non-courantes	1 663	1 786	1 909
Fournisseurs	-	3	-
Autres dettes	3 209	140	156
Chiffre d'affaires	6 678	3 665	2 853
Autres charges courantes	2 393	2 202	1 249

3.5.3. Garanties envers les parties

A l'expiration du terme, soit le 30 juin 2007, les membres du GIE Gaumont Columbia TriStar Films sont convenus de partager :

- les coûts afférents strictement aux opérations de liquidation et de fermeture du GIE à 50/50 ;
- tous les autres coûts en proportion du chiffre d'affaires généré par chacun d'eux au titre de l'exploitation de leurs films, avec une prise en charge minimum de 30 % pour Gaumont.



Annexe aux comptes consolidés

3.6. Autres actifs financiers

	31.12.06	Mouvements de la période		31.12.05	31.12.04
		+	-		
Titres de participations non consolidés	151	-	-	151	153
Créances rattachées à des participations	50	20	-	30	32
Prêts	407	1	-103	509	539
Dépôts et cautionnements	125	37	-59	147	164
Autres immobilisations financières	200	200	-	-	-
Valeur brute	933	258	-162	837	888
Titres de participations non consolidés	-2	-	-	-2	-18
Créances rattachées à des participations	-50	-50	-	-	-
Provisions	-52	-50	-	-2	-18
Valeur nette	881	208	-162	835	870

Les tests de dépréciation réalisés sur les titres de participation non consolidés n'ont pas fait apparaître de moins-value latente.

3.6.1. Titres de participation non consolidés

Les participations non consolidées présentent un intérêt négligeable, au regard de l'appréciation du patrimoine, de la situation financière et des résultats du Groupe. Elles concernent des sociétés dans lesquelles le Groupe détient moins de 10 %, qui n'ont pas d'activité, ou qui sont en liquidation.

	Pourcentage de participation	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Capitaux propres avant résultat	Résultat
Communication et Participation SA (1)	4 %	62	62	2 694	-1 535
Gaumont Musique SARL (2)	100 %	53	53	-46	490
Autres		36	34		
Total		151	149		

(1) Renseignements financiers au 31.12.05.

(2) Société en liquidation - Renseignements financiers au 31.12.06.

3.7. Créances clients, autres créances, actifs d'impôts et autres actifs financiers courants

	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Créances clients	41 734	37 625	47 443
Immobilisations financières courantes	3 889	831	1 957
Avances et acomptes versés	989	494	1 643
Créances sociales	20	14	19
Créances fiscales	16 278	10 329	9 361
Actifs d'impôts courants	2 286	2 857	1 451
Comptes courants	9 015	10 607	14 267
Créances diverses	9 430	6 790	6 682
Instruments financiers dérivés	54	6	62
Charges constatées d'avance	1 463	1 371	1 590
Valeur brute	85 158	70 924	84 475
Clients	-564	-1 623	-3 753
Comptes courants	-8 999	-8 953	-8 953
Créances diverses	-2 588	-2 811	-2 747
Provisions	-12 151	-13 387	-15 453
Valeur nette	73 007	57 537	69 022
Echéances :			
- à moins de 1 an	83 393		
- de 1 à 5 ans	1 510		
- à plus de 5 ans	255		

3.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Valeurs mobilières de placement	-	-	72
Comptes bancaires et autres disponibilités	4 377	4 962	2 149
Total	4 377	4 962	2 221



Annexe aux comptes consolidés

3.9. Capitaux propres

3.9.1. Capital social de la société mère

Au 31 décembre 2006, le capital social de Gaumont SA est constitué de 4 247 801 actions d'une valeur nominale de € 8, entièrement libérées, dont l'évolution sur l'année 2006 a été la suivante :

	31.12.06	Mouvements de la période		31.12.05	31.12.04
		+	-		
Nombre de titres	4 247 801	26 004	-	4 221 797	4 131 797
Nominal	€ 8	€ 8	€ 8	€ 8	€ 8
Capital	33 982 408	208 032	-	33 774 376	33 054 376

3.9.2. Dividendes

Le montant des dividendes versés par Gaumont SA est le suivant au cours de l'exercice clos le :

	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Dividendes versés	2 533 078	2 479 078	1 236 239
Soit par action	€ 0,60	€ 0,60	€ 0,30

3.9.3. Options de souscription d'actions

Depuis décembre 1987, Gaumont SA a institué huit plans d'options de souscription d'actions au profit d'un certain nombre de ses salariés, et notamment de ses cadres dirigeants, à l'exception du Président du Conseil de Surveillance qui ne bénéficie d'aucun plan.

3.9.3.1. Historique des attributions d'options de souscription d'actions

Plans d'options	Attributions				Options		
	Initiales		Ajustées		Annulées	Souscrites	Valides
	Prix	Nombre	Prix	Nombre			
Plan I (Décembre 87)	60,98	35 000	21,78	97 141	20 368	76 773	-
Plan II (ajusté) (Décembre 88)	91,47	5 804	32,62	16 889	13 163	3 726	-
Plan III (ajusté) (Février 93)	57,93	37 496	21,78	100 001	-	100 001	-
Plan IV (Février 95)	38,11	30 000	38,11	30 000	-	30 000	-
Plan V (Février 96)	50,31	104 000	50,31	104 000	34 000	54 100	15 900
Plan VI (Mars 98)	64,03	168 000	64,03	168 000	72 000	70 000	26 000
Plan VII (Avril 02)	48,00	165 000	48,00	165 000	89 500	20 004	55 496
Plan VIII (Février 05)	64,00	196 750	64,00	196 750	6 500	2 000 (1)	188 250
Total		742 050		877 781	235 531	356 604	285 646
Capital au 31 décembre 2006 = 4 247 801 actions							
En pourcentage de capital				20,66 %	5,54 %	8,40 %	6,72 %

(1) Exercice anticipé d'options.



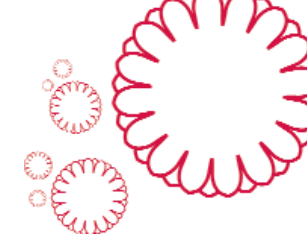
Annexe aux comptes consolidés

3.9.3.2. Evolution du nombre d'options en cours de validité

Plans d'options	Date d'attribution	Point de départ d'exercice des options	Date limite de levée	Durée de vie contractuelle résiduelle	Options						
					31.12.06		Mouvements de la période			31.12.05	
					En cours de validité	Dont exerçables	Attribuées	Annulées	Souscrites	En cours de validité	Dont exerçables
Plan I	03.12.87	03.12.87	02.12.02	15 ans	-	-	-	-	-	-	-
Plan II	23.12.88	23.12.88	22.12.03	15 ans	-	-	-	-	-	-	-
Plan III	18.02.93	18.02.98	17.02.43	45 ans	-	-	-	-	-	-	-
Plan IV	16.02.95	16.02.00	15.02.45	45 ans	-	-	-	-	-	-	-
Plan V	15.02.96	15.02.01	14.02.46	45 ans	15 900	15 900	-	-	-4 000	19 900	19 900
Plan VI	12.03.98	12.03.03	11.03.48	45 ans	26 000	26 000	-	-1 000	-	27 000	27 000
Plan VII	09.04.02	09.04.06	08.04.46	40 ans	55 496	55 496	-	-	-20 004	75 500	-
Plan VIII	28.02.05	28.02.09	27.02.49	40 ans	188 250	-	-	-	-2 000 (1)	190 250	-
Total					285 646	97 396	-	-1 000	-26 004	312 650	46 900

(1) Exercice anticipé d'options.

Plans d'options	Date d'attribution	Point de départ d'exercice des options	Date limite de levée	Durée de vie contractuelle résiduelle	Options						
					31.12.05		Mouvements de la période			31.12.04	
					En cours de validité	Dont exerçables	Attribuées	Annulées	Souscrites	En cours de validité	Dont exerçables
Plan I	03.12.87	03.12.87	02.12.02	15 ans	-	-	-	-	-	-	-
Plan II	23.12.88	23.12.88	22.12.03	15 ans	-	-	-	-	-	-	-
Plan III	18.02.93	18.02.98	17.02.43	45 ans	-	-	-	-	-	-	-
Plan IV	16.02.95	16.02.00	15.02.45	45 ans	-	-	-	-	-	-	-
Plan V	15.02.96	15.02.01	14.02.46	45 ans	19 900	19 900	-	-	-20 000	39 900	39 900
Plan VI	12.03.98	12.03.03	11.03.48	45 ans	27 000	27 000	-	-	-70 000	97 000	97 000
Plan VII	09.04.02	09.04.06	08.04.46	40 ans	75 500	-	-	-500	-	76 000	-
Plan VIII	28.02.05	28.02.09	27.02.49	40 ans	190 250	-	196 750	-6 500	-	-	-
Total					312 650	46 900	196 750	-7 000	-90 000	212 900	136 900



Annexe aux comptes consolidés

3.9.3.3. Impact des plans d'options de souscription d'actions sur le résultat

Le montant comptabilisé en charges de personnel, correspondant à la juste valeur des services rendus par les salariés en contrepartie des instruments des capitaux propres reçus, au titre des plans d'options de souscription d'actions est le suivant :

Plan d'options	Date d'attribution	Durée d'indisponibilité	Juste valeur totale	Charges de personnel	
				2006	2005
Plan VIII	28.02.05	4 ans	4 004	978	821

Au 31 décembre 2006, la charge maximale représentative de la juste valeur des options est de K€ 4 004. Cette charge est amortie sur la période d'acquisition, soit 4 ans. Elle sera ajustée en fonction de l'évolution de la probabilité d'atteinte des conditions de performance ou du taux de départ effectif au cours de cette période, et définitivement fixée sur la base du nombre d'actions effectivement distribuées à l'issue de cette période.

La juste valeur des options a été calculée à partir des hypothèses suivantes :

Plan d'options	Modèle utilisé	Cours de référence	Prix d'exercice	Volatilité attendue	Maturité moyenne	Taux sans risque	Taux de distribution	Juste valeur unitaire
Plan VIII	Black & Scholes	€ 64	€ 64	30 %	6 ans	4 %	1 %	€ 21,27

3.9.4. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires comprennent la part des minoritaires dans la société Gaumont Pathé Archives.

3.10. Provisions courantes et non-courantes

	31.12.06	Mouvements de la période			31.12.05	31.12.04
		+	- (1)	- (2)		
Provision pour retraites et assimilées	1 536	188	-24	-39	1 411	1 102
Provisions non-courantes	1 536	188	-24	-39	1 411	1 102
Provision pour litiges (3)	267	120	-45	-17	209	450
Provision pour risques des titres mis en équivalence (4)	14	14	-	-	-	-
Autres provisions pour risques (5)	2 212	507	-	-100	1 805	3 219
Provision pour désamiantage	1 000	1 000	-	-	-	-
Provisions courantes	3 493	1 641	-45	-117	2 014	3 669
Total	5 029	1 829	-69	-156	3 425	4 771
Impact sur le résultat d'exploitation		-1 815	69	156		
Impact sur le résultat financier		-14	-	-		
Impact sur le résultat exceptionnel		-	-	-		

(1) Reprises utilisées : qui trouvent une contrepartie totale en compte de charges.

(2) Reprises correspondant à la partie excédentaire des provisions.

(3) Les provisions pour litiges concernent des litiges juridiques.

(4) Les titres mis en équivalence dont la situation nette est négative sont comptabilisés au passif en provision pour risques. La provision se décompose comme suit :

	Réserves	Résultat	Capitaux propres
Gaumont Columbia TriStar Films GIE	-16	2	-14

(5) Les autres provisions couvrent les risques suivants :

• Risques liés aux films	1 488
• Risques avec le personnel	463
• Risques liés aux stocks	249
• Autres	12
Total	2 212

Au 31 décembre 2006, le Groupe n'a comptabilisé aucune provision au titre du droit individuel à la formation. Il est en effet difficile à ce jour d'évaluer de façon fiable cet engagement compte tenu du manque de recul existant sur le comportement de ses salariés. Dès que le Groupe pourra élaborer des statistiques fiables, une provision non-courante sera comptabilisée.



Annexe aux comptes consolidés

3.10.1. Provisions pour retraites et assimilées

	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Indemnités de fin de carrière	1 398	1 280	1 001
Gratifications liées à l'ancienneté	138	131	101
Total	1 536	1 411	1 102

3.10.1.1. Variation de la dette actuarielle

	31.12.06			31.12.05		
	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total
Dette actuarielle en début d'exercice	1 280	131	1 411	1 001	101	1 102
Coût des services rendus sur la période	84	9	93	64	7	71
Effet de l'actualisation	56	6	62	47	5	52
Prestations versées réelles	-19	-5	-24	-52	-7	-59
(Gains) / pertes actuariels	-3	-3	-6	220	25	245
Dette actuarielle en fin d'exercice	1 398	138	1 536	1 280	131	1 411

3.10.1.2. Composantes de la charge

	31.12.06			31.12.05		
	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total
Coût des services rendus au cours de la période	84	9	93	64	7	71
Effet de l'actualisation	56	6	62	47	5	52
Rendement attendu des actifs sur la période	-	-	-	-	-	-
Amortissements des gains / (pertes) actuariels	-3	-3	-6	220	25	245
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	137	12	149	331	37	368

3.10.1.3. Principales hypothèses actuarielles

	Indemnités de fin de carrière		Gratifications liées à l'ancienneté	
	31.12.06	31.12.05	31.12.06	31.12.05
Taux d'actualisation	4,23 %	4,19 %	4,23 %	4,19 %
Taux de rendement attendu des actifs	-	-	-	-
Profil de carrière	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %

3.11. Dettes financières

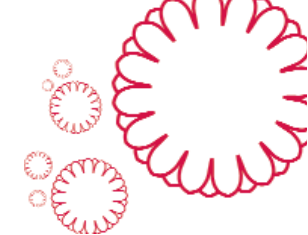
	31.12.06	Mouvements de la période		31.12.05	31.12.04
		+	-		
Lignes de crédit	40 000	40 000	-47 500	47 500	73 000
Autres emprunts	115	250	-330	195	-
Avances du Centre National de la Cinématographie	730	730	-	-	-
Dépôts reçus	36	1	-4	39	40
Soldes créditeurs de banques	1 005	1 005	-454	454	1 853
Total	41 886	41 986	-48 288	48 188	74 893
Echéances :					
- à moins de 1 an	41 886				
- de 1 à 5 ans	-				
- à plus de 5 ans	-				

Le 20 décembre 2005, Gaumont a conclu un crédit syndiqué confirmé d'un montant de K€ 100 000, à taux variable, à échéance du 15 septembre 2008. Cette ligne de crédit fait l'objet d'une couverture de taux à hauteur de K€ 6 666 au 31 décembre 2006 (31.12.05 : K€ 14 933). Le taux d'intérêt effectif s'établit à 4,42 % au 31 décembre 2006 contre 3,18 % au 31 décembre 2005 avant couverture, 4,27 % au 31 décembre 2006 et 3,27 % au 31 décembre 2005 après couverture.

Cette ligne de crédit est assortie de ratios financiers qui sont décrits en note 6.4.1.

Elle fait également l'objet de garanties explicitées en note 6.3.1.

Au 31 décembre 2006, Gaumont possède une possibilité de tirage confirmé d'un montant de K€ 60 000.



Annexe aux comptes consolidés

3.12. Autres passifs

	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Dettes fiscales	-	198	396
Comptes courants	1 663	1 786	1 909
Dettes diverses	-	1 486	2 973
Total autres passifs non-courants	1 663	3 470	5 278
Dettes fournisseurs	15 431	14 125	12 898
Dettes sur immobilisations	10 197	7 180	6 301
Avances et acomptes reçus	156	783	779
Dettes sociales	4 793	2 830	3 672
Dettes fiscales	1 350	1 394	4 484
Passifs d'impôts courants	111	108	71
Comptes courants	3 274	216	245
Dettes diverses	32 240	27 094	18 318
Instruments financiers dérivés	-	1	93
Produits constatés d'avance	6 273	12 660	14 819
Total autres passifs courants	73 825	66 391	61 680
Total	75 488	69 861	66 958
Echéances :			
- à moins de 1 an	73 825		
- de 1 à 5 ans	482		
- à plus de 5 ans	1 181		

3.13. Instruments financiers dérivés

Couvertures	31.12.06		31.12.05		31.12.04	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Risque de taux	36	-	6	1	-	93
Risque de change	18	-	-	-	62	-
Total	54	-	6	1	62	93

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et des cours de change.

Ceux-ci ne sont pas considérés dans le cadre de la norme IAS 39 comme des instruments de couverture. En conséquence, la juste valeur de ces instruments financiers dérivés est présentée au bilan en "Autres créances" ou "Autres dettes" (selon qu'elle se traduit par une plus-value ou une moins-value latente).

La variation de juste valeur est enregistrée en résultat financier.

	31.12.06	Impact résultat	31.12.05
Instruments financiers dérivés actifs	54	48	6
Instruments financiers dérivés passifs	-	1	-1
Total	54	49	5

4. Notes sur le compte de résultat consolidé

4.1. Chiffre d'affaires et résultat par secteur d'activité

4.1.1. Chiffre d'affaires

	31.12.06	31.12.05 (2)	31.12.04
Salles France	25 728	12 004	14 402
Vidéo France	31 501	28 432	16 500
Télévision France	45 452	37 027	38 649
International films	23 882	18 976	11 942
Autres (1)	4 577	2 957	3 405
Total	131 140	99 396	84 898
Dont :			
France	107 258	80 420	72 956
Export	23 882	18 976	11 942

(1) Correspond principalement aux produits dérivés, aux ventes d'images d'archives, et aux recettes éditoriales sur œuvres musicales.

(2) Un reclassement des refacturations de salaires aux productions de K€ 836 a été opéré du poste "Chiffre d'affaires" au poste "Autres produits et charges opérationnels courants" au 31 décembre 2005 pour des raisons de comparabilité.



Annexe aux comptes consolidés

Au 31 décembre 2006, le chiffre d'affaires s'établit à K€ 131 140, en hausse de 31,9 %, grâce aux très bonnes performances des films sur tous les supports de distribution.

- Plus de 10 millions de spectateurs en 2006 : *Je vous trouve très beau* (3,5 millions d'entrées), *La doublure* (3,1 millions d'entrées) et *OSS 117, Le Caire nid d'espions* (2,3 millions d'entrées) permettant ainsi aux recettes salles de doubler pour atteindre K€ 25 728.
- Portée par ces trois succès et *Palais Royal !*, la vidéo réalise un chiffre d'affaires de K€ 31 501, en augmentation de 10,8 %, malgré une diminution des ventes de DVD du catalogue existant.
- L'augmentation du nombre des productions et un niveau élevé de pré-financements des films par les chaînes de télévision françaises, notamment *La doublure* et *OSS 117, Le Caire nid d'espions* expliquent l'accroissement de 22,8 % du chiffre d'affaires de la télévision qui atteint K€ 45 452.
- *La science des rêves* contribue en grande partie à la progression de 25,9 % des ventes à l'international qui atteignent K€ 23 882.
- Les autres activités enregistrent un chiffre d'affaires de K€ 4 577, soit une hausse de 54,8 % principalement liée à l'activité musicale.

4.1.2. Résultat d'activité (avant affectation des frais de structure)

Résultat opérationnel courant

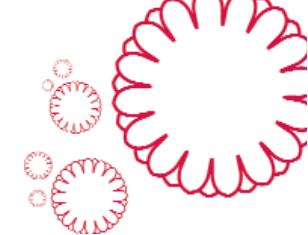
	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Résultat films	29 250	15 201	20 453
Frais de structure	-21 456	-17 102	-18 365
Résultat opérationnel courant	7 794	-1 901	2 088

4.2. Charges de personnel

Les charges de personnel incluent les salaires, primes, intéressements, congés payés ainsi que les charges liées aux retraites et assimilées, et celles liées aux plans d'options de souscription d'actions.

	31.12.06	31.12.05 (1)	31.12.04 (1)
Rémunérations	-10 962	-7 934	-9 783
Charges sociales	-3 950	-3 002	-3 024
Retraites et assimilées	-125	-309	152
Charges de stock-options	-978	-821	-
Total	-16 015	-12 066	-12 655

(1) Un reclassement de la charge (31.12.05 : K€ 309) et du produit (31.12.04 : K€ 152) pour retraites et assimilées a été opéré du poste "Dotations aux amortissements et provisions" au poste "Charges de personnel" pour des raisons de comparabilité.



Annexe aux comptes consolidés

4.3. Autres produits et charges opérationnels courants

	31.12.06	31.12.05
Coûts des films	19	387
Soutien financier du Centre National de la Cinématographie	11 852	8 495
Subventions	747	301
Produits liés aux contrats de sale & lease back	4 042	3 048
Crédit d'impôt cinéma	2 099	1 403
Refacturation des frais aux films	2 642	1 834
Autres produits de gestion courante	2 599	3 151
Transferts de charges	3 358	1 408
Gains de change relatifs aux opérations d'exploitation	96	486
Produits	27 454	20 513
Achats de droits et minimum garantis	-20 417	-6 179
Achats non stockés de matières et fournitures	-16 234	-13 553
Sous-traitance	-1 413	-2 355
Locations et charges locatives	-745	-880
Entretien et réparations	-904	-1 016
Primes d'assurance	-117	-111
Autres achats d'études et prestations de services	-4 011	-4 292
Personnel extérieur	-392	-247
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	-8 314	-7 529
Publicité, publications et relations publiques	-4 562	-2 777
Transports	-361	-324
Déplacements, missions et réceptions	-2 476	-1 672
Frais postaux et frais de télécommunications	-199	-209
Services bancaires	-302	-1 160
Autres charges externes	-2 311	-2 033
Impôts, taxes et versements assimilés	-2 285	-831
Autres charges de gestion courante	-16 452	-8 713
Pertes de change relatives aux opérations d'exploitation	-280	-142
Charges	-81 775	54 023
Total	-54 321	-33 510

4.4. Dépréciations, amortissements et provisions

	31.12.06	31.12.05
Immobilisations incorporelles :		
- Reprises sur dépréciations	17 350	3
- Dotations aux amortissements	-62 638	-48 784
- Dotations aux dépréciations	-5 393	-9 118
	-50 681	-57 899
Immobilisations corporelles :		
- Reprises sur dépréciations	12	332
- Dotations aux amortissements	-1 228	-1 108
	-1 216	-776
Actifs circulants :		
- Reprises sur dépréciations	1 344	2 220
- Dotations aux dépréciations	-61	-155
	1 283	2 065
Risques et charges :		
- Reprises sur dépréciations	162	1 886
- Dotations aux dépréciations	-1 627	-231
	-1 465	1 655
Total	-52 079	-54 955

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles qui figurent au compte de résultat sont retraitées des dotations aux amortissements des redevances versées aux coproducteurs, qui sont activées mais ne correspondent pas à des investissements (31.12.06 : K€ 16 419, 31.12.05 : K€ 6 312).



Annexe aux comptes consolidés

4.5. Autres produits et charges opérationnels non-courants

	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	9	701	988
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	-74	-325	-346
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	-544	-	-
Total	-609	376	642

4.6. Autres produits et charges financiers

	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Produits de participation	1	-	5
Frais financiers activés	2 018	2 732	1 933
Autres intérêts et produits assimilés	191	16	50
Produits des cessions d'immobilisations financières	-	-	88
Reprises sur provisions	-	16	4
Gains de change	4	154	55
Gains latents liés aux variations de juste valeur	49	36	-
Produits	2 263	2 954	2 135
Intérêts et charges assimilées	-18	-40	-
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	-	-2	-12
Dotations aux provisions	-96	-	-
Pertes de change	-296	-66	-27
Pertes latentes liées aux variations de juste valeur	-	-	-30
Charges	-410	-108	-69
Total	1 853	2 846	2 066

Les frais financiers activés dépendent des productions de l'exercice.

4.7. Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence

Sociétés	Dernier % de détention	31.12.06	31.12.05	31.12.04
EuroPalaces SAS	34 %	9 778	5 063	5 650
Gaumont Columbia TriStar Films GIE	50 %	2	-	-
Lincoln Cinema Associates (USA)	32 %	426	444	497
		10 206	5 507	6 147

4.8. Impôts

4.8.1. Ventilation de la charge ou du produit d'impôts

Décomposition des impôts	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Impôts courants	-422	-294	-201
Impôts différés	7 847	2 537	-20
Produit d'impôts total	7 425	2 243	-221

4.8.2. Impôts courants

La charge d'impôts courants est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

La société Gaumont ainsi que ses filiales françaises détenues à 95 % et plus, depuis au moins un an, ont opté pour le régime d'intégration fiscale.

Au 31 décembre 2006, le périmètre d'intégration fiscale est composé de Gaumont SA, "tête de Groupe", ainsi que de Gaumont International SARL, Les Films du Dauphin SARL, et Prestations et Services SARL.

L'intégration fiscale est neutre pour les filiales, les économies ou charges d'impôts générées par l'intégration sont comptabilisées dans les comptes de Gaumont SA. Les économies d'impôts sur les résultats, inhérentes aux déficits fiscaux des filiales intégrées, sont systématiquement remboursées à ces dernières.

L'intégration fiscale est sans impact sur la charge d'impôts consolidée.



Annexe aux comptes consolidés

4.8.3. Impôts différés

4.8.3.1. Taux d'imposition différée

	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Taux de droit commun	33,33 %	33,84 %	34,34 %
Taux réduit	-	15,00 %	19,00 %

4.8.3.2. Impôts différés constatés au bilan

	31.12.06	Variation	31.12.05	31.12.04
Impôts différés actifs	1 056	-1 748	2 804	3 216
Impôts différés passifs	-2 761	9 595	-12 356	-15 304
<i>Dont plus-value long terme sur titres EuroPalaces</i>	<i>-1 062</i>	<i>-8 492</i>	<i>-9 554</i>	<i>-12 102</i>
Total impôts différés passifs nets	-1 705	7 847	-9 552	-12 088

4.8.3.3. Origine des impôts différés

	31.12.06	Variation	31.12.05	31.12.04
Déficits fiscaux activés	13 270	-1 203	14 473	13 302
Juste valeur des films	-1 458	293	-1 751	-2 420
Juste valeur des terrains et constructions	-7 783	153	-7 936	-8 130
Amortissements dérogatoires sur films	-7 423	2 203	-9 626	-9 349
Plus-value long terme sur titres EuroPalaces	-1 062	8 492	-9 554	-12 102
Autres décalages temporaires	2 751	-2 091	4 842	6 611
Impôts différés passifs nets	-1 705	7 847	-9 552	-12 088

La variation de l'exercice s'explique par :

- l'exonération totale de la plus-value constatée au titre de l'apport à EuroPalaces, à l'exception toutefois d'une quote-part de frais et charges équivalente à 5 % de la plus-value. De ce fait, l'impôt différé passif passe de K€ 9 554 à K€ 1 062, soit un impact positif sur le résultat 2006 de K€ 8 492 ;

compensée en partie par :

- la constatation d'impôts différés passifs d'un montant de K€ 645.

Au 31 décembre 2006, les reports déficitaires indéfiniment reportables de Gaumont et sur lesquels il existe une probabilité d'imputer des bénéfices futurs (K€ 39 813) ont été totalement reconnus. En conséquence, le montant des impôts différés passifs nets des sociétés composant le périmètre d'intégration fiscale s'élève à K€ 1 711.

Les impôts différés actifs nets des sociétés ne bénéficiant pas du régime d'intégration fiscale s'élèvent à K€ 6 au 31 décembre 2006 (31.12.05 : K€ 2, 31.12.04 : K€ 14).

Au 31 décembre 2005, Gaumont disposait de K€ 45 338 (31.12.04 : K€ 42 196) de reports déficitaires qui avaient été activés à hauteur de K€ 42 777 (31.12.04 : K€ 38 743) de manière à plafonner les impôts différés actifs nets des sociétés composant le périmètre d'intégration fiscale à hauteur de leurs impôts différés passifs nets (31.12.05 : K€ 2 802, 31.12.04 : K€ 3 202).

4.8.4. Rapprochement de l'impôt comptabilisé et de l'impôt théorique

Preuve d'impôt	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	18 190	5 047	9 429
Taux courant de l'impôt applicable à la société mère	33,33 %	33,84 %	34,34 %
Impôt théorique	-6 063	-1 708	-3 238
Effet des différentiels de taux des taxations à taux réduits	9 554	2 548	-
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	3 260	1 713	1 940
Effet des différences permanentes et temporaires	-1 474	-3 037	-1 087
Effet des différentiels de taux d'imposition entre France et étranger	-22	-34	-34
Effet de l'intégration fiscale	310	610	832
Crédit d'impôt cinéma (1)	1 860	2 151	1 366
Produit ou (charge) d'impôt effectivement constaté	7 425	2 243	-221
Taux effectif d'impôt	-	-	2,35 %

(1) Le crédit d'impôt cinéma figure sous la rubrique "Impôts" dans les comptes sociaux. Dans les comptes consolidés, il est reclassé en "Autres produits opérationnels courants".



Annexe aux comptes consolidés

4.9. Résultat par action

Le calcul du résultat par action est effectué sur la base du résultat net (part du Groupe) de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires et d'un nombre moyen d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social.

	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Nombre d'actions au 1 ^{er} janvier	4 221 797	4 131 797	4 120 797
Augmentations de capital liées à l'exercice d'options de souscription (prorata temporis)	13 904	67 500	1 541
Nombre moyen d'actions ordinaires	4 235 701	4 199 297	4 122 338

Il est par ailleurs donné après effet dilutif de la levée des options de souscription d'actions. Cet effet est le suivant sur le nombre d'actions :

	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Nombre moyen d'actions ordinaires	4 235 701	4 199 297	4 122 338
Effet dilutif des plans d'options de souscription d'actions	14 078	16 499	106 806
Nombre moyen dilué d'actions ordinaires	4 249 779	4 215 796	4 229 144

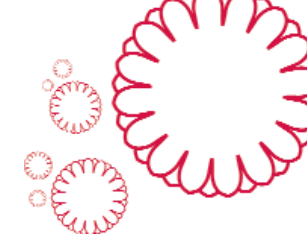
Les options de souscription d'actions, dont le prix d'exercice est supérieur au cours moyen de l'action sur l'exercice, ne sont, du fait de leur caractère relatif, pas prises en compte dans le calcul du bénéfice net (part du Groupe) dilué par action.

5. Notes sur le tableau des flux de trésorerie

5.1. Détail des dotations nettes aux amortissements et provisions hors actifs circulants

	31.12.06	31.12.05
Immobilisations incorporelles :		
- Reprises sur dépréciations	17 350	3
- Dotations aux amortissements	-62 638	-48 784
- Dotations aux dépréciations	-5 393	-9 118
	-50 681	-57 899
Immobilisations corporelles :		
- Reprises sur dépréciations	12	332
- Dotations aux amortissements	-1 228	-1 108
	-1 216	-776
Immobilisations financières :		
- Reprises sur dépréciations	-	16
- Dotations aux dépréciations	-50	-
	-50	16
Risques et charges :		
- Reprises sur dépréciations	162	1 886
- Dotations aux dépréciations	-1 627	-231
	-1 465	1 655
Total	-53 412	-57 004

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles qui figurent au tableau des flux de trésorerie sont retraitées des dotations aux amortissements des redevances versées aux coproducteurs, qui sont activées mais ne correspondent pas à des investissements (31.12.06 : K€ 16 419, 31.12.05 : K€ 6 312).



Annexe aux comptes consolidés

5.2. Variation du besoin en fonds de roulement net lié à l'activité

	31.12.06	31.12.05
Variation des actifs d'exploitation	-15 426	11 430
Variation des passifs d'exploitation	2 622	2 103
Charges d'impôts courants	-422	-294
Impôts versés	387	77
Charges de retraites et assimilées	125	309
Total	-12 714	13 625

5.2.1. Variation des actifs d'exploitation

Le tableau ci-dessous retrace la variation des actifs d'exploitation constitutifs du besoin en fonds de roulement (BFR) en montants nets des provisions (les provisions sur postes constitutifs du BFR sont considérées comme étant décaissables).

	Solde net au 31.12.06	Variation BFR	Autres variations (1)	Solde net au 31.12.05	Variation BFR	Autres variations (1)	Solde net au 31.12.04
Créances clients	41 170	5 168	-	36 002	-7 688	-	43 690
Immobilisations financières courantes	3 889	3 058	-	831	-1 126	-	1 957
Avances et acomptes versés	989	495	-	494	-1 149	-	1 643
Créances sociales	20	6	-	14	-5	-	19
Créances fiscales	16 278	5 953	-4	10 329	968	-	9 361
Actifs d'impôts courants	2 286	-571	-	2 857	1 405	1	1 451
Comptes courants	16	-1 638	-	1 654	-3 660	-	5 314
Créances diverses	6 842	2 863	-	3 979	44	-	3 935
Charges constatées d'avance	1 463	92	-	1 371	-219	-	1 590
Actifs constitutifs du BFR	72 953	15 426	-4	57 531	-11 430	1	68 960

(1) Variations de périmètre.

Une augmentation des créances se traduit en trésorerie par une absence d'encaissement. En conséquence, la variation positive ci-dessus est analysée comme une sortie de ressources dans le tableau des flux de trésorerie.

5.2.2. Variation des passifs d'exploitation

Le tableau ci-dessous retrace la variation des passifs d'exploitation constitutifs du besoin en fonds de roulement (BFR) :

	Solde net au 31.12.06	Variation BFR	Autres variations (1)	Solde net au 31.12.05	Variation BFR	Autres variations (1)	Solde net au 31.12.04
Dettes fournisseurs	15 431	1 306	-	14 125	1 227	-	12 898
Avances et acomptes reçus	156	-627	-	783	4	-	779
Dettes sociales	4 793	1 963	-	2 830	-842	-	3 672
Dettes fiscales	1 350	-238	-4	1 592	-3 291	3	4 880
Passifs d'impôts courants	111	3	-	108	37	-	71
Comptes courants	4 937	2 942	-7	2 002	-162	10	2 154
Dettes diverses	32 240	3 660	-	28 580	7 289	-	21 291
Produits constatés d'avance	6 273	-6 387	-	12 660	-2 159	-	14 819
Passifs constitutifs du BFR	65 291	2 622	-11	62 680	2 103	13	60 564

(1) Variations de périmètre. Variations de change.

5.3. Détail des acquisitions d'immobilisations (hors titres consolidés)

	Référence	31.12.06	31.12.05
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	Notes 3.2 & 3.3	53 030	45 206
Acquisitions d'immobilisations corporelles	Note 3.4	1 341	1 126
Acquisitions d'immobilisations financières	Note 3.6	258	105
Total		54 629	46 437

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles qui figurent au tableau des flux de trésorerie sont retraitées des redevances versées aux coproducteurs, qui sont activées mais ne correspondent pas à des investissements (31.12.06 : K€ 16 419, 31.12.05 : K€ 6 312).

5.4. Variation des dettes sur immobilisations

	Solde net au 31.12.06	Variation	Solde net au 31.12.05	Variation	Solde net au 31.12.04
Dettes sur immobilisations	10 197	3 017	7 180	879	6 301



Annexe aux comptes consolidés

6. Autres informations

6.1. Effectif moyen ventilé par catégorie

Le tableau ci-dessous présente les effectifs des sociétés consolidées par la méthode de l'intégration globale :

	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Cadres	56	57	59
Agents de maîtrise	32	29	24
Employés	28	25	26
Total effectif	116	111	109

6.2. Rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations brutes et avantages avant prélèvements sociaux et fiscaux, alloués par Gaumont et liés à la fonction de mandataire social, s'établissent de la façon suivante :

	Directoire (1)			Conseil de Surveillance (1)			Conseil d'Administration (1)		
	31.12.06	31.12.05	31.12.04	31.12.06	31.12.05	31.12.04	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Rémunérations (2)	551 522	230 000	95 834	714 347	912 000	210 798	-	-	746 461
Jetons de présence (3)	-	-	-	140 000	43 333	-	-	96 667	140 000
Total	551 522	230 000	95 834	854 347	955 333	210 798	-	96 667	886 461
Attributions de stock-options									
En nombre d'actions	-	90 000	-	-	-	-	-	-	-

(1) Changement de mode d'administration et de direction de la société Gaumont par l'adoption de la formule à Directoire et Conseil de Surveillance intervenu le 27 juillet 2004.

(2) Seuls le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, les membres du Directoire, le Président et la Vice-présidente du Conseil de Surveillance perçoivent des rémunérations.

(3) Jetons de présence alloués :

- pour l'exercice 2003 de façon égalitaire entre chaque membre du Conseil d'Administration et versés en 2004.
- pour la période du 1^{er} janvier 2004 au 27 juillet 2004 en fonction de la présence effective de chaque administrateur au Conseil d'Administration et versés en 2005 ;
- pour la période du 27 juillet 2004 au 31 décembre 2004 en fonction de la présence effective de chaque membre au Conseil de Surveillance et versés en 2005 ;
- pour l'exercice 2005 de façon égalitaire entre chaque membre du Conseil de Surveillance et versés en 2006.

Aucune rémunération et aucun jeton de présence, autres que ceux mentionnés, n'ont été versés aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées ou contrôlantes au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Il n'existe aucune prime d'arrivée ou de départ, ni de régime de retraite complémentaire à ce jour en vigueur pour les mandataires sociaux.

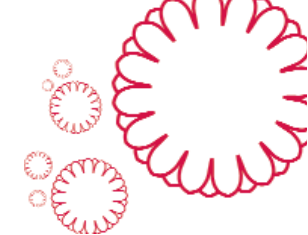
6.3. Engagements et passifs éventuels

6.3.1. Engagements hors bilan liés à l'activité courante

	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Engagements donnés	61 261	39 056	101 750
Nantissements, hypothèques des actifs	-	-	50 100
Cessions de créances à titre de garantie d'emprunts	16 011	17 550	12 300
Autres engagements donnés :			
- Contrats de recherche et conception de projets de films	650	1 350	1 876
- Production de films et développement de projets	41 319	20 156	37 474
- Achats des titres LGM Participations	3 281	-	-
Engagements reçus	95 255	106 295	56 080
Crédits bancaires non utilisés	60 000	52 500	10 241
Autres engagements reçus :			
- Achats de droits et financement de films	35 255	53 795	45 839

Au 31 décembre 2006, Gaumont dispose d'une ligne de crédit confirmée de K€ 100 000 utilisée à hauteur de K€ 40 000. Elle est assortie de cessions de créances à titre de garantie qui doivent représenter à tout moment au moins 33 % de l'encours utilisé de la ligne.

Au 31 décembre 2006, Gaumont et ses filiales sont engagées dans la production de films et le développement de projets pour un montant de K€ 41 319. Parallèlement, Gaumont et ses filiales bénéficient d'engagements au titre d'achat de droits et d'apports de coproducteurs sur les films d'un montant de K€ 35 255.



Annexe aux comptes consolidés

Au 31 décembre 2006, Gaumont s'est engagée à racheter 100 % du capital de la société LGM Participations, elle-même détentrice de la totalité du capital de la société LGM Cinéma pour un montant de K€ 3 481. Une avance de K€ 200 au titre de cette opération a été versée au cours de l'exercice 2006 et figure dans les comptes au 31 décembre 2006 au poste "Autres immobilisations financières".

Les éléments présentés ci-dessus n'omettent pas d'engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur.

6.3.2. Nantissements des actifs

Au 31 décembre 2006, les actifs immobilisés du Groupe Gaumont (incorporels, corporels et financiers) ne sont pas assortis de nantissements ni d'hypothèques.

6.3.3. Engagements complexes

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par le Groupe Gaumont au 31 décembre 2006.

6.3.4. Autres obligations contractuelles

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes à long terme (1)	2 967	1 304	482	1 181
Contrats de location simple (2)	1 827	319	653	855
Total	4 794	1 623	1 135	2 036

(1) Ces dettes figurent au passif du bilan.

(2) Dans cette rubrique, sont recensés les paiements futurs minimaux pour des contrats de location simple et en cours à la clôture.

6.4. Risque de marché

6.4.1. Risque de liquidité

Au 31 décembre 2006, Gaumont dispose d'une ligne de crédit confirmée pour K€ 100 000 dont la maturité est à deux ans. L'utilisation correspondante s'élève à K€ 40 000, soit un taux d'utilisation de 40 %.

Cette ligne de crédit est assortie des ratios financiers suivants :

Covenants à respecter	Situation au 31.12.06
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts / coût de l'endettement financier net > 12	69,0
Dettes financières nettes / capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts < 2,25	0,5
Valeur des principaux actifs du Groupe (1) / dettes financières nettes > 3	14,4
Dettes financières / capitaux propres < 1	0,2

(1) Désigne, sur la base des comptes consolidés : la valeur des actions EuroPalaces, augmentée de la valeur du catalogue de films, augmentée de la valeur brute des actifs immobiliers du Groupe.

6.4.2. Risque de taux d'intérêt

6.4.2.1. Echancier des actifs et des passifs financiers

	31.12.06	Echéancier		
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Actifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Actifs financiers à taux variable	4 377	4 377	-	-
Actifs financiers non exposés	-	-	-	-
Actifs financiers (1)	4 377	4 377	-	-
Passifs financiers à taux fixe	-115	-115	-	-
Passifs financiers à taux variable	-41 005	-41 005	-	-
Passifs financiers non exposés	-766	-766	-	-
Passifs financiers (2)	-41 886	-41 886	-	-

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Dettes financières.



Annexe aux comptes consolidés

6.4.2.2. Instruments dérivés de taux

	31.12.06	Echéancier			Valeur de marché
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
Swaps taux fixe	6 667	6 667	-	-	36
Total	6 667	6 667	-	-	36

Le Groupe gère son exposition au risque de taux par le recours à des contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt. Ceux-ci ne sont pas considérés dans le cadre de la norme IAS 39 comme des instruments de couverture.

En conséquence, la juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée au bilan en "Autres créances" ou "Autres dettes" (selon qu'elle se traduit par une plus-value ou une moins-value latente).

La variation de juste valeur est enregistrée en résultat financier.

6.4.2.3. Suivi du risque de taux et sensibilité

	Taux fixe	Taux variable	Non exposé	Total
Actifs financiers (1)	-	4 377	-	4 377
Passifs financiers (2)	-115	-41 005	-766	-41 886
Position nette avant gestion	-115	-36 628	-766	-37 509
"Couverture"	-6 667	6 667	-	-
Position nette après gestion	-6 782	-29 961	-766	-37 509
Sensibilité (3)	-	300	-	300

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Dettes financières.

(3) Impact en année pleine.

Compte tenu du portefeuille des "couvertures" de taux au 31 décembre 2006, la situation nette après gestion à taux variable est une dette à taux fixe à hauteur de K€ 6 782 et à taux variable à hauteur de K€ 29 961.

Ainsi, une hausse instantanée d'un point de taux d'intérêt aurait un impact négatif sur le résultat financier de K€ 300 ; cela représenterait une augmentation du coût de l'endettement financier net de 28,5 % pour l'ensemble de l'exercice 2006.

6.4.3. Risque de change

Le Groupe se trouve exposé au risque de change sur des transactions commerciales comptabilisées au bilan et sur des transactions futures ayant un caractère probable.

Le Groupe s'efforce d'assurer une couverture naturelle entre les flux d'encaissement et de décaissement de devises.

Le Groupe étudie au cas par cas la nécessité et l'opportunité de mettre en place une couverture de change pour couvrir ce risque (achats ou ventes à terme, options).

6.4.3.1. Instruments dérivés de change

	31.12.06	Echéancier			Valeur de marché
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
Options EUR/ZAR	1 800	1 800	-	-	18
Total	1 800	1 800	-	-	18

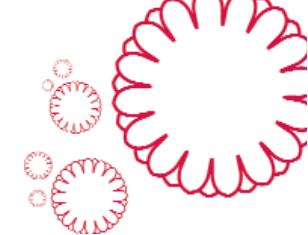
Le Groupe gère son exposition au risque de change par le recours à des options de change. Celles-ci ne sont pas considérées dans le cadre de la norme IAS 39 comme des instruments de couverture.

En conséquence, la juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée au bilan en "Autres créances" ou "Autres dettes" (selon qu'elle se traduit par une plus-value ou une moins-value latente).

La variation de juste valeur est enregistrée en résultat financier.

6.4.3.2. Suivi et gestion du risque de change

	CAD	CHF	GBP	USD	ZAR	Total
Actifs	33	155	190	4 580	-	4 958
Passifs	-3	-	-5	-52	-	-60
Hors bilan	-	-	-	-	-2 689	-2 689
Position nette avant gestion	30	155	185	4 528	-2 689	2 209
"Couverture"	-	-	-	-	1 800	1 800
Position nette après gestion	30	155	185	4 528	-889	4 009
Sensibilité	-	-2	-2	-45	27	-22



Annexe aux comptes consolidés

L'exposition nette consolidée en devises (contre-valorisée en euro aux cours de clôture), après prise en compte des "couvertures", est de K€ 4 009. Ainsi, le risque de perte sur la position nette globale en devises du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme d'un centime d'euro contre la totalité des devises concernées serait de K€ 22.

Au cours de l'exercice 2006, le chiffre d'affaires facturé en monnaie hors zone euro, dont la répartition figure ci-dessous, s'élève à K€ 9 829 soit 7,5 % du chiffre d'affaires consolidé.

	AUD	CAD	CHF	CNY	DKK	GBP	HUF	JPY	USD
Chiffre d'affaires	6	56	327	8	38	70	6	302	9 016

6.4.4. Risque sur actions

Le Groupe n'était soumis au cours de l'exercice écoulé et jusqu'à ce jour à aucun risque de cette nature, ses seules acquisitions de titres consistant en des placements de trésorerie excédentaire en SICAV monétaires.

	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	Néant	Néant
Hors bilan	Néant	Néant
Position nette globale	Néant	Néant

6.5. Juste valeur des instruments financiers

Le tableau ci-dessous présente une comparaison par catégorie des valeurs comptables et de la juste valeur de tous les instruments financiers du Groupe.

Les actifs et passifs financiers sont déjà évalués à la juste valeur dans les comptes.

	31.12.06		31.12.05		31.12.04	
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actifs financiers non-courants	881	881	835	835	870	870
Autres actifs financiers courants	3 889	3 889	831	831	1 957	1 957
Instruments financiers dérivés actifs	54	54	6	6	62	62
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 377	4 377	4 962	4 962	2 221	2 221
Actifs financiers	9 201	9 201	6 634	6 634	5 110	5 110
Dettes financières à moins d'un an	41 886	41 886	48 188	48 188	74 893	74 893
Instruments financiers dérivés passifs	-	-	1	1	93	93
Passifs financiers	41 886	41 886	48 189	48 189	74 986	74 986

6.6. Information sectorielle

Le Groupe opère dans deux domaines d'activité :

- la production et la distribution de films via l'ensemble de ses filiales intégrées globalement ; et
- l'exploitation de salles de cinéma via sa participation au sein d'EuroPalaces.

Chacun de ces secteurs est géré séparément. Les éléments d'informations sectorielles concernant ces activités sont les suivants :



Annexe aux comptes consolidés

6.6.1. Production et distribution de films

La distribution est le maillage entre la production d'un film et sa mise à disposition sur tous les supports : au cinéma, en vidéo, sur les télévisions françaises et à l'international.

6.6.1.1. Chiffre d'affaires par nature

	31.12.06	31.12.05 (2)	31.12.04
Salles France	25 728	12 004	14 402
Vidéo France	31 501	28 432	16 500
Télévision France	45 452	37 027	38 649
International films	23 882	18 976	11 942
Autres (1)	4 577	2 957	3 405
Total	131 140	99 396	84 898

(1) Correspond principalement aux produits dérivés, aux ventes d'images d'archives, et aux recettes éditoriales sur œuvres musicales.

(2) Un reclassement des refacturations de salaires aux productions de K€ 836 a été opéré du poste "Chiffre d'affaires" au poste "Autres produits et charges opérationnels courants" au 31 décembre 2005 pour des raisons de comparabilité.

6.6.1.2. Chiffre d'affaires par zone géographique

	31.12.06	31.12.05
France	107 258	80 420
International	23 882	18 976
- Europe	10 731	8 706
- Amérique	7 031	2 231
- Asie / Russie	4 321	6 346
- Afrique / Moyen-orient	653	738
- Reste du monde	1 146	955
Total	131 140	99 396

Aucun actif, ni aucun investissement, n'est réalisé en dehors de la zone France.

6.6.2. Exploitation de salles

Le tableau ci-dessous présente les données financières d'EuroPalaces en pourcentage de détention par Gaumont.

Quote-part (34 %)	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Actifs non-courants	242 519	231 118	234 476
Actifs courants	28 643	25 580	29 383
Total actif	271 162	256 698	263 859
Capitaux propres	99 437	88 295	82 395
Passifs non-courants	115 400	118 759	122 360
Passifs courants	56 325	49 644	59 104
Total passif	271 162	256 698	263 859
Chiffre d'affaires	140 654	129 621	138 628
Résultat net	9 778	5 063	5 650

6.7. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le 9 janvier 2007, Gaumont a acquis 100 % du capital de la société LGM Participations, détentrice de la totalité du capital de la société LGM Cinéma pour un montant de K€ 3 481. Cette dernière est coproductrice des films *Mais qui a tué Pamela Rose ?*, *36 quai des Orfèvres*, *Un ticket pour l'espace*, *La piste* et *Pars vite et reviens tard*.

Le 10 février 2007, il a été procédé, successivement, à la dissolution des sociétés :

1. LGM Cinéma, sans liquidation, avec transmission universelle de son patrimoine à la société LGM Participations ;
2. LGM Participations, sans liquidation, avec transmission universelle de son patrimoine à la société Gaumont.

Les cédants ont donné à Gaumont une garantie de passif accompagnée d'une caution solidaire de Fortis Banque. Cette caution est d'un montant K€ 750 et sera ramenée à K€ 600 à l'issue du contrôle URSSAF en cours dont les cédants conservent la charge ; elle expirera le 30 décembre 2009.

L'identification des actifs à la juste valeur et des passifs éventuels est en cours. Aucune information n'est disponible pour le moment.



Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Gaumont relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 2.10 des états financiers "Immobilisations incorporelles et corporelles", votre Groupe comptabilise en immobilisations incorporelles les coûts des films répondant aux critères prévus par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Nous avons examiné les prévisions d'activité et de profitabilité sous-tendant le caractère approprié de cette comptabilisation, les modalités retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que la note 2.10 fournit une information appropriée.

- Votre Groupe procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites en note 2.9 "Ecart d'acquisition" et en note 2.13 "Dépréciation des actifs". Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées, et avons vérifié que les notes 2.9 "Ecart d'acquisition" et 2.13 "Dépréciation des actifs" fournissent une information appropriée.
- Votre Groupe a constitué des provisions selon les modalités décrites en note 2.16 "Provisions courantes" et en note 2.17 "Provisions non-courantes". Nous avons examiné les procédures en vigueur au sein de votre Groupe permettant leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 18 mai 2007

Les Commissaires aux Comptes

Advolis
Olivier Salustro

Ernst & Young Audit
Bruno Perrin





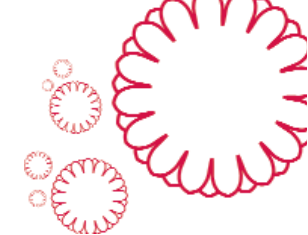
Comptes sociaux

- Bilan de la société mère
- Compte de résultat de la société mère
- Tableau des flux de trésorerie de la société mère
- Annexe aux comptes sociaux
- Tableau des filiales et participations
- Rapport général des Commissaires aux Comptes



Bilan de la société mère

Actif (en milliers d'euro)	Note	31.12.06	31.12.05	31.12.04 pro forma	31.12.04
Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles nets	3.1	73 682	77 125	59 210	64 765
Autres immobilisations incorporelles nettes	3.2	1 765	1 272	374	374
Immobilisations corporelles nettes	3.3	9 921	9 729	9 626	9 626
Immobilisations financières nettes	3.4	81 385	104 795	103 409	103 409
Actif immobilisé		166 753	192 921	172 619	178 174
Créances clients nettes	3.5	22 446	19 251	32 433	32 433
Autres créances nettes	3.6	32 100	26 502	39 911	39 911
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.7	2 425	3 210	301	301
Actif circulant		56 971	48 963	72 645	72 645
Comptes de régularisation actif	3.12.1	1 447	1 103	1 468	2 100
Total actif		225 171	242 987	246 732	252 919



Bilan de la société mère

Passif (en milliers d'euro)	Note	31.12.06	31.12.05	31.12.04 pro forma	31.12.04
Capital		33 982	33 774	33 054	33 054
Réserves		39 182	39 359	34 987	34 987
Report à nouveau		-1 420	-3 771	20 531	27 409
Résultat		15 959	2 351	-22 219	-22 910
Provisions réglementées		22 270	29 064	30 743	30 743
Capitaux propres	3.8	109 973	100 777	97 096	103 283
Provisions pour risques et charges	3.9	4 786	3 141	4 773	4 773
Dettes financières à long et moyen terme		-	-	1 349	1 349
Dettes financières à moins d'un an	3.10	41 886	47 959	74 837	74 837
Avances et acomptes reçus	3.11	128	741	615	615
Dettes fournisseurs	3.11	5 919	7 583	8 296	8 296
Dettes fiscales et sociales	3.11	5 639	3 608	5 528	5 528
Dettes sur immobilisations	3.11	10 201	7 410	12 082	12 082
Autres dettes	3.11	42 112	61 993	36 938	36 938
Dettes		105 885	129 294	139 645	139 645
Comptes de régularisation passif	3.12.2	4 527	9 775	5 218	5 218
Total Passif		225 171	242 987	246 732	252 919



Compte de résultat de la société mère

<i>(en milliers d'euro)</i>	<i>Note</i>	31.12.06	31.12.05	31.12.04 pro forma	31.12.04
Chiffre d'affaires	4.1	101 738	65 187	72 359	72 359
Subventions	4.2	10 981	14 163	5 518	5 518
Activation de coûts de films		49 863	49 374	47 500	47 500
Reprises sur provisions	4.3	18 623	4 309	4 834	10 288
Transferts de charges		567	619	812	9 672
Autres produits	4.4	9 762	7 982	6 771	6 771
Produits d'exploitation		191 534	141 634	137 794	152 108
Achats de marchandises		-915	-751	-424	-424
Autres achats et charges externes	4.5	-47 051	-29 115	-25 367	-23 729
Impôts, taxes et versements assimilés	4.6	-1 859	-450	-2 021	-2 021
Charges de personnel	4.7	-10 424	-8 487	-10 487	-10 487
Dotations aux amortissements et provisions	4.8	-69 640	-59 916	-43 030	-53 984
Coûts de films		-49 843	-46 709	-49 384	-49 384
Autres charges	4.9	-15 161	-6 509	-7 251	-12 940
Charges d'exploitation		-194 893	-151 937	-137 964	-152 969
Résultat d'exploitation		-3 359	-10 303	-170	-861
Résultat financier	4.10	10 486	7 697	8 465	8 465
Résultat courant avant impôts		7 127	-2 606	8 295	7 604
Résultat exceptionnel	4.11	6 725	2 223	-32 674	-32 674
Impôts	4.12	2 107	2 734	2 160	2 160
Résultat net		15 959	2 351	-22 219	-22 910

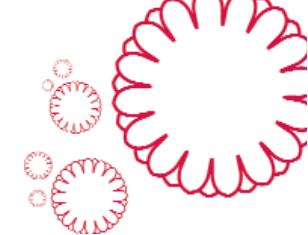


Tableau des flux de trésorerie de la société mère

(en milliers d'euro)	Note	31.12.06	31.12.05	31.12.04 pro forma	31.12.04
Opérations d'exploitation					
Résultat de l'exercice		15 959	2 351	-22 219	-22 910
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5.1	45 029	57 406	55 933	61 433
Résultat net des cessions d'immobilisations		8 286	-296	11 995	17 684
Subventions rapportées au compte de résultat		-	-1 373	-	-
Capacité d'autofinancement		69 274	58 088	45 709	56 207
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	5.2	-7 517	53 910	-39 216	-39 216
(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité		61 757	111 998	6 493	16 991
Opérations d'investissement					
Cessions d'immobilisations		166	2 556	1 106	1 106
Acquisitions d'immobilisations	5.3	-58 260	-83 111	-52 881	-63 379
Variation des dettes sur immobilisations	5.4	2 867	-4 644	936	936
(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-55 227	-85 199	-50 839	-61 337
Opérations de financement					
Dividendes versés aux actionnaires de Gaumont		-2 533	-2 479	-1 236	-1 236
Augmentation de capital		1 289	5 488	431	431
Variation des dettes financières		-6 853	-25 305	44 799	44 799
(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-8 097	-22 296	43 994	43 994
(D) Incidence des fusions	5.5	2	18	57	57
Variation globale de la trésorerie : (A) + (B) + (C) + (D)		-1 565	4 521	-295	-295
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		3 210	301	220	220
Soldes créditeurs de banques à l'ouverture		-225	-1 837	-1 461	-1 461
Trésorerie à l'ouverture		2 985	-1 536	-1 241	-1 241
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		2 425	3 210	301	301
Soldes créditeurs de banques à la clôture		-1 005	-225	-1 837	-1 837
Trésorerie à la clôture		1 420	2 985	-1 536	-1 536
Variation globale de la trésorerie		-1 565	4 521	-295	-295



Annexe aux comptes sociaux

1. Principaux événements de l'exercice

Au cours de l'exercice 2006, Gaumont a procédé à la dissolution par confusion de patrimoine des sociétés suivantes :

- Gaumont Images SA, le 2 janvier :
le boni de confusion dégagé lors de cette opération, K€ 865, a été comptabilisé en capitaux propres.
- Gaumont Images 2 SAS, le 2 janvier :
l'opération a entraîné la constatation dans les comptes d'un mali technique de confusion de K€ 519 inscrit à l'actif en immobilisations incorporelles.
- Gaumont Images 4 SA, le 16 février :
le boni de confusion de K€ 11 dégagé, qui correspondait à la quote-part de résultat revenant à Gaumont, a été enregistré en produits financiers.
- Gaumont Images 3 SAS, le 1^{er} juillet :
le boni de confusion dégagé a été comptabilisé en capitaux propres pour K€ 410.

2. Principes et méthodes comptables

2.1. Principes généraux

Les comptes sociaux de Gaumont sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France et selon les principes spécifiques des branches professionnelles de l'industrie cinématographique.

En matière d'évaluation des films et de leur amortissement, Gaumont applique les principes adoptés par les grandes sociétés de cinéma internationales et notamment américaines.

Les états financiers sociaux sont présentés en milliers d'euro notés K€ sauf indication contraire.

Les comptes sociaux de Gaumont au 31 décembre 2006 ont été arrêtés par le Directoire en date du 17 février 2007 et examinés par le Conseil de Surveillance du 21 février 2007. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2007.

2.2. Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes sociaux

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.3. Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers sociaux conduit la Direction de Gaumont à faire des estimations et à formuler des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et passifs à la date d'arrêté des comptes que sur ceux des produits et charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir des expériences passées et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers de Gaumont peuvent être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations retenues concernent la valorisation des actifs corporels et incorporels, l'amortissement des films (Cf. note 2.6) et l'évaluation des provisions sur les clients et autres créances (Cf. note 2.8).

2.4. Comptes pro forma

Au 1^{er} janvier 2005, sont intervenus des changements :

- de méthodes comptables résultant de l'application des règlements 2002-10 et 2004-06 du Comité de Réglementation Comptable, relatifs respectivement à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ;
- d'estimations résultant d'une analyse menée par Gaumont dans le cadre de son passage aux normes IFRS.

La présentation des comptes pro forma au 31 décembre 2004 a pour objectif de faciliter la lecture des conséquences économiques de ces changements au niveau des états financiers sociaux de Gaumont.



Annexe aux comptes sociaux

2.5. Opérations en devises

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euro au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits au bilan à l'actif ou au passif en "Comptes de régularisation". Les pertes de change latentes sont provisionnées.

2.6. Immobilisations incorporelles et corporelles

Seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront à Gaumont sont comptabilisés en immobilisations.

Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles à durée de vie définie et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession. Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles à durée de vie définie et corporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

2.6.1. Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles

La valeur brute des films et productions télévisuelles comprend le coût de l'investissement réalisé par Gaumont, augmenté le cas échéant des frais financiers engagés pour la période, supporté au titre des :

- productions de films destinées à être exploitées, en France ou à l'étranger, par tous procédés audiovisuels ;
- coproductions françaises ou étrangères ;
- acquisitions des droits permettant l'exploitation d'œuvres audiovisuelles.

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable au 1^{er} janvier le ratio recettes nettes acquises dans l'exercice / recettes nettes totales. Les recettes nettes

totales comprennent, sur une durée de dix ans d'exploitation, la part revenant à Gaumont des recettes nettes acquises dans l'exercice et des recettes nettes prévisionnelles.

Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture des comptes. Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes nettes prévisionnelles, un amortissement complémentaire est constaté pour couvrir l'insuffisance de recettes.

De même, une provision pour dépréciation peut être comptabilisée sur les productions en cours s'il s'avère que le budget initialement prévu fait l'objet d'un dépassement significatif ou si pour des films ayant été exploités entre la clôture et l'arrêté des comptes, l'estimation des recettes futures est inférieure à la valeur de l'investissement.

Les frais de lancement des films (frais de publicité et de copie) sont comptabilisés en charges.

2.6.2. Amortissements dérogatoires

Les amortissements dérogatoires sont la différence entre les amortissements comptabilisés selon les règles énoncées ci-dessus et les amortissements fiscaux calculés selon les règles relatives à l'amortissement des films définies par la Direction Générale des Impôts.

2.6.3. Frais préliminaires

Les frais préliminaires représentent les dépenses engagées avant la décision de mise en production, tels que recherches de sujets, talents et repérages nécessaires au développement des projets.

Ils sont enregistrés en charges de l'exercice.

2.6.4. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent :

- les logiciels acquis qui sont amortis sur trois ans ;
- les mali techniques dégagés lors d'opérations de transmission universelle de patrimoine ;
- les droits musicaux qui sont amortis sur deux ans : 75 % la première année et 25 % la suivante, ou linéairement sur cinq ans dans le cas de rachat de catalogues.



Annexe aux comptes sociaux

2.6.5. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition, à l'exception de certaines immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 1978.

La période d'amortissement des immobilisations est fondée sur leur durée prévue d'utilisation.

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Durées d'utilisation, en années

- | | |
|---|-------------|
| ■ constructions | 25 à 40 ans |
| ■ agencements et aménagements des constructions | 5 à 10 ans |
| ■ matériel d'exploitation et autres immobilisations corporelles | 4 à 8 ans |

2.7. Immobilisations financières

Cette catégorie inclut :

- les titres de participation :
ils représentent les intérêts de Gaumont dans le capital de sociétés.
Les titres sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative et durable de la valeur de l'actif), une provision pour dépréciation est comptabilisée.
- les créances rattachées à des participations, les prêts "aide à la construction", les autres prêts, les dépôts et cautionnements et les autres immobilisations financières :
leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

2.8. Clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

2.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les caisses et les parts d'OPCVM de trésorerie qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

2.10. Provisions pour risques et charges

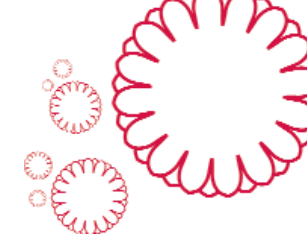
Une provision pour risques et charges est constituée dès lors que Gaumont a une obligation actuelle résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

2.11. Engagements de retraite et assimilés

2.11.1. Provisions pour indemnités de fin de carrière

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite de Gaumont vis-à-vis de ses salariés.
Celui-ci est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par la convention collective de Gaumont. Il est calculé, par des actuaires indépendants, selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- d'une hypothèse de date à la retraite fixée à soixante-trois ans pour les cadres et agents de maîtrise et soixante et un ans pour les employés ;
- du taux de rotation ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture.



Annexe aux comptes sociaux

2.11.2. Gratifications liées à l'ancienneté

Gaumont évalue également ses engagements liés aux primes accordées sous réserve de certaines conditions d'ancienneté. La valeur de ses engagements est calculée en appliquant la méthode et les hypothèses utilisées pour les évaluations des indemnités de fin de carrière décrites ci-dessus.

2.12. Soficas

Les "parts producteurs" des Soficas garanties par Gaumont sont inscrites pour leur valeur nominale au passif du bilan au poste "Autres dettes". Les reversements des parts de recettes auxquelles elles ont droit sont imputés directement sur ce poste.

2.13. Chiffre d'affaires

2.13.1. Salles France

Les locations de films aux salles de cinéma sont constatées sur la base des locations hebdomadaires.

2.13.2. Télévision France

2.13.2.1. Pré-ventes

Les pré-ventes sont constatées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, après signature des contrats, et à la date d'acceptation du matériel de diffusion.

2.13.2.2. Autres ventes

Les ventes de droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises sont comptabilisées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, après signature des contrats de cession, à la date d'acceptation du matériel de diffusion et à partir de l'ouverture des droits.

2.13.3. International

Les cessions de droits à l'étranger sont constatées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, après signature des contrats, à la date de livraison du matériel, à partir de l'ouverture des droits et sur la base des redevances de comptes lorsque le contrat prévoit le versement d'un pourcentage sur les recettes provenant de l'exploitation de l'œuvre par le client.

2.13.4. Vidéo France

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits vidéo est pris en compte sur la base des ventes mensuelles après déduction d'une provision au titre des retours estimés et des remises accordées aux clients.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est inscrit en produits constatés d'avance au bilan au poste "Comptes de régularisation passif".

2.14. Soutien financier automatique du Centre National de la Cinématographie

Les films sont générateurs de soutien financier du fait de leur exploitation commerciale en salles et de leur diffusion télévisuelle. Le soutien financier à la production et à la distribution est enregistré au même rythme que le chiffre d'affaires des films qui le génère. Il est comptabilisé à l'actif du bilan au poste "Autres créances" en contrepartie d'une subvention d'exploitation. Le fonds de soutien investi dans la production de nouveaux films est comptabilisé en diminution du poste "Autres créances".

2.15. Subventions

Les subventions perçues, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont enregistrées en profit au poste "subventions" à compter de la date de première exploitation en salles des œuvres cinématographiques qu'elles concernent.

2.16. Crédit d'impôt cinéma

Le crédit d'impôt cinéma, octroyé à compter de l'exercice 2004, et visant à encourager les sociétés de production à réaliser sur le territoire français les travaux d'élaboration et de production de leurs œuvres cinématographiques, est constaté sous la rubrique "Impôts".

2.17. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges résultant d'événements ou opérations clairement distincts des activités ordinaires de Gaumont sont considérés comme des éléments exceptionnels. Les activités ordinaires recouvrent toutes les activités dans lesquelles la Société est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.



Annexe aux comptes sociaux

3. Notes sur le bilan

3.1. Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles

	31.12.06	Mouvements de la période			31.12.05	31.12.04
		+	-	Autres (1)		
Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles	1 264 698	49 789	-8 232	22 068	1 201 073	1 174 276
Frais préliminaires	-	-	-	-	-	5 403
Productions en cours	19 821	19 642	-	-518	697	4 832
Valeur brute	1 284 519	69 431	-8 232	21 550	1 201 770	1 184 511
Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles	-1 205 444	-77 875	-	-20 274	-1 107 295	-1 106 918
Amortissements	-1 205 444	-77 875	-	-20 274	-1 107 295	-1 106 918
Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles	-2 096	-2 096	17 350	-	-17 350	-8 232
Frais préliminaires	-	-	-	-	-	-4 596
Productions en cours	-3 297	-3 297	-	-	-	-
Provisions	-5 393	-5 393	17 350	-	-17 350	-12 828
Valeur nette	73 682	-13 837	9 118	1 276	77 125	64 765

(1) Virements de poste à poste. Transmissions universelles de patrimoine de Gaumont Images 2 SAS, Gaumont Images 3 SAS, et Gaumont Images 4 SA.

Au 31 décembre 2006, une provision pour dépréciation a été constituée à hauteur de K€ 5 393 pour les films programmés en 2007 dont les recettes estimées ne couvrent pas les coûts de production.

La provision constatée en 2005, de K€ 9 118, sur les films *Un ticket pour l'espace* et *La piste* a été reprise sur l'exercice.

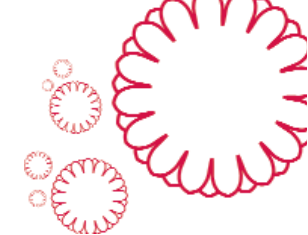
3.2. Autres immobilisations incorporelles

	31.12.06	Mouvements de la période			31.12.05	31.12.04
		+	-	Autres (1)		
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	625	16	-27	-	636	687
Mali de confusion	1 454	-	-	519	935	-
Autres droits incorporels	707	-	-	-	707	707
Valeur brute	2 786	16	-27	519	2 278	1 394
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	-369	-42	27	-	-354	-368
Autres droits incorporels	-652	-	-	-	-652	-652
Amortissements, provisions	-1 021	-42	27	-	-1 006	-1 020
Valeur nette	1 765	-26	-	519	1 272	374

(1) Transmission universelle de patrimoine de Gaumont Images 2 SAS.

3.3. Immobilisations corporelles

	31.12.06	Mouvements de la période		31.12.05	31.12.04
		+	-		
Terrains	3 132	-	-	3 132	3 224
Constructions et agencements	22 205	1 003	-542	21 744	22 941
Matériel d'exploitation	1 237	90	-31	1 178	1 547
Autres immobilisations corporelles	4 320	214	-337	4 443	5 129
Immobilisations en cours	-	-	-	-	78
Valeur brute	30 894	1 307	-910	30 497	32 919
Terrains	-310	-	-	-310	-401
Constructions et agencements	-16 449	-636	485	-16 298	-17 782
Matériel d'exploitation	-988	-83	31	-936	-1 259
Autres immobilisations corporelles	-3 226	-334	332	-3 224	-3 851
Amortissements, provisions	-20 973	-1 053	848	-20 768	-23 923
Valeur nette	9 921	254	-62	9 729	9 626



Annexe aux comptes sociaux

3.4. Immobilisations financières

	31.12.06	Mouvements de la période			31.12.05	31.12.04
		+	-	Autres (1)		
Titres de participations	83 330	-	-	-31 646	114 976	109 951
Créances rattachées à des participations	1 618	63	-32	-	1 587	1 588
<i>dont intérêts courus à recevoir</i>	44	44	-32	-	32	32
Prêts	358	1	-102	-	459	488
<i>dont intérêts courus à recevoir</i>	-	1	-11	-	10	8
Dépôts et cautionnements	98	36	-23	-	85	89
Autres immobilisations financières	4 038	3 825	-	-	213	1 957
Valeur brute	89 442	3 925	-157	-31 646	117 320	114 073
Titres de participations	-8 007	-152	606	4 064	-12 525	-10 664
Créances rattachées à des participations	-50	-50	-	-	-	-
Provisions	-8 057	-202	606	4 064	-12 525	-10 664
Valeur nette	81 385	3 723	449	-27 582	104 795	103 409

(1) Transmissions universelles de patrimoine de Gaumont Images SA, Gaumont Images 2 SAS, Gaumont Images 3 SAS, et Gaumont Images 4 SA.

3.5. Créances clients

	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Valeur brute	22 873	20 559	35 708
<i>dont produits à recevoir</i>	1 388	1 677	6 872
Provisions	-427	-1 308	-3 275
Valeur nette	22 446	19 251	32 433
Echéances :			
- à moins de 1 an	21 583		
- de 1 à 5 ans	1 290		
- à plus de 5 ans	-		

3.6. Autres créances

	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Avances et acomptes versés	514	342	10 238
Créances sociales	10	2	2
<i>dont produits à recevoir</i>	4	2	-
Créances fiscales	17 384	12 343	4 125
Comptes courants	18 850	20 385	33 897
<i>dont produits à recevoir</i>	-	109	67
Créances diverses	6 928	5 193	3 348
<i>dont produits à recevoir</i>	1 570	1 596	-
Valeur brute	43 686	38 265	51 610
Comptes courants	-8 999	-8 953	-8 953
Créances diverses	-2 587	-2 810	-2 746
Provisions	-11 586	-11 763	-11 699
Valeur nette	32 100	26 502	39 911
Echéances :			
- à moins de 1 an	43 479		
- de 1 à 5 ans	207		
- à plus de 5 ans	-		

3.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
Comptes bancaires et autres disponibilités	2 425	3 210	301
<i>dont intérêts courus à recevoir</i>	12	2	-
Total	2 425	3 210	301



Annexe aux comptes sociaux

3.8. Capitaux propres

	31.12.06	Mouvements de la période				31.12.05
		Affectation AGO du 27.04.06	+	-	Autres (1)	
Capital	33 982	-	208	-	-	33 774
Prime d'émission	17 745	-	1 081	-	-	16 664
Prime de fusion	2 787	-	-	-	-	2 787
Boni de confusion	1 275	-	-	-	1 275	-
Prime de conversion d'obligations en actions	12	-	-	-	-	12
Écarts de réévaluation	358	-	-	-	-	358
Réserves	17 005	-2 533	-	-	-	19 538
Report à nouveau	-1 420	2 351	-	-	-	-3 771
Résultat de l'exercice	15 959	-2 351	15 959	-	-	2 351
Provisions réglementées	22 270	-	-	-6 794	-	29 064
Total capitaux propres	109 973	-2 533	17 248	-6 794	1 275	100 777

(1) Transmissions universelles de patrimoine de Gaumont Images SA, et Gaumont Images 3 SAS.

L'application des règles fiscales a entraîné une reprise d'amortissements dérogatoires relatifs à l'actif films à hauteur de K€ 6 794.

3.8.1. Composition du capital

Au 31 décembre 2006, le capital social de Gaumont SA est constitué de 4 247 801 actions d'une valeur nominale de € 8, entièrement libérées, dont l'évolution sur l'année 2006 a été la suivante :

	31.12.06	Mouvements de la période			
		+	-	31.12.05	31.12.04
Nombre de titres	4 247 801	26 004	-	4 221 797	4 131 797
Nominal	€ 8	€ 8	€ 8	€ 8	€ 8
Capital	33 982 408	208 032	-	33 774 376	33 054 376

3.8.2. Dividendes

Le montant des dividendes versés par Gaumont SA est le suivant au cours de l'exercice clos le :

	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Dividendes versés	2 533 078	2 479 078	1 236 239
Soit par action	€ 0,60	€ 0,60	€ 0,30

3.8.3. Options de souscription d'actions

Depuis décembre 1987, Gaumont SA a institué huit plans d'options de souscription d'actions au profit d'un certain nombre de ses salariés, et notamment de ses cadres dirigeants, à l'exception du Président du Conseil de Surveillance qui ne bénéficie d'aucun plan.

3.8.3.1. Historique des attributions d'options de souscription d'actions

	Attributions				Options			
	Initiales		Ajustées		Annulées	Souscrites	Valides	
Plans d'options	Prix	Nombre	Prix	Nombre				
Plan I (Décembre 87)	60,98	35 000	21,78	97 141	20 368	76 773	-	
Plan II (ajusté) (Décembre 88)	91,47	5 804	32,62	16 889	13 163	3 726	-	
Plan III (ajusté) (Février 93)	57,93	37 496	21,78	100 001	-	100 001	-	
Plan IV (Février 95)	38,11	30 000	38,11	30 000	-	30 000	-	
Plan V (Février 96)	50,31	104 000	50,31	104 000	34 000	54 100	15 900	
Plan VI (Mars 98)	64,03	168 000	64,03	168 000	72 000	70 000	26 000	
Plan VII (Avril 02)	48,00	165 000	48,00	165 000	89 500	20 004	55 496	
Plan VIII (Février 05)	64,00	196 750	64,00	196 750	6 500	2 000 (1)	188 250	
Total		742 050		877 781	235 531	356 604	285 646	
Capital au 31 décembre 2006 = 4 247 801 actions								
En pourcentage de capital					20,66 %	5,54 %	8,40 %	6,72 %

(1) Exercice anticipé d'options.



Annexe aux comptes sociaux

3.8.3.2. Evolution du nombre d'options en cours de validité

Plans d'options	Date d'attribution	Point de départ d'exercice des options	Date limite de levée	Durée de vie contractuelle résiduelle	Options						
					31.12.06		Mouvements de la période			31.12.05	
					En cours de validité	Dont exerçables	Attribuées	Annulées	Souscrites	En cours de validité	Dont exerçables
Plan I	03.12.87	03.12.87	02.12.02	15 ans	-	-	-	-	-	-	-
Plan II	23.12.88	23.12.88	22.12.03	15 ans	-	-	-	-	-	-	-
Plan III	18.02.93	18.02.98	17.02.43	45 ans	-	-	-	-	-	-	-
Plan IV	16.02.95	16.02.00	15.02.45	45 ans	-	-	-	-	-	-	-
Plan V	15.02.96	15.02.01	14.02.46	45 ans	15 900	15 900	-	-	-4 000	19 900	19 900
Plan VI	12.03.98	12.03.03	11.03.48	45 ans	26 000	26 000	-	-1 000	-	27 000	27 000
Plan VII	09.04.02	09.04.06	08.04.46	40 ans	55 496	55 496	-	-	-20 004	75 500	-
Plan VIII	28.02.05	28.02.09	27.02.49	40 ans	188 250	-	-	-	-2 000 (1)	190 250	-
Total					285 646	97 396	-	-1 000	-26 004	312 650	46 900

(1) Exercice anticipé d'options.

Plans d'options	Date d'attribution	Point de départ d'exercice des options	Date limite de levée	Durée de vie contractuelle résiduelle	Options						
					31.12.05		Mouvements de la période			31.12.04	
					En cours de validité	Dont exerçables	Attribuées	Annulées	Souscrites	En cours de validité	Dont exerçables
Plan I	03.12.87	03.12.87	02.12.02	15 ans	-	-	-	-	-	-	-
Plan II	23.12.88	23.12.88	22.12.03	15 ans	-	-	-	-	-	-	-
Plan III	18.02.93	18.02.98	17.02.43	45 ans	-	-	-	-	-	-	-
Plan IV	16.02.95	16.02.00	15.02.45	45 ans	-	-	-	-	-	-	-
Plan V	15.02.96	15.02.01	14.02.46	45 ans	19 900	19 900	-	-	-20 000	39 900	39 900
Plan VI	12.03.98	12.03.03	11.03.48	45 ans	27 000	27 000	-	-	-70 000	97 000	97 000
Plan VII	09.04.02	09.04.06	08.04.46	40 ans	75 500	-	-	-500	-	76 000	-
Plan VIII	28.02.05	28.02.09	27.02.49	40 ans	190 250	-	196 750	-6 500	-	-	-
Total					312 650	46 900	196 750	-7 000	-90 000	212 900	136 900



Annexe aux comptes sociaux

3.9. Provisions pour risques et charges

	31.12.06	Mouvements de la période			31.12.05	31.12.04
		+	- (1)	- (2)		
Provisions pour litiges (3)	267	120	-23	-17	187	450
Provisions pour pertes de change	146	103	-11	-	54	339
Provisions pour risques GIE (4)	14	14	-	-	-	-
Autres provisions (5)	1 950	450	-	-100	1 600	3 116
Provisions pour risques	2 377	687	-34	-117	1 841	3 905
Provisions pour retraites et assimilées	1 409	169	-24	-36	1 300	868
Provisions pour désamiantage	1 000	1 000	-	-	-	-
Provisions pour charges	2 409	1 169	-24	-36	1 300	868
Total	4 786	1 856	-58	-153	3 141	4 773
Impact sur le résultat d'exploitation		-1 739	47	153		
Impact sur le résultat financier		-117	11	-		
Impact sur le résultat exceptionnel		-	-	-		

(1) Reprises utilisées : qui trouvent une contrepartie totale en compte de charges.

(2) Reprises correspondant à la partie excédentaire des provisions.

(3) Les provisions pour litiges concernent des litiges juridiques.

(4) GIE dont la situation nette est négative. La provision se décompose comme suit :

	Réserves	Résultat	Capitaux propres
Gaumont Columbia TriStar Films GIE	-16	2	-14

(5) Les autres provisions couvrent les risques suivants :

• Risques liés aux films	1 487
• Risques avec le personnel	463
Total	1 950

3.9.1. Provisions pour retraites et assimilées

	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Indemnités de fin de carrière	1 274	1 172	812
Gratifications liées à l'ancienneté	135	128	56
Total	1 409	1 300	868

3.9.1.1. Variation de la dette actuarielle

	31.12.06			31.12.05		
	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total
Dette actuarielle en début d'exercice	1 172	128	1 300	812	56	868
Coût des services rendus sur la période	72	8	80	51	7	58
Effet de l'actualisation	51	6	57	38	2	40
Prestations versées réelles	-19	-5	-24	-52	-7	-59
(Gains) / pertes actuariels	-2	-2	-4	323	70	393
Dette actuarielle en fin d'exercice	1 274	135	1 409	1 172	128	1 300

3.9.1.2. Composantes de la charge

	31.12.06			31.12.05		
	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total
Coût des services rendus au cours de la période	72	8	80	51	7	58
Effet de l'actualisation	51	6	57	38	2	40
Rendement attendu des actifs sur la période	-	-	-	-	-	-
Amortissements des gains / (pertes) actuariels	-2	-2	-4	323	70	393
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	121	12	133	412	79	491



Annexe aux comptes sociaux

3.9.1.3. Principales hypothèses actuarielles

	Indemnités de fin de carrière		Gratifications liées à l'ancienneté	
	31.12.06	31.12.05	31.12.06	31.12.05
Taux d'actualisation	4,23 %	4,19 %	4,23 %	4,19 %
Taux de rendement attendu des actifs	-	-	-	-
Profil de carrière	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %

3.10. Dettes financières

	31.12.06	Mouvements de la période			31.12.05	31.12.04
		+	-			
Lignes de crédit	40 000	40 000	-47 500	47 500	73 000	
Autres emprunts	115	250	-330	195	-	
<i>dont intérêts courus à payer</i>	1	3	-4	2	-	
Avances du Centre National de la Cinématographie	730	730	-	-	1 310	
Dépôts reçus	36	1	-4	39	39	
Solides créditeurs de banques	1 005	1 005	-225	225	1 837	
<i>dont intérêts courus à payer</i>	2	2	-12	12	15	
Total	41 886	41 986	-48 059	47 959	76 186	
Echéances :						
- à moins de 1 an	41 886					
- de 1 à 5 ans	-					
- à plus de 5 ans	-					

Le 20 décembre 2005, Gaumont a conclu un crédit syndiqué confirmé d'un montant de K€ 100 000, à taux variable, à échéance du 15 septembre 2008. Cette ligne de crédit fait l'objet d'une couverture de taux à hauteur de K€ 6 666 au 31 décembre 2006 (31.12.05 : K€ 14 933). Le taux d'intérêt effectif s'établit à 4,42 % au 31 décembre 2006 contre 3,18 % au 31 décembre 2005 avant couverture, à 4,27 % au 31 décembre 2006 et à 3,27 % au 31 décembre 2005 après couverture.

Cette ligne de crédit est assortie de ratios financiers qui sont décrits en note 6.5.1.

Elle fait également l'objet de garanties explicitées en note 6.4.1.

Au 31 décembre 2006, Gaumont possède une possibilité de tirage confirmé d'un montant de K€ 60 000.

3.11. Autres dettes

	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Avances et acomptes reçus	128	741	615
Dettes Fournisseurs	5 919	7 583	8 296
<i>dont charges à payer</i>	2 213	3 079	3 486
Dettes sociales	4 398	2 449	3 126
<i>dont charges à payer</i>	3 602	1 671	2 438
Dettes fiscales	1 241	1 159	2 402
<i>dont charges à payer</i>	475	367	859
Dettes sur immobilisations	10 201	7 410	12 082
<i>dont charges à payer</i>	9 336	6 033	8 826
Compte courants	18 014	39 293	25 103
<i>dont charges à payer</i>	1 620	1 146	400
Dettes diverses	24 098	22 700	11 835
<i>dont charges à payer</i>	6 530	6 646	5 900
Total	63 999	81 335	63 459
Echéances :			
- à moins de 1 an	62 336		
- de 1 à 5 ans	482		
- à plus de 5 ans	1 181		



Annexe aux comptes sociaux

3.12. Comptes de régularisation

3.12.1. Actif

	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Charges constatées d'avance	1 301	1 049	1 129
Charges à étaler	-	-	632
Ecarts de conversion actifs	146	54	339
Total	1 447	1 103	2 100
Echéances :			
- à moins de 1 an	1 179		
- de 1 à 5 ans	13		
- à plus de 5 ans	255		

Les charges constatées d'avance correspondent essentiellement à des sommes concourant à la constitution du résultat d'exploitation.

3.12.2. Passif

	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Produits constatés d'avance	4 515	9 690	5 198
Ecarts de conversion passifs	12	85	20
Total	4 527	9 775	5 218
Echéances :			
- à moins de 1 an	4 527		
- de 1 à 5 ans	-		
- à plus de 5 ans	-		

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à des sommes concourant à la constitution du résultat d'exploitation.

4. Notes sur le compte de résultat

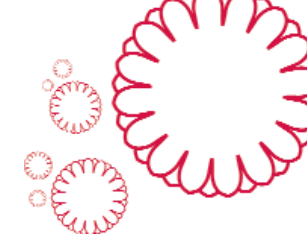
4.1. Chiffre d'affaires

	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Salles France	25 728	12 004	14 402
Vidéo France	6 673	5 050	3 597
Télévision France	45 452	30 965	42 985
International	23 217	16 738	10 895
Autres (1)	668	430	480
Total	101 738	65 187	72 359
Dont :			
France	78 521	48 449	61 464
Export	23 217	16 738	10 895

(1) Correspond principalement aux produits dérivés.

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2006 progresse de 56,1 % à K€ 101 738 contre K€ 65 187 au 31 décembre 2005, grâce aux très bonnes performances des films sur tous les supports de distribution.

- Plus de 10 millions de spectateurs ont vu les films, notamment *Je vous trouve très beau* (3,5 millions d'entrées), *La doublure* (3,1 millions d'entrées) et *OSS 117, Le Caire nid d'espions* (2,3 millions d'entrées) permettant ainsi aux recettes salles de doubler pour atteindre K€ 25 728.
- Portée par ces trois succès et *Palais Royal !*, la vidéo réalise un chiffre d'affaires de K€ 6 673, en augmentation de 32,1 %, malgré une diminution des ventes de DVD du catalogue existant.
- L'augmentation du nombre des productions et un niveau élevé de pré-financements des films par les chaînes de télévision françaises, notamment *La doublure* et *OSS 117, Le Caire nid d'espions* expliquent l'accroissement de 46,8 % du chiffre d'affaires de la télévision qui atteint K€ 45 452.
- *La science des rêves* contribue en grande partie à la progression de 38,7 % des ventes à l'international qui atteignent K€ 23 217.



Annexe aux comptes sociaux

4.2. Subventions

Ce poste enregistre principalement le soutien financier déterminé en fonction des recettes des films générées sur l'exercice.

4.3. Reprises sur provisions

	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Reprises sur dépréciations :			
- des immobilisations incorporelles	17 350	3	7 724
- des immobilisations corporelles	12	414	112
Reprises sur dépréciations des actifs circulants	1 121	2 006	1 987
Reprises sur provisions des risques et charges	140	1 886	465
Total	18 623	4 309	10 288

4.4. Autres produits

Dans ce poste figurent notamment les produits liés aux contrats de Production Fund et de Sale & Lease Back contractés dans le cadre du financement de certains films pour un montant de K€ 4 042 en 2006 contre K€ 3 048 en 2005.

4.5. Autres achats et charges externes

Les redevances versées aux coproducteurs concourent à ce poste pour K€ 20 291 en 2006 contre K€ 4 708 en 2005. Cette hausse significative est en corrélation avec :

- d'une part, les bonnes performances des films sortis en salles au cours de l'exercice ;
- d'autre part, le niveau élevé de certains apports coproducteurs.

4.6. Impôts, taxes et versements assimilés

Ce poste avait dégagé en 2005 un profit non récurrent en raison de l'application de nouvelles mesures relatives au calcul de la cotisation minimale assise sur la valeur ajoutée pour les sociétés de production et de distribution de films.

4.7. Charges de personnel

Dans ce poste figure une charge de K€ 1 989, relative à l'intéressement du personnel et des mandataires sociaux, contre une charge de K€ 661 en 2005.

4.8. Dotations aux amortissements et provisions

	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Dotations aux amortissements :			
- des immobilisations incorporelles	-61 498	-49 147	-48 543
- des immobilisations corporelles	-1 053	-1 008	-1 095
- des charges à répartir	-	-	-425
Dotations aux dépréciations :			
- des immobilisations incorporelles	-5 393	-9 118	-1 322
Dotations aux dépréciations des actifs circulants	-17	-104	-1 230
Dotations aux provisions des risques et charges	-1 679	-539	-1 369
Total	-69 640	59 916	53 984

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles qui figurent au compte de résultat sont retraitées des dotations aux amortissements des redevances versées aux coproducteurs, qui sont activées mais ne correspondent pas à des investissements (31.12.06 : K€ 16 419, 31.12.05 : K€ 6 009).

4.9. Autres charges

En 2006, la prise en charge d'un actif incorporel d'un montant de K€ 8 232, entièrement déprécié, concourt à ce poste.



Annexe aux comptes sociaux

4.10. Résultat financier

	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Produits de participation	9 763	9 511	7 013
Frais financiers activés	2 018	2 210	1 447
Autres intérêts et produits assimilés	335	189	374
Produits nets sur cessions de VMP	73	11	6
Boni de confusion	11	-	-
Reprises de provisions	617	749	3 173
Gains de change	99	280	77
Produits financiers	12 916	12 950	12 090
Intérêts et charges assimilées	-1 642	-2 721	-1 954
Charges de participation	-13	-	-654
Dotations aux provisions	-365	-2 325	-833
Pertes de change	-410	-207	-184
Charges financières	-2 430	-5 253	-3 625
Total	10 486	7 697	8 465

Les frais financiers activés dépendent des productions pendant l'exercice.

Les produits de participation nets incluent principalement les dividendes reçus des sociétés suivantes :

Sociétés	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Gaumont Buena Vista International SNC	-	-	-654
Gaumont Columbia TriStar Films GIE	16	-	-
Gaumont Vidéo SNC	9 696	9 310	5 943
Gaumont Inc. (USA)	-	-	772
Autres	38	201	298
Total	9 750	9 511	6 359

4.11. Résultat exceptionnel

	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Sur opérations de gestion	7	-	-
Sur opérations en capital	9	1 030	1 076
Reprises de provisions et transferts de charges	6 794	1 679	598
Produits exceptionnels	6 810	2 709	1 674
Sur opérations de gestion	-11	-1	-2
Sur opérations en capital	-74	-485	-13 671
Dotations aux amortissements et provisions	-	-	-20 675
Charges exceptionnelles	-85	-486	-34 348
Total	6 725	2 223	-32 674

Au 31 décembre 2006, le résultat exceptionnel est essentiellement constitué des amortissements dérogatoires sur les films immobilisés qui représentent une reprise de provisions de K€ 6 794, contre une reprise de K€ 1 679 en 2005 et une dotation de € 20 675 en 2004.

4.12. Impôts

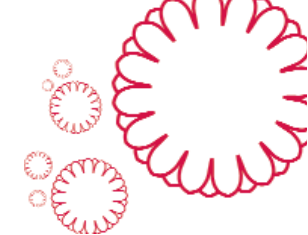
4.12.1. Périmètre d'intégration fiscale

La société Gaumont ainsi que ses filiales françaises détenues à 95 % et plus, depuis au moins un an, ont opté pour le régime d'intégration fiscale.

Au 31 décembre 2006, le périmètre d'intégration fiscale est composé de Gaumont SA, "tête de Groupe", ainsi que de Gaumont International SARL, Les Films du Dauphin SARL, et Prestations et Services SARL.

L'intégration fiscale est neutre pour les filiales, les économies ou charges d'impôts générées par l'intégration sont comptabilisées dans les comptes de Gaumont SA. A ce titre, un produit d'impôts de K€ 310 a été comptabilisé en 2006, contre K€ 610 en 2005.

Les économies d'impôts sur les résultats, inhérentes aux déficits fiscaux des filiales intégrées, sont systématiquement remboursées à ces dernières.



Annexe aux comptes sociaux

4.12.2. Ventilation de la charge ou du produit d'impôts entre résultat courant et résultat exceptionnel

		Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Résultat courant	CT	6 673	-	6 673
	LT	454	-	454
Résultat exceptionnel	CT	6 725	-	6 725
	LT	-	-	-
Total		13 852	-	13 852
Impôt forfaitaire annuel			-63	-63
Effet de l'intégration fiscale			310	310
Crédit d'impôt cinéma			1 860	1 860
Total		13 852	2 107	15 959

4.12.3. Fiscalité différée

	Accroissement futur d'impôt	Allègement futur d'impôt
Provisions réglementées	7 423	-
Charges incorporées dans le coût des films et déduites fiscalement	715	-
Autres charges déduites fiscalement	7 962	-
Congés payés	-	108
Organic	-	54
Retraite	-	425
Autres charges et provisions non déductibles	-	3 268
Déficits fiscaux activés	-	13 270
Total	16 100	17 125

Le taux d'imposition différé retenu au 31 décembre 2006 est de 33,33 % (taux de droit commun) et de 0 % (taux réduit).

Au 31 décembre 2006, Gaumont dispose de K€ 46 212 de reports déficitaires indéfiniment reportables.

5. Notes sur le tableau des flux de trésorerie

5.1. Détail des dotations nettes aux amortissements et provisions hors actifs circulants

	31.12.06	31.12.05
Reprises sur dépréciations :		
- des immobilisations incorporelles	17 350	3
- des immobilisations corporelles	12	414
- des immobilisations financières	606	453
Reprises sur provisions des risques et charges	151	2 182
Reprises sur provisions réglementées	6 794	1 679
Reprises	24 913	4 731
Dotations aux amortissements :		
- des immobilisations incorporelles	-61 498	-49 147
- des immobilisations corporelles	-1 053	-1 008
Dotations aux dépréciations :		
- des immobilisations incorporelles	-5 393	-9 118
- des immobilisations financières	-202	-2 314
Dotations aux provisions des risques et charges	-1 796	-550
Dotations	-69 942	-62 137
Total	-45 029	-57 406

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles qui figurent au tableau des flux de trésorerie sont retraitées des dotations aux amortissements des redevances versées aux coproducteurs, qui sont activées mais ne correspondent pas à des investissements (31.12.06 : K€ 16 419, 31.12.05 : K€ 6 009).

5.2. Variation du besoin en fonds de roulement net lié à l'activité

	31.12.06	31.12.05
Variation des actifs d'exploitation	-9 142	26 943
Variation des passifs d'exploitation	1 625	26 967
Total	-7 517	53 910



Annexe aux comptes sociaux

5.2.1. Variation des actifs d'exploitation

Le tableau ci-dessous retrace la variation des actifs d'exploitation constitutifs du besoin en fonds de roulement (BFR) en montants nets des provisions (les provisions sur postes constitutifs du BFR sont considérées comme étant décaissables) :

	Solde net au 31.12.06	Variation BFR	Autres variations (1)	Solde net au 31.12.05	Variation BFR	Autres variations (2)	Solde net au 31.12.04
Créances clients	22 446	3 195	-	19 251	-13 182	-	32 433
Avances et acomptes versés	514	172	-	342	-9 896	-	10 238
Créances sociales	10	8	-	2	-	-	2
Créances fiscales	17 384	5 042	-1	12 343	8 215	3	4 125
Comptes courants	9 851	-1 577	-4	11 432	-13 496	-16	24 944
Créances diverses	4 341	1 958	-	2 383	1 781	-	602
Charges constatées d'avance	1 301	252	-	1 049	-80	-	1 129
Ecart de conversion actifs	146	92	-	54	-285	-	339
Actifs constitutifs du BFR	55 993	9 142	-5	46 856	-26 943	-13	73 812

(1) Transmissions universelles de patrimoine de Gaumont Images SA, Gaumont Images 2 SAS, Gaumont Images 3 SAS, et Gaumont Images 4 SA.

(2) Transmission universelle de patrimoine des Films du Livradois SARL.

Une augmentation des créances se traduit en trésorerie par une absence d'encaissement. En conséquence, la variation positive ci-dessus est analysée comme une sortie de ressources dans le tableau des flux de trésorerie.

5.2.2. Variation des passifs d'exploitation

Le tableau ci-dessous retrace la variation des passifs d'exploitation constitutifs du besoin en fonds de roulement (BFR) :

	Solde net au 31.12.06	Variation BFR	Autres variations (1)	Solde net au 31.12.05	Variation BFR	Autres variations (2)	Solde net au 31.12.04
Avances et acomptes reçus	128	-613	-	741	126	-	615
Dettes fournisseurs	5 919	-1 689	25	7 583	-713	-	8 296
Dettes sociales	4 398	1 949	-	2 449	-677	-	3 126
Dettes fiscales	1 241	80	2	1 159	-1 244	1	2 402
Comptes courants	18 014	5 748	-27 027	39 293	14 166	24	25 103
Dettes diverses	24 098	1 398	-	22 700	10 752	113	11 835
Produits constatés d'avance	4 515	-5 175	-	9 690	4 492	-	5 198
Ecart de conversion passifs	12	-73	-	85	65	-	20
Passifs constitutifs du BFR	58 325	1 625	-27 000	83 700	26 967	138	56 595

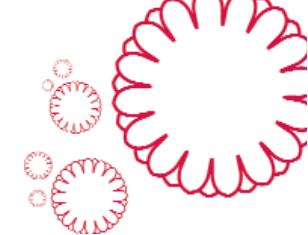
(1) Transmissions universelles de patrimoine de Gaumont Images SA, Gaumont Images 2 SAS, Gaumont Images 3 SAS, et Gaumont Images 4 SA.

(2) Transmission universelle de patrimoine des Films du Livradois SARL.

5.3. Détail des acquisitions d'immobilisations

	Référence	31.12.06	31.12.05
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	Notes 3.1 & 3.2	53 028	76 141
Acquisitions d'immobilisations corporelles	Note 3.3	1 307	1 096
Acquisitions d'immobilisations financières	Note 3.4	3 925	5 874
Total		58 260	83 111

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles qui figurent au tableau des flux de trésorerie sont retraitées des redevances versées aux coproducteurs, qui sont activées mais ne correspondent pas à des investissements (31.12.06 : K€ 16 419, 31.12.05 : K€ 6 009).



Annexe aux comptes sociaux

5.4. Variation des dettes sur immobilisations

	Solde net au 31.12.06	Variation	Autres variations (1)	Solde net au 31.12.05	Variation	Autres variations (2)	Solde net au 31.12.04
Dettes sur immobilisations	10 201	2 867	-76	7 410	-4 644	-28	12 082

(1) Transmissions universelles de patrimoine de Gaumont Images SA, Gaumont Images 2 SAS, Gaumont Images 3 SAS, et Gaumont Images 4 SA.

(2) Transmission universelle de patrimoine des Films du Livradois SARL.

5.5. Incidence des fusions

	Solde net au 31.12.06	Variation	Autres variations (1)	Solde net au 31.12.05	Variation	Autres variations (2)	Solde net au 31.12.04
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 425	-787	2	3 210	2 891	18	301
Soldes créditeurs de banques	-1 005	-780	-	-225	1 612	-	-1 837
Trésorerie	1 420	-1 567	2	2 985	4 503	18	-1 536

(1) Transmissions universelles de patrimoine de Gaumont Images SA, Gaumont Images 2 SAS, Gaumont Images 3 SAS, et Gaumont Images 4 SA.

(2) Transmission universelle de patrimoine des Films du Livradois SARL.

6. Autres informations

6.1. Éléments concernant les entreprises liées

	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Créances rattachées à des participations	1 568	1 557	1 556
Créances clients	2 510	2 061	2 502
Autres créances	9 747	9 778	19 631
Dettes fournisseurs	6	509	96
Dettes sur immobilisations	-	73	1 070
Autres dettes	14 446	38 233	23 735
Produits constatés d'avance	200	-	-
Produits financiers de participation	9 733	9 510	7 008
Autres produits financiers	44	142	99
Charges financières	332	575	416

6.2. Effectif moyen ventilé par catégorie

	31.12.06		31.12.05	
	Personnel salarié	Personnel mis à disposition	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	44	-	44	-
Agents de maîtrise	25	-	22	-
Employés	22	12	21	12
Total effectif moyen	91	12	87	12

6.3. Rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations brutes et avantages avant prélèvements sociaux et fiscaux, alloués par Gaumont et liés à la fonction de mandataire social, s'établissent de la façon suivante :

	Directoire (1)			Conseil de Surveillance (1)			Conseil d'Administration (1)		
	31.12.06	31.12.05	31.12.04	31.12.06	31.12.05	31.12.04	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Rémunérations (2)	551 522	230 000	95 834	714 347	912 000	210 798	-	-	746 461
Jetons de présence (3)	-	-	-	140 000	43 333	-	-	96 667	140 000
Total	551 522	230 000	95 834	854 347	955 333	210 798	-	96 667	886 461
Attributions de stock-options	-	-	-	-	-	-	-	-	-
En nombre d'actions	-	90 000	-	-	-	-	-	-	-

(1) Changement de mode d'administration et de direction de la société Gaumont par l'adoption de la formule à Directoire et Conseil de Surveillance intervenu le 27 juillet 2004.

(2) Seuls le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, les membres du Directoire, le Président et la Vice-présidente du Conseil de Surveillance perçoivent des rémunérations.

(3) Jetons de présence alloués :

- pour l'exercice 2003 de façon égalitaire entre chaque membre du Conseil d'Administration et versés en 2004 ;
- pour la période du 1^{er} janvier 2004 au 27 juillet 2004 en fonction de la présence effective de chaque administrateur au Conseil d'Administration et versés en 2005 ;
- pour la période du 27 juillet 2004 au 31 décembre 2004 en fonction de la présence effective de chaque membre au Conseil de Surveillance et versés en 2005 ;
- pour l'exercice 2005 de façon égalitaire entre chaque membre du Conseil de Surveillance et versés en 2006.



Annexe aux comptes sociaux

Aucune rémunération et aucun jeton de présence, autres que ceux mentionnés, n'ont été versés aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées ou contrôlantes au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Il n'existe aucune prime d'arrivée ou de départ, ni de régime de retraite complémentaire à ce jour en vigueur pour les mandataires sociaux.

6.4. Engagements et passifs éventuels

6.4.1. Engagements hors bilan liés à l'activité courante

	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Engagements donnés	63 061	38 122	98 210
Nantissements, hypothèques des actifs	-	-	50 100
Cessions de créances à titre de garantie d'emprunts	16 011	17 550	12 300
Autres engagements donnés :			
- Contrats de recherche et conception de projets de films	650	1 350	1 876
- Production de films et développement de projets	41 319	19 222	32 079
- Achats des titres LGM Participations	3 281	-	-
- Ventes de devises à terme (en USD)	-	-	1 855
- Options de change (EUR/ZAR)	1 800	-	-
Engagements reçus	95 255	106 265	56 592
Crédits bancaires non utilisés	60 000	52 500	10 241
Autres engagements reçus :			
- Achats de droits et financement de films	35 255	53 765	45 839
- Droits à recevoir au titre du fonds de soutien production et distribution films	-	-	512

Au 31 décembre 2006, Gaumont dispose d'une ligne de crédit confirmée de K€ 100 000 utilisée à hauteur de K€ 40 000. Elle est assortie de cessions de créances à titre de garantie qui doivent représenter à tout moment au moins 33 % de l'encours utilisé de la ligne.

Au 31 décembre 2006, Gaumont est engagée dans la production de films et le développement de projets pour un montant de K€ 41 319. Parallèlement, Gaumont bénéficie d'engagements au titre d'achat de droits et d'apports de coproducteurs sur les films d'un montant de K€ 35 255.

Au 31 décembre 2006, Gaumont s'est engagée à racheter 100 % du capital de la société LGM Participations, elle-même détentrice de la totalité du capital de la société LGM Cinéma pour un montant de K€ 3 481. Une avance de K€ 200 au titre de cette opération a été versée au cours de l'exercice 2006 et figure dans les comptes au 31 décembre 2006 au poste "Autres immobilisations financières".

Les éléments présentés ci-dessus n'omettent pas d'engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur.

6.4.2. Nantissements des actifs

Au 31 décembre 2006, les actifs immobilisés de Gaumont (incorporels, corporels et financiers) ne sont pas assortis de nantissements ni d'hypothèques.

6.4.3. Engagements complexes

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par Gaumont au 31 décembre 2006.

6.4.4. Autres obligations contractuelles

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes à long terme (1)	2 967	1 304	482	1 181
Contrats de location simple (2)	1 578	153	570	855
Total	4 545	1 457	1 052	2 036

(1) Ces dettes figurent au passif du bilan.

(2) Dans cette rubrique, sont recensés les paiements futurs minimaux pour des contrats de location simple et en cours à la clôture.

6.5. Risques de marché

6.5.1. Risque de liquidité

Au 31 décembre 2006, Gaumont dispose d'une ligne de crédit confirmée pour K€ 100 000 dont la maturité est à deux ans. L'utilisation correspondante s'élève à K€ 40 000, soit un taux d'utilisation de 40 %.



Annexe aux comptes sociaux

Cette ligne de crédit est assortie des ratios financiers suivants :

Covenants à respecter	Situation au 31.12.06
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts / coût de l'endettement financier net > 12	69,0
Dettes financières nettes / capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts < 2,25	0,5
Valeur des principaux actifs du Groupe (1) / dettes financières nettes > 3	14,4
Dettes financières / capitaux propres < 1	0,2

(1) Désigne, sur la base des comptes consolidés : la valeur des actions EuroPalaces, augmentée de la valeur du catalogue de films, augmentée de la valeur brute des actifs immobiliers du Groupe.

6.5.2. Risque de taux d'intérêt

6.5.2.1. Echéancier des actifs et des passifs financiers

	31.12.06	Echéancier		
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Actifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Actifs financiers à taux variable	2 425	2 425	-	-
Actifs financiers non exposés	-	-	-	-
Actifs financiers (1)	2 425	2 425	-	-
Passifs financiers à taux fixe	-115	-115	-	-
Passifs financiers à taux variable	-41 005	-41 005	-	-
Passifs financiers non exposés	-766	-766	-	-
Passifs financiers (2)	-41 886	-41 886	-	-

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Dettes financières.

6.5.2.2. Instruments dérivés de taux

	31.12.06	Echéancier			Valeur de marché
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
Swaps taux fixe	6 667	6 667	-	-	36
Total	6 667	6 667	-	-	36

Gaumont gère son exposition au risque de taux par le recours à des contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt.

6.5.2.3. Suivi du risque de taux et sensibilité

	Taux fixe	Taux variable	Non exposé	Total
Actifs financiers (1)	-	2 425	-	2 425
Passifs financiers (2)	-115	-41 005	-766	-41 886
Position nette avant gestion	-115	-38 580	-766	-39 461
"Couverture"	-6 667	6 667	-	-
Position nette après gestion	-6 782	-31 913	-766	-39 461
Sensibilité (3)	-	319	-	319

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Dettes financières.

(3) Impact en année pleine.

Compte tenu du portefeuille des "couvertures" de taux au 31 décembre 2006, la situation nette après gestion est une dette à taux fixe à hauteur de K€ 6 782 et à taux variable à hauteur de K€ 31 913.

Ainsi, une hausse instantanée d'un point de taux d'intérêt aurait un impact négatif sur le résultat financier de K€ 319 ; cela représenterait une diminution du résultat courant avant impôts de 4,5 % pour l'ensemble de l'exercice 2006.



Annexe aux comptes sociaux

6.5.3. Risque de change

Gaumont se trouve exposée au risque de change sur des transactions commerciales comptabilisées au bilan et sur des transactions futures ayant un caractère probable.

Gaumont s'efforce d'assurer une couverture naturelle entre les flux d'encaissement et de décaissement de devises.

Gaumont étudie au cas par cas la nécessité et l'opportunité de mettre en place une couverture de change pour couvrir ce risque (achats ou ventes à terme, options).

6.5.3.1. Instruments dérivés de change

	31.12.06	Echéancier			Valeur de marché
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
Options EUR/ZAR	1 800	1 800	-	-	18
Total	1 800	1 800	-	-	18

Gaumont gère son exposition au risque de change par le recours à des options de change.

6.5.3.2. Suivi et gestion du risque de change

	CAD	CHF	GBP	USD	ZAR	Total
Actifs	33	155	190	2 947	-	3 325
Passifs	-3	-	-5	-52	-	-60
Hors bilan	-	-	-	-	-2 689	-2 689
Position nette avant gestion	30	155	185	2 895	-2 689	576
"Couverture"	-	-	-	-	1 800	1 800
Position nette après gestion	30	155	185	2 895	-889	2 376
Sensibilité	-	-2	-2	-29	27	-6

L'exposition nette en devises (contre-valorisée en euro aux cours de clôture), après prise en compte des "couvertures", est de K€ 2 376. Ainsi, le risque de perte sur la position nette globale en devises du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme d'un centime d'euro contre la totalité des devises concernées serait de K€ 6.

Au cours de l'exercice 2006, le chiffre d'affaires facturé en monnaie hors zone euro, dont la répartition figure ci-dessous, s'élève à K€ 9 829 soit 9,7 % du chiffre d'affaires.

	AUD	CAD	CHF	CNY	DKK	GBP	HUF	JPY	USD
Chiffre d'affaires	6	56	327	8	38	70	6	302	9 016

6.5.4. Risque sur actions

Gaumont n'était soumise au cours de l'exercice écoulé et jusqu'à ce jour à aucun risque de cette nature, ses seules acquisitions de titres consistant en des placements de trésorerie excédentaire en SICAV monétaires.

	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	Néant	Néant
Hors bilan	Néant	Néant
Position nette globale	Néant	Néant

6.6. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le 9 janvier 2007, Gaumont a acquis 100 % du capital de la société LGM Participations, détentrice de la totalité du capital de la société LGM Cinéma pour un montant de K€ 3 481. Cette dernière est coproductrice des films *Mais qui a tué Pamela Rose ?*, *36 quai des Orfèvres*, *Un ticket pour l'espace*, *La piste* et *Pars vite et reviens tard*.

Le 10 février 2007, il a été procédé, successivement, à la dissolution des sociétés :

1. LGM Cinéma, sans liquidation, avec transmission universelle de son patrimoine à la société LGM Participations ;
2. LGM Participations, sans liquidation, avec transmission universelle de son patrimoine à la société Gaumont.

Les cédants ont donné à Gaumont une garantie de passif accompagnée d'une caution solidaire de Fortis Banque. Cette caution est d'un montant K€ 750 et sera ramenée à K€ 600 à l'issue du contrôle URSSAF en cours dont les cédants conservent la charge ; elle expirera le 30 décembre 2009.



Tableau des filiales et participations

SOCIETES OU GROUPE DE SOCIETES	SIFREN	CAPITAL	RESERVES ET REPORT A NOUVEAU AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	QUOTE-PART DU CAPITAL DETENU (EN %)	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DETENUS		PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIETE ET NON ENCORE REMBOURSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR LA SOCIETE	CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES DU DERNIER EXERCICE CLOS	BENEFICES OU PERTES DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE	OBSERVATIONS
					BRUTE	NETTE						
I - RENSEIGNEMENTS DETAILLES												
A - Filiales (détenues à + de 50 %)												
Filiales françaises												
• Gaumont International SARL 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly	340 538 693	45	212	100,00	1 552	607	86	-	-	351	-	
• Les Films du Dauphin SARL 5, rue du Colisée - Paris	352 072 904	80	2 762	100,00	4 324	3 088	-	-	3 126	245	-	
• Prestations et Services SARL 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly	612 022 004	16	738	100,00	2 271	765	-	-	121	10	-	
• Les Films du Loup SNC 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly	322 996 257	48	17	99,97	4 369	52	-	-	-	-13	139	
• Forest SCI 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly	785 421 801	14	-	99,89	14	14	1 568	-	-	51	62	
• Gaumont Vidéo SNC 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly	384 171 567	8	-	99,80	8	8	-	-	29 409	9 715	9 310	
• Editions La Marguerite SARL 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly	602 024 150	8	928	70,00	4	4	-	-	1 346	32	-	
• Gaumont Pathé Archives SAS 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly	444 567 218	5 945	277	57,50	3 418	3 418	-	-	2 874	422	-	
Filiales étrangères												
• Gaumont Inc. 520 West 43 rd Street - New York	Etats-Unis	USD 1 510	USD 1 033	100,00	1 321	1 321	2	-	-	USD 229	-	
B - Participations (détenues entre 10 % et 50 %)												
Sociétés françaises												
• Gaumont Columbia TriStar Films GIE 5, rue du Colisée - Paris	477 485 569	-	-	50,00	-	-	-	-	6 289	32	-	Exercice du 01.04.05 au 31.03.06
• EuroPalaces SAS 21, rue François 1 ^{er} - Paris	392 962 304	146 019	208 607	34,00	66 013	66 013	-	-	413 688	27 514	-	
II - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX												
A - Filiales non reprises au paragraphe I												
Filiales françaises (ensemble)												
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Filiales étrangères (ensemble)												
	-	-	-	-	15	12	4 671	-	-	-	-	Le montant de K€ 4 671 est provisionné à 100 %
B - Participations non reprises au paragraphe I												
Sociétés françaises (ensemble)												
	-	-	-	-	21	21	50	-	-	-	1	Le montant de K€ 50 est provisionné à 100 %
					83 330	75 323	6 377	-			9 512	



Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Gaumont, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 2.6 "Immobilisations incorporelles et corporelles" des états financiers, votre Société comptabilise en immobilisations incorporelles les coûts des films répondant aux critères prévus par le règlement CRC 2004-06 du Comité de la réglementation comptable. Nous avons examiné les prévisions d'activité et de profitabilité sous-

tendant le caractère approprié de cette comptabilisation ainsi que les modalités retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable.

- Votre Société a constitué des provisions tel que cela est décrit dans les notes 2.10 "Provisions pour risques et charges" et 2.11 "Engagements de retraite et assimilées". Nous avons examiné les procédures en vigueur dans votre Société permettant leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 18 mai 2007

Les Commissaires aux Comptes

Advolis
Olivier Salustro

Ernst & Young Audit
Bruno Perrin



Informations financières

- Informations financières historiques
- Vérification des informations financières historiques
- Informations financières complémentaires



Informations financières historiques

Comptes consolidés 2006 (normes IFRS)

Les comptes consolidés de Gaumont et ses filiales (le "Groupe") pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 ont été établis en conformité avec les normes internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et applicables à cette date. Ils figurent aux pages 50 à 82 du présent Document de Référence.

Comptes sociaux 2006

Les comptes sociaux de Gaumont SA de l'exercice 2006 figurent aux pages 86 à 109 du présent Document de Référence. Ces informations financières ont été établies selon les normes comptables françaises.

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

Comptes consolidés 2005 (normes IFRS)

Les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, préparés conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) tels qu'adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2005, figurent dans le Document de Référence afférent à l'exercice 2005, déposé auprès de l'AMF le 26 avril 2006, aux pages 38 à 53.

Transition des normes françaises aux normes IFRS

Les éléments de transition présentés selon les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2005 figurent dans le Document de Référence afférent à l'exercice 2005, déposé auprès de l'AMF le 26 avril 2006, aux pages 56 à 84.

Comptes consolidés 2004 (normes françaises)

Les comptes consolidés du Groupe, établis selon les normes comptables françaises, pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 figurent dans le Document de Référence afférent à l'exercice 2004, déposé auprès de l'AMF le 29 avril 2005, aux pages 26 à 40.

Informations concernant Gaumont SA

Les comptes annuels de Gaumont SA, établis selon les normes comptables françaises, pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 31 décembre 2004 figurent respectivement dans les Documents de Référence afférents à l'exercice 2005, déposé auprès de l'AMF le 26 avril 2006, aux pages 88 à 101, et à l'exercice 2004, déposé auprès de l'AMF le 29 avril 2005, aux pages 44 à 56.

Les rapports de gestion de Gaumont SA pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 31 décembre 2004 figurent respectivement dans les Documents de Référence afférents à l'exercice 2005, déposé auprès de l'AMF le 26 avril 2006, aux pages 15 à 31, et à l'exercice 2004, déposé auprès de l'AMF le 29 avril 2005, aux pages 10 à 23.



Vérification des informations financières historiques

Les comptes consolidés de l'exercice 2006 (normes IFRS) ont fait l'objet d'une certification par les Commissaires aux Comptes de la Société figurant à la page 83 du présent Document de Référence.

Les comptes sociaux de Gaumont SA de l'exercice 2006 (normes comptables françaises) ont fait l'objet d'une certification par les Commissaires aux Comptes de la Société figurant à la page 110 du présent Document de Référence.

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

Les comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2005 (normes IFRS), et 31 décembre 2004 (normes comptables françaises) ont fait l'objet d'une certification par les Commissaires aux Comptes de la Société respectivement dans les Documents de Référence afférents à l'exercice 2005, déposé auprès de l'AMF le 26 avril 2006, à la page 54, et à l'exercice 2004, déposé auprès de l'AMF le 29 avril 2005, à la page 41.

Les éléments de transition ont fait l'objet d'une certification par les Commissaires aux Comptes de la Société dans le Document de Référence afférent à l'exercice 2005, déposé auprès de l'AMF le 26 avril 2006, à la page 85.

Les comptes sociaux de Gaumont SA des exercices clos les 31 décembre 2005 et 31 décembre 2004 (normes comptables françaises) ont fait l'objet d'une certification par les Commissaires aux Comptes de la Société respectivement dans les Documents de Référence afférents à l'exercice 2005, déposé auprès de l'AMF le 26 avril 2006, à la page 102, et à l'exercice 2004, déposé auprès de l'AMF le 29 avril 2005, aux pages 57 et 58.



Informations financières complémentaires

Contrats importants

Le 27 juillet 2006, Gaumont a signé un protocole d'accord avec les propriétaires de 100 % des actions de la société LGM Participations, détentrice de la totalité du capital de la société LGM Cinéma, coproductrice des films *Mais qui a tué Pamela Rose ?*, *36 quai des Orfèvres*, *Un ticket pour l'espace*, *La piste* et *Pars vite et reviens tard*, en vue de l'acquisition de cette dernière. En exécution de ce protocole, Gaumont a acquis, le 9 janvier 2007, 100 % du capital de la société LGM Participations pour un montant de K€ 3 481.

Les cédants ont donné à Gaumont une garantie de passif accompagnée d'une caution solidaire de Fortis Banque.

A ce jour, en dehors du contrat visé ci-dessus, Gaumont n'a pas conclu de contrats significatifs autres que ceux contractés dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir eu ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou de son Groupe.

Prévision ou estimation

Le présent Document de Référence n'inclut pas de prévision ou estimation de résultat.

Tendances

Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de Gaumont depuis le 31 décembre 2006, date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés.

Changement significatif

Sauf les événements récents mentionnés dans le "Rapport de gestion du Directoire" (pages 24 et 25), dans l'"information des actionnaires" (page 46), ou dans les annexes aux comptes consolidés et sociaux (respectivement pages 82 et 108), aucun changement significatif de

la situation financière ou commerciale du Groupe n'est à ce jour survenu depuis le 31 décembre 2006, date de clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés par la Société.

Au 31 mars 2007, l'endettement financier du Groupe est de K€ 44 338 et la trésorerie nette du Groupe s'élève à K€ 4 662.

A cette date, Gaumont dispose d'une ligne de crédit non utilisée de K€ 51 000.

Investissements

Le 9 janvier 2007, Gaumont a acquis 100 % du capital de la société LGM Participations, détentrice de la totalité du capital de la société LGM Cinéma pour un montant de K€ 3 481.

La société LGM Cinéma a fait l'objet d'une radiation au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris le 13 février 2007, par suite de la transmission universelle de son patrimoine, le 10 février 2007, au profit de son actionnaire unique la société LGM Participations, laquelle a également fait l'objet d'une radiation au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris le 13 février 2007, par suite de la transmission universelle de son patrimoine, le 10 février 2007, au profit de son actionnaire unique la société Gaumont.

Les comptes de la société LGM Participations au 10 février 2007, après absorption de la société LGM Cinéma, se présentent comme suit :

(en milliers d'euro)	Juste valeur	Valeur nette comptable
Films et droits audiovisuels nets	1 500	27
Créances clients nettes	31	31
Autres créances nettes	2 499	2 499
Trésorerie et équivalents de trésorerie	196	196
Dettes financières à moins d'un an	-37	-37
Dettes fournisseurs	-42	-42
Dettes fiscales et sociales	-26	-26
Autres dettes	-621	-621
Situation nette	3 500	2 027
Contrôle fiscal (1)	-25	
Total prix d'acquisition	3 475	

(1) Proposition de rectification du 12 décembre 2006.



Informations financières complémentaires

Au vu de ces derniers, le prix d'acquisition a été réajusté à K€ 3 475. Le prix d'acquisition définitif sera déterminé une fois reçues les notifications de rectification définitives de la Direction Général des Impôts et de l'Urssaf suite aux contrôles fiscal et Urssaf dont la société LGM Cinéma a fait l'objet.

Cette opération a entraîné la constatation d'un mali technique de confusion de K€ 1 473 inscrit à l'actif en immobilisations incorporelles.

En 2007, Gaumont a entrepris une réorganisation de ses sociétés musicales afin d'en simplifier la gestion. L'ensemble des parts de propriété des bandes sonores détenus par Gaumont Musique et par Editions La marguerite a été cédé à Gaumont Musiques, société par actions simplifiée, constituée à cet effet. Gaumont a souscrit au capital de cette dernière à hauteur de K€ 37. Le rapprochement de l'ensemble des parts éditoriales au sein de Editions La Marguerite suivra au cours de l'année.

Les autres investissements du premier trimestre 2007 se sont élevés à K€ 18 326.

Ces investissements ont été financés par les modes de financement habituels et récurrents du Groupe.





Renseignements généraux

- Renseignements généraux concernant la société Gaumont
- Renseignements généraux concernant le capital
- Renseignements sur le marché des titres Gaumont



Renseignements généraux concernant la société Gaumont

Dénomination (Article 2 des statuts)

La Société est dénommée Gaumont.

Siège social (Article 4 des statuts)

Le siège social est fixé au 30 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine.

Forme juridique et législation applicable (Article 1 des statuts)

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance régie par les articles L. 225-57 et L. 225-93 du Code de commerce et le décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales ainsi que par ses statuts.

Date de constitution, durée de vie (Article 5 des statuts)

La Société a été constituée sous la dénomination Société Nouvelle des Etablissements Gaumont le 11 août 1938. L'Acte Constitutif a été déposé le 5 septembre 1938 au greffe du Tribunal de Paris et la Société a été immatriculée le 7 septembre 1938 au Registre du Commerce. La dénomination sociale est devenue Gaumont par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 1975.

La durée de la Société, fixée initialement à 99 ans à compter du 15 août 1938, a été prorogée jusqu'au 28 avril 2103, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux statuts.

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et code APE

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro d'identification SIREN 562 018 002.

Son code d'activité économique est le 921 C (Production de films pour le cinéma).

Objet social (Article 3 des statuts)

La Société a pour objet, en tous pays, l'exercice de toutes activités liées à l'information, la culture, le tourisme et les loisirs, et notamment, sans que cette liste soit limitative :

- la production, la réalisation, la distribution, l'édition, l'exploitation, l'achat, la vente, la location, de tous films, livres, phonogrammes, ou programmes audio-visuels, français ou étrangers sur tous supports et par tous procédés ;
- la fabrication, l'exploitation, l'achat, la vente, la location, de tous appareils, instruments ou procédés d'enregistrement, transmission, diffusion, reproduction de sons ou d'images ;
- la création, l'achat, la vente, l'exploitation de toutes salles de cinéma, et généralement de tous lieux destinés à recevoir du public pour s'informer, se cultiver ou se distraire ;
- la création et l'exploitation de tous journaux et magazines ;
- et généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, et même à tous autres objets qui seraient de nature à favoriser le développement de la Société.

La Société peut faire toutes ces opérations pour son compte ou pour le compte de tiers, et soit seule, soit en association avec tout tiers, et les réaliser sous quelque forme que ce soit.

Exercice social (Article 23 des statuts)

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Consultation des documents sociaux relatifs à la Société

Les documents relatifs à Gaumont qui, en application de la législation sur les sociétés commerciales, sont mis à la disposition des actionnaires et du public, peuvent être consultés au siège social de la Société, 30 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine.



Renseignements généraux concernant la société Gaumont

Répartition des bénéfices (Article 25 des statuts)

Les bénéfices nets sont constitués par les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions.

Sur ces bénéfices nets, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde, augmenté des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable que l'Assemblée Générale décide, en tout ou partie, d'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve, de reporter à nouveau ou de distribuer.

Modalités de paiement des dividendes (Article 26 des statuts)

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

L'offre de paiement du dividende en actions doit être faite simultanément à tous les actionnaires.

Assemblées Générales (Articles 17 à 22 des statuts)

Les Assemblées Générales d'actionnaires sont convoquées et délibèrent conformément au Code de commerce et aux statuts.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Conformément à l'article 136 du Décret n° 67-236 du 23 mars 1967, modifié le 11 décembre 2006, il est institué une date limite d'enregistrement (record date) des titres, qu'ils soient nominatifs ou au porteur, fixée au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure. Seuls les actionnaires connus à cette date, soit par une inscription en compte nominatif ou par une attestation de participation délivrée par le teneur de compte au porteur, peuvent assister et voter à l'Assemblée ou valider leur vote à distance. Il n'y a plus d'obligation

d'immobilisation des titres, et les cessions qui interviendraient une fois la date d'enregistrement passée ne seront simplement pas prises en compte. Le cédant sera considéré comme actionnaire pour l'Assemblée, nonobstant toute convention contraire.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par le Vice-Président, ou par un membre du Conseil de Surveillance désigné à cet effet ; à défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée présents et acceptant qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le Secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dûment émargée par les participants et certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

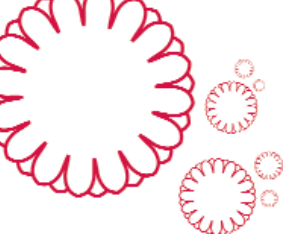
Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial coté et paraphé tenu au siège social, ou sur des feuilles mobiles numérotées et paraphées sans discontinuité.

Ces procès-verbaux sont signés par les membres du bureau. Les copies ou extraits sont valablement certifiés par toute personne autorisée en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Droits de vote double - AGE du 3 décembre 1987 (Article 18 des statuts)

Un droit de vote double à celui conféré aux actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué aux actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire, de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la Communauté Européenne, ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.



Renseignements généraux concernant la société Gaumont

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert. Il n'existe pas d'autres cas dérogatoires prévus dans les statuts.

La fusion est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Identification des détenteurs de titres (Article 8 des statuts)

La Société est en droit de demander, à tout moment, à ses frais, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Franchissement de seuils

Les dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce qui imposent à toute personne physique ou morale de déclarer tout franchissement des seuils de 5, 10, 15, 20, 25, 33.33, 50, 66.66, 90 et 95 % du capital ou des droits de vote d'une société s'appliquent à Gaumont. Toute personne qui franchit le seuil de 10 ou 20 % en capital ou en droits de vote doit déclarer à Gaumont et à l'AMF les objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des douze mois à venir.

Faute d'avoir été déclarées, les actions excédant la participation à déclarer sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par l'article L. 233-14 du Code de commerce, soit pour une durée de deux années à compter de la régularisation de la notification.



Renseignements généraux concernant le capital

Capital social et droits de vote

Au 31 décembre 2006, le capital social de Gaumont s'élevait à € 33 982 408 composé de 4 247 801 actions de € 8 de nominal chacune, toutes intégralement libérées et de même catégorie.

Evolution du capital au cours des cinq dernières années

Date de constatation	Opération ayant entraîné la modification	Nombre d'actions émises	(en euro)				Nombre cumulé d'actions
			Valeur nominale des actions	Capital en résultant	Prime d'émission	Montants successifs du capital	
	Capital au 31.12.01					32 921 936	4 115 242
11.03.02	Levée d'options de l'exercice 2001	3 810	8	30 480	52 509	32 952 416	4 119 052
27.02.03	Conversion d'obligations en actions de l'exercice 2002	139	8	1 112	8 423	32 953 528	4 119 191
30.04.03	Conversion d'obligations en actions de l'exercice 2003	63	8	504	3 818	32 954 032	4 119 254
26.02.04	Levée d'options de l'exercice 2003	1 543	8	12 344	21 262	32 966 376	4 120 797
31.01.05	Levée d'options de l'exercice 2004	11 000	8	88 000	343 410	33 054 376	4 131 797
13.04.05	Levée d'options de l'exercice 2005	90 000	8	720 000	4 768 300	33 774 376	4 221 797
21.12.06	Levée d'options de l'exercice 2006	26 004	8	208 032	1 081 400	33 982 408	4 247 801

Répartition du capital et des droits de vote au cours des trois derniers exercices

Actionnaires	31.12.06				31.12.05				31.12.04			
	Répartition du capital		Répartition des droits de vote (1)		Répartition du capital		Répartition des droits de vote (1)		Répartition du capital		Répartition des droits de vote (1)	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Cinépar - Socipar (Sociétés contrôlées par Nicolas Seydoux)	2 485 723	58,52	4 830 294	70,67	2 424 571	57,44	4 769 142	69,48	2 346 971	56,80	4 693 542	72,46
Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC (USA)	430 000	10,12	430 000	6,29	430 000	10,19	430 000	6,26	413 740	10,01	413 740	6,39
Financière du Loch (Société contrôlée par Vincent Bolloré)	405 521	9,55	405 521	5,93	405 521	9,61	405 521	5,91	415 521	10,06	415 521	6,41
Groupe Industriel Marcel Dassault	232 670	5,48	465 340	6,81	292 670	6,93	580 322	8,45	292 670	7,08	292 670	4,52
Public	693 887	16,33	703 850	10,30	669 035	15,83	679 111	9,90	662 895	16,05	661 882	10,22
Total	4 247 801	100,00	6 835 005	100,00	4 221 797	100,00	6 864 096	100,00	4 131 797	100,00	6 477 355	100,00

(1) Les actions entièrement libérées justifiant d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom d'un même actionnaire, de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la Communauté Européenne, ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen, bénéficient d'un droit de vote double.



Renseignements généraux concernant le capital

Evolution de la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

La répartition du capital a connu les modifications suivantes sur les trois derniers exercices :

■ **2004 :**

Le 8 janvier, M. Vincent Bolloré a déclaré avoir franchi en hausse le seuil de 10 % du capital de la société Gaumont suite à des achats en bourse par la société Financière du Loch qu'il contrôle indirectement. Cette société détenait 414 493 actions et droits de vote soit 10,06 % du capital de Gaumont (composé de 4 120 797 actions) et 6,75 % des 6 139 751 droits de vote existants. La société Financière du Loch a franchi directement en hausse ce même seuil de 10 % du capital.

Le 25 février, la Société a été informée que la société Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC détenait 9,10 % du capital de Gaumont (et 6,11 % des droits de vote) pour le compte de fonds d'investissements nord-américains.

Le 28 décembre, la société Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC a déclaré avoir franchi en hausse le seuil de 10 % du capital de Gaumont. Cet actionnaire détenait 413 740 actions Gaumont, représentant autant de droits de vote soit 10,01 % du capital, composé de 4 131 797 actions au 31 décembre 2004 et 6,39 % des 6 477 355 droits de vote existants.

■ **2005 :**

Le 28 mars, M. Vincent Bolloré a déclaré que la société Financière du Loch, qu'il contrôle indirectement, a franchi en baisse, le 18 mars 2005, le seuil de 10 % du capital de Gaumont, par suite d'une modification du nombre total des actions Gaumont. Cet actionnaire détenait 415 521 actions Gaumont sur les 4 201 797 actions existantes à la date de sa déclaration, soit 9,89 % du capital, et autant de droits de vote sur les 6 146 148 existants, soit 6,76 % des droits de vote.

Le 19 mai, la société Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 mai 2005, le seuil de 10 % du capital de Gaumont, par suite d'une modification du nombre total des actions Gaumont. Ces fonds d'investissements détenaient 421 000 actions Gaumont et droits de vote, soit 9,97 % du capital de Gaumont, composé de 4 221 797 actions et 6,40 % des 6 578 573 droits de vote existants à la date de sa déclaration.

Le 12 octobre, la société Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 septembre 2005, le seuil de 10 % du capital de Gaumont, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, et détenir pour le compte des fonds 430 000 actions Gaumont, représentant autant de droits de vote, soit 10,19 % du capital, composé de 4 221 797 actions et 6,54 % des 6 578 573 droits de vote existants à la date de sa déclaration.

■ **2006 :**

Le 30 mars, la société Groupe Industriel Marcel Dassault, a déclaré à titre de régularisation avoir franchi en hausse, le 19 décembre 2005, le seuil de 5 % des droits de vote de Gaumont, par suite d'une attribution de droits de vote double, et détenir 292 670 actions Gaumont représentant 580 322 droits de vote, soit 6,93 % du capital composé de 4 221 797 actions et 8,45 % des droits de vote sur les 6 866 225 existants à la date de ce franchissement de seuil.

■ **2007 :**

Le 6 mars, la société Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 21 décembre 2006, par suite d'une augmentation de capital de Gaumont consécutive à l'exercice d'options, le seuil de 10 % du capital de Gaumont, et détenir alors, pour le compte des fonds dont elle assure la gestion, 424 667 actions Gaumont représentant autant de droits de vote, soit 9,99 % du capital composé de 4 248 101 actions et 6,21 % des 6 835 153 droits de vote existants à la date de sa déclaration.

Le 13 avril, la société Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 avril 2007, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, le seuil de 10 % du capital de Gaumont, et détenir pour le compte des fonds dont elle assure la gestion, 425 794 actions Gaumont représentant autant de droits de vote, soit 10,02 % du capital composé de 4 257 632 actions et 6,23 % des 6 844 684 droits de vote existants à la date de sa déclaration.



Renseignements généraux concernant le capital

Actionnaires détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote

Au 9 mai 2007, quatre actionnaires détenaient plus de 5 % du capital de la Société.
Il s'agissait de :

Actionnaires	Répartition du capital		Répartition des droits de vote (1)	
	Nombre	%	Nombre	%
Cinépar - Socipar (Sociétés contrôlées par Nicolas Seydoux)	2 524 172	59,19	4 868 743	71,06
Arnhold and S. Bleichroeder Advisers (USA)	425 794	9,98	425 794	6,22
Financière du Loch (Société contrôlée par Vincent Bolloré)	405 521	9,51	405 521	5,92
Groupe Industriel Marcel Dassault	232 670	5,46	465 340	6,79
Public	676 160	15,86	686 162	10,01
Total	4 264 317	100,00	6 851 560	100,00

(1) Les actions entièrement libérées justifiant d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom d'un même actionnaire, de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la Communauté Européenne, ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen, bénéficient d'un droit de vote double.

A la connaissance de Gaumont, il n'existe aucun autre actionnaire que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus détenant directement, indirectement ou de concert plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Nombre d'actionnaires

Gaumont n'est pas en mesure, à ce jour, d'estimer le nombre de ses actionnaires. Au 9 mai 2007, le nombre d'actionnaires nominatifs s'élevait à 91.

Actionnariat des dirigeants

A la connaissance de Gaumont, les membres de son Directoire et de son Conseil de Surveillance possédaient ensemble, au 9 mai 2007, 548 actions représentant 0,01 % du capital et 0,01 % des droits de vote.

Actionnariat des salariés

A la connaissance de Gaumont, trois de ses salariés détenaient 6 038 actions, au 9 mai 2007, représentant 0,14 % du capital et 0,14 % des droits de vote.

Autocontrôle

Sociétés contrôlées détenant une part du capital de la Société : Néant.

Droits de vote

Au 9 mai 2007, le nombre total des droits de vote était de 6 851 560 dont 2 587 243 actions à droit de vote double.

Modifications du capital et des droits affectés aux actions

Le capital social et les droits attachés à chaque action ou à chaque catégorie d'actions ne sont susceptibles de modification que sous réserve du respect des dispositions légales en vigueur. Les statuts de la Société ne subordonnent ces opérations à aucune condition ou restriction particulière.



Renseignements généraux concernant le capital

Capital potentiel

Options de souscription d'actions

Au 9 mai 2007, 267 205 actions restaient susceptibles de création par exercice d'options de souscription accordées aux salariés de Gaumont et des sociétés qui lui sont liées.

Plans d'options	Attributions				Options		
	Initiales		Ajustées		Annulées	Souscrites	Valides
	Prix	Nombre	Prix	Nombre			
Plan I (Décembre 87)	60,98	35 000	21,78	97 141	20 368	76 773	-
Plan II (ajusté) (Décembre 88)	91,47	5 804	32,62	16 889	13 163	3 726	-
Plan III (ajusté) (Février 93)	57,93	37 496	21,78	100 001	-	100 001	-
Plan IV (Février 95)	38,11	30 000	38,11	30 000	-	30 000	-
Plan V (Février 96)	50,31	104 000	50,31	104 000	34 000	57 100	12 900
Plan VI (Mars 98)	64,03	168 000	64,03	168 000	72 000	72 000	24 000
Plan VII (Avril 02)	48,00	165 000	48,00	165 000	89 500	31 520	43 980
Plan VIII (Février 05)	64,00	196 750	64,00	196 750	9 500	(1) 2 000	185 250
Total		742 050		877 781	238 531	373 120	266 130
Capital au 9 mai 2007 = 4 264 317 actions							
En pourcentage de capital				20,58 %	5,59 %	8,75 %	6,24 %

(1) Exercice anticipé d'options.

Le capital potentiel théorique de Gaumont SA, si l'intégralité des options était levée, serait de € 36 243 576 correspondant à 4 530 447 actions, soit une dilution potentielle maximale de 6,24 %.

Toutefois, seuls les plans de souscription d'actions n° V, VI, VII peuvent être exercés.

4 264 317	actions existantes au 09.05.07
+ 266 130	options de souscription d'actions au 09.05.07
= 4 530 447	actions potentielles au 09.05.07

Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise

L'Assemblée Générale du 27 avril 2006 a autorisé le Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et par les statuts de la Société, à procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans la limite de K€ 10 000, par émission d'actions réservées aux salariés de la Société et/ou de celles qui lui sont liées dans les conditions prévues par l'article L. 225-180 du Code de commerce qui sont adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

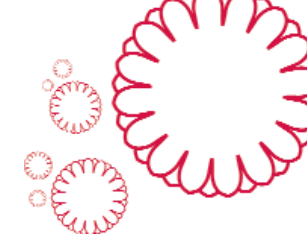
Il sera demandé aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 4 juin 2007 de conférer à nouveau cette autorisation à la Société.

Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale du 2 mai 2005 a conféré au Directoire diverses délégations de compétence l'autorisant à augmenter le capital social, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et par les statuts de la Société.

L'objectif de ces délégations est de permettre à la Société de procéder à toute émission de valeurs mobilières lui permettant de réunir avec rapidité et souplesse les moyens financiers qui lui seraient nécessaires.

Ces délégations et autorisations venant à échéance le 1^{er} juillet 2007, il sera demandé aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 4 juin 2007 de conférer à nouveau ces autorisations à la Société.



Renseignements généraux concernant le capital

Situation des autorisations financières en vigueur consenties par l'Assemblée Générale au Directoire et présentation de celles proposées à l'Assemblée Générale du 4 juin 2007

Autorisations	Autorisations en cours				Autorisations proposées à l'AG du 4 juin 2007		
	AG (N° de résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant maximum autorisé	Utilisation de l'autorisation au 30 avril 2007	N° de résolution	Durée	Plafond maximum
Augmentation du capital social (1)							
Avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission :							
- d'actions, titres ou valeurs mobilières	AG 2005 (10)	26 mois (01.07.07)	K€ 100 000	Néant	7	26 mois	K€ 100 000
- de titres de créances	AG 2005 (10)	26 mois (01.07.07)	K€ 50 000	Néant	7	26 mois	K€ 50 000
Avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission :							
- d'actions, titres ou valeurs mobilières	AG 2005 (11)	26 mois (01.07.07)	K€ 100 000	Néant		Néant	
- de titres de créances	AG 2005 (11)	26 mois (01.07.07)	K€ 50 000	Néant		Néant	
Par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	AG 2005 (12)	26 mois (01.07.07)	K€ 100 000	Néant	8	26 mois	K 100 000
Réservée aux salariés du Groupe adhérents du plan d'épargne d'entreprise	AG 2006 (10)	26 mois (26.06.08)	K€ 10 000	Néant	9	26 mois	K€ 10 000
Rachat par la Société de ses propres actions							
Achat par la Société de ses propres actions	AG 2006 (5)	18 mois (26.10.07)	K€ 3 500	Néant	5	18 mois	K€ 4 100
Réduction du capital social par annulation d'actions							
Acquises par la société dans le cadre de l'art. L. 225-209 du Code de commerce			Néant		6	18 mois	1 % du capital au jour de l'AG
Attribution d'options d'achat et/ou de souscription d'actions							
	AG 2006 (9)	38 mois (26.06.09)	(2)	Néant			

(1) Capital social plafonné à un montant nominal global de K€ 110 000.

(2) Limites légales Article L. 225-182 du Code de commerce et D. 174-17 : le total des options consenties non encore levées ne peut excéder le tiers du capital.



Renseignements généraux concernant le capital

Titres non représentatifs du capital

Néant.

Rachat d'actions propres

L'Assemblée Générale du 27 avril 2006 a autorisé le Directoire, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, à acheter les propres actions de la Société. Cette autorisation a pour objet de permettre à la Société d'utiliser les possibilités d'interventions sur actions propres prévues par la loi.

Gaumont n'a effectué aucune opération d'achat et de vente sur ses propres actions au cours de l'exercice 2006, ni à ce jour.

En conséquence, la Société ne détient, à ce jour, aucune de ses propres actions ni directement, ni indirectement.

Le rapport spécial du Directoire relatif au programme de rachat d'actions figure en page 149 du présent Document.

Engagement de conservation

M. Nicolas Seydoux, Mme Anne-Marie Cahen-Salvador, épouse Seydoux, Mme Pénélope Seydoux, épouse Tavernier, Mme Sidonie Seydoux, épouse Dumas et la société Cinépar ont pris le 4 février 2004 un engagement collectif de conservation pendant deux ans, de 2 346 975 actions de la société Gaumont leur appartenant, représentant, au 9 mai 2007, 55,04 % du capital de la Société et 68,50 % des droits de vote. Cet engagement est prorogé par périodes successives de trois mois, sauf refus de prorogation notifié par l'une des parties avec un préavis d'un mois.

Pacte/convention d'actionnaires

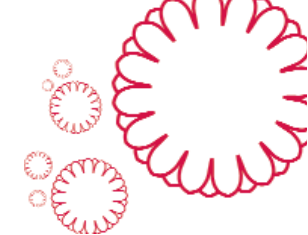
A la connaissance de Gaumont, il n'existe pas de pacte d'actionnaires, ni de convention liant les actionnaires au 31 décembre 2006, ni à ce jour.

Nantissement des actions

Il n'existe aucun nantissement d'actions Gaumont au 31 décembre 2006, ni à ce jour.

Franchissement de seuils

Les franchissements de seuils statutaires et légaux sont indiqués en page 120 du présent Document.



Renseignements sur le marché des titres Gaumont

Les actions de Gaumont ont été admises pour la première fois au Marché du Comptant de la Bourse de Paris le 26 août 1948. Elles font l'objet de transactions sur le Marché d'Euronext Paris et appartiennent au compartiment B de l'Eurolist depuis le 24 juin 1996 (code ISIN : FR0000034894), jusqu'à cette date, elles étaient cotées sur le Marché au Comptant de la Bourse de Paris. Il n'existe pas d'autre place de cotation.

L'action Gaumont fait partie de l'indice SBF 250 depuis le 9 février 1995 et de l'indice MIDCAC depuis le 12 mai 1995.

Les tableaux ci-après indiquent l'évolution des cours pour l'action Gaumont.

Evolution du cours de Bourse et volumes de transactions sur les titres Gaumont au cours des dix-huit derniers mois

Date	Cours mensuel (en euro)			Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en milliers d'euro)
	Plus haut	Plus bas	Moyen de clôture		
2005					
Octobre	62,50	54,10	58,19	14 324	837,57
Novembre	55,20	49,01	51,35	16 526	854,03
Décembre	51,90	49,35	50,06	39 193	1 972,29
2006					
Janvier	53,00	47,66	50,52	13 314	672,74
Février	49,50	46,15	47,86	11 812	566,61
Mars	51,85	47,20	50,37	18 419	919,41
Avril	61,50	50,10	56,23	89 789	5 425,29
Mai	69,50	60,00	63,49	52 072	3 313,49
Juin	69,70	63,80	66,77	27 503	1 823,18
Juillet	69,00	60,95	64,62	18 463	1 183,91
Août	68,00	62,00	65,91	13 507	884,39
Septembre	69,00	65,60	67,01	13 642	916,50
Octobre	67,90	62,00	64,95	10 138	659,20
Novembre	67,00	61,00	64,17	9 237	589,90
Décembre	65,00	60,00	62,70	8 923	553,85
2007					
Janvier	68,20	60,65	65,63	10 192	669,55
Février	76,00	66,60	69,21	59 909	4 193,41
Mars	70,88	63,00	66,20	12 488	838,69
Avril	68,10	64,35	66,72	17 777	1 180,21

Source : Euronext Paris SA

Le cours moyen du mois d'avril 2007 fait ressortir une capitalisation boursière de € 284 436 834,24.



Renseignements sur le marché des titres Gaumont

Synthèse de l'évolution du cours de l'action des trois derniers exercices

(en euro)	2006	2005	2004
Haut	69,70	69,95	59,50
Bas	46,15	49,01	40,50
Dernier cours	60,80	50,15	57,10

Source : Euronext Paris SA

Contrat de liquidité

Dans le cadre du contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie établie par l'AFEI, signé le 6 juillet 2004, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, et en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations du titre Gaumont sur le marché, un compte de contrepartie est ouvert dans les livres de la société de bourse Oddo & Cie. Ce compte de contrepartie fonctionne selon les règles établies par Euronext Paris SA, et a reçu les apports de Cinépar.

A la date du 29 décembre 2006, le montant total des moyens affectés à ce contrat était de 1 500 titres et € 116 756,04 en espèces.

La gestion du contrat de liquidité est assurée par la société Oddo Pinatton Corporate qui appréciera seule les opportunités d'intervention sur le marché aux seules fins de :

- faciliter la cotation du titre,
- contribuer à améliorer la diffusion du capital de la Société,
- contribuer à améliorer la liquidité du marché du titre.

Gaumont n'ayant effectué aucun apport sur le compte de liquidité, elle ne peut détenir aucune de ses propres actions en vertu de ce contrat.

Dividendes

La politique de distribution des dividendes de la Société est décrite dans le "Rapport de gestion du Directoire" et l'"Information des actionnaires" respectivement aux pages 26 et 47 du présent Document.



Gouvernement d'entreprise

- Informations sur les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance
- Intérêts des dirigeants et des mandataires sociaux
- Compléments d'informations relatifs aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance
- Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance



Informations sur les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

Gaumont est une société à Directoire et Conseil de Surveillance depuis le 27 juillet 2004.

Gaumont se conforme à la plupart des recommandations du rapport AFEP - MEDEF d'octobre 2003 sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, consolidant les rapports Viénot et Bouton de 1995, 1999 et 2002.

Le Directoire

Le Directoire est actuellement composé de deux membres.

Evolution intervenue au sein du Directoire depuis l'Assemblée Générale du 27 avril 2006

Franck Chorot a demandé à être libéré de ses fonctions au sein du Directoire à compter du 31 janvier 2007 pour pouvoir se consacrer exclusivement à la production de films au sein de Gaumont. Depuis le 1^{er} février 2007, les services opérationnels (distribution, marketing, vidéo et ventes) qui dépendaient de ce dernier ont été rattachés directement au Directoire.

Sidonie Dumas

Présidente

Née le : 28 avril 1967

De nationalité : française

Date de 1^{ère} nomination : Conseil de Surveillance du 27 juillet 2004

Début de mandat : 27 juillet 2004

Fin de mandat : Conseil de Surveillance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007

Nombre d'actions de la Société détenues : 10

Droits de vote : 20

Biographie : En 1988, parallèlement à ses études de droit, Sidonie Dumas fait ses débuts dans le cinéma en tant que stagiaire aux Films du Loup, société de Luc Besson, et travaille notamment sur le tournage d'Atlantis. Après un passage aux acquisitions et à la production de longs métrages chez Warner à Los Angeles, elle revient en Europe sur la post-synchronisation du *Voyage du capitaine Fracasse* d'Ettore Scola, puis découvre la mise en scène sur *Les clefs du paradis* de Philippe de Broca. En 1991, elle entre chez Gaumont comme

Responsable de l'accueil des projets. A partir de 1998, elle produit *Mille bornes* d'Alain Beigel. En 2001, elle est nommée Directrice de Gaumont Production et supervise en 2003 *Père et fils* de Michel Boujenah. Depuis 2004, elle est Présidente du Directoire.

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années : néant

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : fille de Nicolas Seydoux, Président du Conseil de Surveillance, et Marie Seydoux, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance, sœur de Pénélope Tavernier et nièce de Michel Seydoux, membres du Conseil de Surveillance

Franck Chorot

Membre

Né le : 18 juillet 1964

De nationalité : française

Date de 1^{ère} nomination : Conseil de Surveillance du 27 juillet 2004

Début de mandat : 27 juillet 2004

Fin de mandat : 1^{er} février 2007

Nombre d'actions de la Société détenues : néant

Droits de vote : néant

Biographie : Titulaire d'un Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS) de stratégie marketing de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Paris, Franck Chorot a commencé sa carrière chez Gaumont où il a été Responsable de la programmation Province de 1989 à 1992. Il a été Responsable des relations distributeurs au Studio Canal + de 1992 à 1993, puis Directeur de la distribution internationale à Warner Bros Studios de 1993 à 1995. En 1995, il rejoint United International Pictures en qualité de Directeur Général Adjoint où il deviendra Directeur Général et Gérant de 1995 à 2000. En 2000, il arrive chez Gaumont où il occupe les responsabilités de Directeur Général Adjoint avant d'être nommé Directeur Général et membre du Directoire en 2004.

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années : Représentant permanent de Gaumont, Membre du Comité de Direction d'Unifrance

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : néant



Informations sur les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

Christophe Riandee

Membre

Né le : 5 février 1968

De nationalité : française

Date de 1^{ère} nomination : Conseil de Surveillance du 27 juillet 2004

Début de mandat : 27 juillet 2004

Fin de mandat : Conseil de Surveillance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007

Nombre d'actions de la Société détenues : néant

Droits de vote : néant

Biographie : Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris, Christophe Riandee, après avoir travaillé 7 ans au sein du département Médias d'Ernst & Young, devient en 1999 Directeur Général de France Animation, société de production de programmes TV. En 2001, il rejoint France Télécom où il a en charge le développement des chaînes thématiques de Wanadoo, avant de créer sa propre société de services. Il rejoint Gaumont en 2003 pour en devenir Directeur Général et membre du Directoire en 2004.

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années : néant

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : néant

Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé de neuf membres dont cinq membres sont "indépendants" selon la définition du rapport AFEP-MEDEF. Ce rapport définit comme indépendante "toute personne qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, le Groupe ou la Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement".

Six conditions cumulatives doivent être réunies afin de qualifier un membre d'indépendant et prévenir les risques de conflit d'intérêts entre le membre et la Direction, la Société ou son Groupe :

- Ne pas être salarié ou mandataire social de Gaumont, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes.

- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle Gaumont détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de Gaumont (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.
- Ne pas être lié directement ou indirectement à un client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
 - significatif de Gaumont ou de son Groupe,
 - ou pour lequel Gaumont ou son Groupe représente une part significative de l'activité.
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
- Ne pas avoir été auditeur de Gaumont au cours des cinq années précédentes.
- Ne pas être administrateur ou membre du Conseil de Surveillance de Gaumont depuis plus de douze ans.

Sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, le lecteur peut se reporter au "Rapport du Président du Conseil de Surveillance" dans le présent document de référence.

Nicolas Seydoux

Président

Né le : 16 juillet 1939

De nationalité : française

Date de 1^{ère} nomination : Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2004

Début de mandat : 27 juillet 2004

Fin de mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009

Nombre d'actions de la Société détenues : 26

Droits de vote : 52

Biographie : Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Paris et licencié en droit et en sciences économiques. Chef du service juridique à la Compagnie Internationale pour l'Informatique (CII) à Paris (1967-1970), Analyste financier à la banque Morgan Stanley & Co. Inc. à New York (1970-1971) et Morgan & Cie International SA à Paris (1971-1974). Groupe Gaumont : Vice-Président-Directeur Général (1974), Président-Directeur Général (1975-2004), Président du Conseil de Surveillance depuis le 27 juillet 2004.



Informations sur les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années :

Membre puis Vice-Président du Conseil de Surveillance d'Arte France
Administrateur de Schlumberger Ltd (Netherlands Antilles)
Président puis Administrateur de Société Civile du Val Richer
Président-Directeur Général, puis Président de Cinépar (actionnaire majoritaire de Gaumont), Socipar et SCA Grands Vins de Pazac

Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés :

Gérant de Les Films du Livradois (absorbée par Gaumont le 9 février 2005)
Administrateur de Société Immobilière de l'Ouest, Myles et Gallimard Numérique

Critères d'indépendance : non

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : père de Sidonie Dumas, Présidente du Directoire, père de Pénélope Tavernier, frère de Michel Seydoux, membres du Conseil de Surveillance et époux de Marie Seydoux, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance

Marie Seydoux

Vice-Présidente

Née le : 4 octobre 1941

De nationalité : française

Date de 1^{ère} nomination : Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2004

Début de mandat : 27 juillet 2004

Fin de mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009

Nombre d'actions de la Société détenues : 200

Droits de vote : 200

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années : néant

Critères d'indépendance : non

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : mère de Sidonie Dumas, Présidente du Directoire, mère de Pénélope Tavernier et belle-sœur de Michel Seydoux, membres du Conseil de Surveillance et épouse de Nicolas Seydoux, Président du Conseil de Surveillance

Thierry Dassault

Membre

Né le : 26 mars 1957

De nationalité : française

Date de 1^{ère} nomination : Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2006

Début de mandat : 27 avril 2006

Fin de mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011

Nombre d'actions de la Société détenues : 28

Droits de vote : 56

Biographie : Thierry Dassault bénéficie d'une réelle expérience des secteurs de la haute technologie et des médias, ayant été auparavant Responsable des Equipements Civils pour l'Electronique Serge Dassault au Brésil de 1979 à 1981, Directeur Général d'une société de systèmes d'alarme de 1982 à 1984, et Producteur Associé et Réalisateur de films publicitaires et institutionnels chez Claude Delon Productions de 1985 à 1993. De 1994 à 2006, il a été Président de Dassault Multimédia. En 2004, il a été le fédérateur de la société Keynectis (pôle français de la certification numérique) dont il a été nommé Président. Il vient de créer sa structure d'investissements personnels T.D.H. et d'être nommé Conseiller du Président du Groupe Industriel Marcel Dassault pour les Nouvelles Technologies d'Information et Communication.

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années :

Président de Keynectis

Administrateur de Socpresse (Le Figaro) depuis le 31 octobre 2006 et Chapitre.com

Membre du Conseil de Surveillance du Groupe Industriel Marcel Dassault et Société du Journal des Finances

Représentant permanent de Dassault Multimédia au Conseil de Welcome Real-Time et Halys

Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés :

Président de Dassault Multimédia jusqu'au 8 novembre 2006

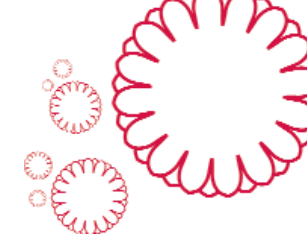
Représentant permanent de Dassault Multimédia au Conseil de Hi Media de 2001 à 2002, Infogrames de 2001 à 2003 et Net2One de 2001 à 2002

Représentant permanent du Groupe Industriel Marcel Dassault au Conseil de Gemplus de 2001 à 2004

Administrateur de Gaumont de 2001 au 1^{er} juillet 2002 et Gisa de 2002 à 2004

Critères d'indépendance : oui

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : néant



Informations sur les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

Antoine Gallimard

Membre

Né le : 19 avril 1947

De nationalité : française

Date de 1^{ère} nomination : Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2004

Début de mandat : 27 juillet 2004

Fin de mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009

Nombre d'actions de la Société détenues : 10

Droits de vote : 20

Biographie : Après des débuts dans le journalisme, Antoine Gallimard entre dans la maison d'édition familiale en octobre 1972, où il s'occupe des collections au format de poche ("L'Imaginaire", "Folio", "Tel"). Il est nommé Directeur Général en 1981, puis Président-Directeur Général du groupe en 1988.

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années :

Administrateur du Groupe Eyrolles, Electre, Scérèn et BNF depuis juin 2006

Président du Conseil d'Administration et Directeur Général des Editions Gallimard et Madrigall

Président de Gallimard Jeunesse et Gallimard Loisirs

Représentant permanent des Editions Gallimard au Conseil de Mercure de France, P.O.L.

Editeur et Editions de La Table Ronde

Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés :

Membre du Conseil de Surveillance de Société Commune de Développement Jeunesse jusqu'au 24 octobre 2006

Administrateur de Mercure de France

Président du Conseil d'Administration de Gallimard Jeunesse et Les Nouveaux Loisirs

Président du Conseil de Surveillance de Gallimard Bayard Jeunesse

Représentant permanent des Editions Gallimard au Conseil de P.I.J., Gallimard Larousse et Gallimard Numérique

Critères d'indépendance : oui

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : néant

Michel Seydoux

Membre

Né le : 11 septembre 1947

De nationalité : française

Date de 1^{ère} nomination : Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2004

Début de mandat : 27 juillet 2004

Fin de mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009

Nombre d'actions de la Société détenues : 64

Droits de vote : 128

Biographie : Michel Seydoux a démarré sa carrière comme assistant du Président de l'Organisation Centrale des Camps et Activités de Jeunesse (OCCAJ) de 1968 à 1970. En 1971, il fonde la société Caméra One dont il est le Président. Il a produit ou coproduit de nombreux films notamment : *F comme Fairbanks* de Maurice Dugowson (1976), *Don Giovanni* de Joseph Losey (1979), *Hôtel de France* de Patrice Chéreau (1987), *Cyrano de Bergerac* de Jean-Paul Rappeneau (1990), *Smoking et no smoking* d'Alain Resnais (1993), *On connaît la chanson* d'Alain Resnais (1997), *Le barbier de Sibérie* de Nikita Mikhalov (1999).

Autres fonctions et mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années :

Président de MSI, Société Immobilière de l'Ouest, Citadelle Invest

Président du Conseil d'Administration de LOSC Lille Métropole et Socle

Membre du Conseil de Direction de Pathé

Membre du Comité de Direction de Gaya Rive Gauche

Gérant de Camera One, JSI, Groupement Forestier des Noues et SCI du Domaine de Luchin

Représentant de MSI, Associé Gérant de MSEB et Cie

Représentant de MSI, Administrateur de Airport Communication

Associé Gérant de Liberté 25 Citadelle depuis le 17 octobre 2006

Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés :

Président de Aero-Solution, Camera One/Da, Restaurant Gaya et Gaya Holding jusqu'au 15 décembre 2006

Administrateur de Cinépar

Membre du Conseil de Surveillance de Looten

Membre du Comité de Direction de Restaurant Gaya

Administrateur de Socle et Air Littoral

Représentant de MSI, Membre du Comité de Direction de Fin-Air Trade

Représentant de Caméra One, Administrateur de Arcade

Critères d'indépendance : non



Informations sur les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : frère de Nicolas Seydoux, Président du Conseil de Surveillance, oncle de Sidonie Dumas, Présidente du Directoire, oncle de Pénélope Tavernier, membre du Conseil de Surveillance et beau-frère de Marie Seydoux, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance

Bertrand Siguier

Membre

Né le : 10 juin 1941

De nationalité : française

Date de 1^{ère} nomination : Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2004

Début de mandat : 27 juillet 2004

Fin de mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009

Nombre d'actions de la Société détenues : 10

Droits de vote : 20

Biographie : Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Paris et licencié en droit, Bertrand Siguier débute sa carrière en tant qu'Analyste financier à la banque de Neuflize, Schlumberger, Mallet (NSM) de 1967 à 1969. Il rejoint Publicis-Conseil en 1970 en qualité de Chef de publicité, Chef de groupe (1971-1972), puis Directeur de groupe (1973-1974). De 1975 à 1979, il est Directeur Adjoint et Coordinateur international du groupe Publicis-Intermarco-Farner. De 1980 à 1982, il occupe les responsabilités de Directeur Général de l'agence Mc Cormick Publicis à Londres. Il devient Directeur de Publicis-Conseil de 1982 à 1988. Depuis 1988, il est Vice-Président de Publicis FCB Communication devenue Publicis Communication. Membre du Directoire de Publicis Groupe depuis 1999.

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années :

Président-Directeur Général de Multi Market Service France

Administrateur de Publicis Technology, Gantois et HM Editions

Directeur de Publicis Canada, Multi Market Services Ltd (UK), Publicis Hellas Advertising (Grèce), Publicis Graphics Group Holding (Luxembourg), Publicis Communication Ltd (Nouvelle-Zélande), Publicis Mojo Ltd (Nouvelle-Zélande), Publicis Communication Espana (Espagne), Publicis Publicidade Lda (Espagne), Publicis Sp. z.o.o. (Pologne), Publicis Wet Desert Sdn Bhd (Malaisie), Publicis Communication (Pty) Ltd (Afrique du Sud)

Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés :

Directeur de Publicis & Hal Riney (USA) jusqu'en 2005

Critères d'indépendance : oui

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : néant

Pénélope Tavernier

Membre

Née le : 25 mai 1966

De nationalité : française

Date de 1^{ère} nomination : Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2004

Début de mandat : 27 juillet 2004

Fin de mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009

Nombre d'actions de la Société détenues : 10

Droits de vote : 20

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années :

Présidente de Léman Hélicoptères (Suisse)

Administrateur de UMA Food and Beverages

Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés :

Présidente de Cifor (Suisse)

Critères d'indépendance : non

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : fille de Nicolas Seydoux, Président du Conseil de Surveillance, fille de Marie Seydoux, Vice-Présidente du

Conseil de Surveillance, sœur de Sidonie Dumas, Présidente du Directoire et nièce de Michel Seydoux, membre du Conseil de Surveillance

Marc Tessier

Membre

Né le : 21 juillet 1946

De nationalité : française

Date de 1^{ère} nomination : Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2006

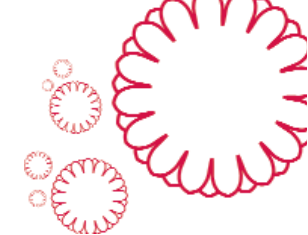
Début de mandat : 27 avril 2006

Fin de mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011

Nombre d'actions de la Société détenues : 10

Droits de vote : 10

Biographie : Ancien élève à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), Marc Tessier est Inspecteur des Finances en 1971, Directeur de séminaire à l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Paris de 1972 à 1974, puis Chargé de mission à la Direction des Relations Economiques Extérieures (DREE) de 1976 à 1978. Il devient Adjoint au Directeur Général de l'énergie et



Informations sur les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

des matières premières au ministère de l'Industrie de 1978 à 1979 puis Directeur Adjoint de Cabinet d'André Giraud (Ministre de l'Industrie) de 1980 à 1981. En 1982, il rejoint l'agence Havas en tant que Directeur Financier (1982-1983) puis Directeur Général (1983-1987). Il est parallèlement Directeur Général de Canal + de 1984 à 1986. De 1987 à 1989, il est Conseiller du Président de Canal + et Directeur Général de la Société pour l'Etude et l'Exploitation des Télévisions par Satellite (SEETS), puis Directeur Général de Canal + International de 1989 à 1993 et Directeur Général et Chargé du développement de Canal + de 1993 à 1995. Il est nommé Directeur Général du Centre National de la Cinématographie (CNC) de 1995 à 1999. De 1998 à 2000, il est Président de l'Institut de l'Audiovisuel et des Télécommunications en Europe (IDATE). De 1999 à 2005, il est Président de France Télévisions puis du groupe France Télévisions. Depuis 2006, il est Directeur Général de Netgem Média Services.

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années :
Administrateur de Le Siècle, G7 Entreprise et Netgem

Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés :
Président-Directeur Général du groupe France Télévisions jusqu'au 22 août 2005

Critères d'indépendance : oui

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : néant

Jean Todt

Membre

Né le : 25 février 1946

De nationalité : française

Date de 1^{ère} nomination : Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2004

Début de mandat : 27 juillet 2004

Fin de mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009

Nombre d'actions de la Société détenues : 180

Droits de vote : 360

Biographie : Jean Todt a débuté sa carrière comme coéquipier de Rallyes de 1966 à 1981. En 1982, il devient Directeur de la Compétition d'Automobiles Peugeot où il crée Peugeot Talbot Sport. Il est Directeur des activités sportives PSA-Peugeot-Citroën à partir de 1991. En 1993, il rejoint Ferrari (groupe Fiat) en tant que Directeur de la gestion sportive, puis Directeur Général de la gestion sportive de Ferrari et Maserati (2001-2004). Il est nommé Directeur Général de Ferrari en 2004, puis Administrateur Délégué en 2006.

Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années :
Administrateur Délégué de Ferrari SpA depuis le 1^{er} novembre 2006
Administrateur de Ferrari West Europe
Membre du Conseil de Surveillance du Groupe Lucien Barrière

Critères d'indépendance : oui

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : néant

Les Comités au sein du Conseil de Surveillance

Le Comité d'audit

Antoine Gallimard

Président

Date de 1^{ère} nomination : Conseil d'Administration du 6 octobre 2003

Bertrand Siguier

Membre

Date de 1^{ère} nomination : Conseil de Surveillance du 28 février 2005

Pénélope Tavernier

Membre

Date de 1^{ère} nomination : Conseil d'Administration du 6 octobre 2003

Le Comité des rémunérations

Nicolas Seydoux

Président

Date de 1^{ère} nomination : Conseil de Surveillance du 18 novembre 2004

Antoine Gallimard

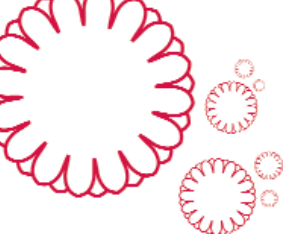
Membre

Date de 1^{ère} nomination : Conseil de Surveillance du 18 novembre 2004

Bertrand Siguier

Membre

Date de 1^{ère} nomination : Conseil de Surveillance du 18 novembre 2004



Intérêts des dirigeants et des mandataires sociaux

Rémunérations brutes et avantages de toute nature versés aux dirigeants et aux mandataires sociaux

Les rémunérations brutes et avantages en nature avant prélèvements sociaux et fiscaux, versés durant les exercices 2006 et 2005, sont présentés au sein du "Rapport de gestion du Directoire" (Cf. pages 37 et 38 du présent Document).

Jetons de présence

Voir "Rapport de gestion du Directoire" et "Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne" respectivement aux pages 37 à 38 et 139 du présent Document.

Options de souscription d'actions

L'Assemblée Générale du 27 avril 2006 a autorisé le Directoire à consentir, pour une durée de trente-huit mois, en une ou plusieurs fois, aux salariés et/ou mandataires sociaux de la société Gaumont ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société et/ou à l'achat d'actions existantes de la Société provenant d'achats effectués par la Société dans les conditions prévues par la loi.

Au titre de cette autorisation, aucune option donnant droit à la souscription d'actions Gaumont nouvelles n'a été consentie durant l'exercice 2006.

Les caractéristiques de l'ensemble des plans de souscription d'actions en cours au 31 décembre 2006 sont mentionnées dans le "Rapport de gestion du Directoire" (pages 32 et 33 du présent Document) et aux notes 3.9.3. et 3.8.3. des annexes aux comptes consolidés et sociaux (pages 67 à 69 et 96 à 97 du présent Document).

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, les informations relatives aux options consenties et levées durant l'exercice 2006 concernant les mandataires sociaux, ainsi que les dix salariés non mandataires sociaux, figurent dans un rapport spécial présenté par le Directoire à l'Assemblée Générale (Cf. page 150 du présent Document).

Sommes provisionnées pour pensions, retraites ou autres avantages

Voir "Rapport de gestion du Directoire" à la page 38 du présent Document.

Engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux

Voir "Rapport de gestion du Directoire" à la page 38 du présent Document.

Informations sur les opérations qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes

Voir "Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés" à la page 152 du présent Document.

Prêts et garanties accordés aux mandataires sociaux

Néant.

Actifs appartenant directement ou indirectement aux mandataires sociaux ou à des membres de leurs familles

Néant.

Contrat de service entre les membres du Directoire et/ou du Conseil de Surveillance et la Société ou l'une quelconque de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages

Néant.



Compléments d'informations relatifs aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

La liste des mandats et fonctions exercés au sein du Groupe par les mandataires sociaux est décrite dans le "Rapport de gestion du Directoire" (Cf. pages 34 à 36 du présent Document).

Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique

A la connaissance de Gaumont et à la date du présent document de référence :

- Aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Directoire et/ou de l'un des membres du Conseil de Surveillance ;
- Aucun des membres du Directoire et aucun des membres du Conseil de Surveillance n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction, ou de surveillance ;
- Aucune incrimination et/ou sanction publique n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Directoire et/ou de l'un des membres du Conseil de Surveillance par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- Aucun membre du Directoire et/ou du Conseil de Surveillance n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Conflit d'intérêt

Il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des membres du Directoire et/ou du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

Initiés

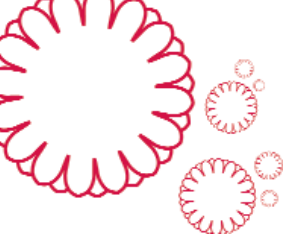
Les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire sont tenus de procéder à la déclaration des transactions effectuées sur les titres de Gaumont et s'interdisent d'intervenir, à titre personnel, sur les titres de Gaumont pendant les périodes suivantes :

- pour chaque trimestre civil, pendant la période comprise entre le premier jour du trimestre et le jour de la publication du chiffre d'affaires consolidé de la Société devant intervenir au cours du trimestre considéré ;
- pour chaque semestre civil, pendant la période comprise entre le premier jour du semestre et le jour de la publication des comptes consolidés annuels ou semestriels de la Société devant intervenir au cours du semestre considéré ;
- pendant la période comprise entre la date à laquelle la Société a connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une influence significative sur le cours des titres et la date à laquelle cette information est rendue publique.

Cette procédure a été étendue aux collaborateurs en position d'initiés permanents.

Opérations des dirigeants sur les titres de la Société

Le 27 février 2007, Cinépar, société contrôlée par Nicolas Seydoux, Président du Conseil de Surveillance de Gaumont, a acquis 38 449 actions de la Société pour un montant de € 2 691 430.



Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

En application de l'article L. 225-68 du Code du commerce, résultant de l'article 117 de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, il vous est rendu compte ci-après des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Le présent rapport a été élaboré avec l'appui de la Direction Financière et de la Direction Juridique de Gaumont SA et en application des recommandations de place (rapport consolidé émis par l'Association française des entreprises privées (AFEP) et le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) du 17 décembre 2003 et rapport de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) 2005 du 18 janvier 2006).

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Composition du Conseil

Le Conseil de Surveillance de Gaumont est présidé par Nicolas Seydoux et comprend huit autres membres : Thierry Dassault, Antoine Gallimard, Marie Seydoux, Michel Seydoux, Bertrand Siguier, Pénélope Tavernier, Marc Tessier et Jean Todt.

Cinq membres sont indépendants. L'appréciation de l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance se réfère à la définition qu'en donne le document AFEP-MEDEF : "Un membre du Conseil de Surveillance est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement".

Trois membres ont des liens familiaux avec le Président du Conseil de Surveillance.

Tous ses membres sont de nationalité française.

Sept membres ont été nommés pour six années par l'Assemblée Générale du 29 avril 2004, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et deux membres ont été nommés pour six années par l'Assemblée Générale du 27 avril 2006, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Réunions du Conseil

Le Conseil de Surveillance se réunit, sur convocation de son Président, chaque fois que nécessaire et au moins tous les trois mois pour examiner le rapport trimestriel présenté par le Directoire.

En 2006, le Conseil de Surveillance s'est réuni quatre fois, les :

- 27 février : pour la présentation des comptes au 31 décembre 2005 et la revue de la marche des affaires ;
- 27 avril : notamment pour la mise en paiement des jetons de présence ;
- 26 juillet : pour la présentation des comptes au 30 juin 2006 et la revue de la marche des affaires ;
- 13 novembre : pour la présentation des comptes prévisionnels révisés 2006, du budget 2007 et la revue de la marche des affaires.

Trois membres du Conseil étaient présents à la totalité de ces réunions. Un membre assistait à trois réunions, dont deux par télécommunication. Deux membres étaient présents à trois de ces réunions. Trois membres étaient présents à deux de ces réunions.

Les représentants du Comité d'entreprise ont été convoqués et ont assisté à toutes les réunions du Conseil.

Les Commissaires aux Comptes sont convoqués et assistent aux réunions du Conseil de Surveillance qui examine les comptes semestriels, prévisionnels et annuels.

Fonctionnement du Conseil

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire et donne à ce dernier les autorisations préalables à la conclusion des opérations que celui-ci ne peut accomplir sans son accord. A toute époque de l'année, le Conseil de Surveillance opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Les membres du Conseil reçoivent les informations appropriées et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission et à la préparation des délibérations, conformément aux lois et règlements.

D'une manière habituelle, les procès verbaux des réunions du Conseil sont établis à l'issue de chaque réunion. Après relecture et approbation du procès-verbal relatant les délibérations et décisions de la réunion précédente, le Conseil délibère et statue sur les questions proposées



Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

à son ordre du jour. Le Président organise et dirige les débats. Il veille à ce que l'intégralité des points fixés à l'ordre du jour soit examinée par le Conseil.

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-82 du Code de commerce, les membres ont également la possibilité de participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence.

Actions de la Société détenues par les membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance de Gaumont doivent détenir statutairement chacun au moins dix actions de la Société. A ce jour, les membres du Conseil détiennent directement et collectivement 538 actions de la Société, soit 0,01% du capital.

Rémunération des membres du Conseil

En dehors des jetons de présence, seuls le Président et la Vice-Présidente du Conseil perçoivent une rémunération.

Jetons de présence

L'Assemblée Générale du 27 avril 2006 a fixé à € 140 000 le montant global des jetons de présence à répartir de façon égalitaire entre les membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2005 et à la somme de € 180 000 pour l'exercice 2006 et les exercices suivants jusqu'à décision contraire.

Rémunération du Président et de la Vice-Présidente

Le 18 novembre 2004, le Conseil de Surveillance, à l'unanimité, a alloué :

- à son Président, sans que ce dernier ait pris part au vote, une rémunération comportant une partie fixe et une partie variable définie sur la base d'un pourcentage du résultat consolidé part du Groupe avant impôts et éléments exceptionnels. La partie variable de la rémunération afférente à un exercice est donc déterminée et versée au cours de l'exercice suivant.
- à sa Vice-Présidente, sans que cette dernière ait pris part au vote, une rémunération fixe.

Aucune modification n'a été apportée à ces modalités depuis cette date.

Règles de déontologie du Conseil

Dans sa séance du 27 avril 2006, le Conseil de Surveillance a décidé de se conformer à la recommandation n° 2002-01 de l'Autorité des Marchés Financiers. Les membres du Conseil de Surveillance sont tenus de procéder à la déclaration des transactions effectuées sur les titres de la Société et s'interdisent d'intervenir, à titre personnel, sur les titres de Gaumont pendant les périodes suivantes :

- pour chaque trimestre civil, pendant la période comprise entre le premier jour du trimestre et le jour de la publication du chiffre d'affaires consolidé de la Société devant intervenir au cours du trimestre considéré ;
- pour chaque semestre civil, pendant la période comprise entre le premier jour du semestre et le jour de la publication des comptes consolidés annuels ou semestriels de la Société devant intervenir au cours du semestre considéré ;
- pendant la période comprise entre la date à laquelle Gaumont a connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une influence significative sur le cours des titres et la date à laquelle cette information est rendue publique.

Comités au sein du Conseil

Soucieux d'améliorer la gouvernance d'entreprise de Gaumont, le Conseil de Surveillance a décidé de constituer en son sein un Comité d'Audit et un Comité des Rémunérations.

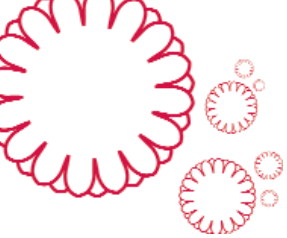
Comité d'Audit

Composition

Ce Comité est composé d'Antoine Gallimard, Président, assisté de Bertrand Siguier et de Pénélope Tavernier.

Mission

Le Comité d'Audit a pour mission de s'assurer que la Direction Financière et les Commissaires aux Comptes effectuent leurs travaux relatifs aux comptes en toute indépendance, et que ces comptes reflètent fidèlement l'activité de la période, le patrimoine et la situation financière et comptable de la Société.



Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

Activité

En 2006, le Comité d'Audit s'est réuni les :

- 22 février : pour examiner les comptes sociaux et consolidés arrêtés au 31 décembre 2005 ;
- 24 juillet : pour examiner les comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2006.

Une réunion du Comité d'Audit s'est tenue le 20 février 2007 pour l'examen des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2006.

Le Comité d'Audit n'a pas formulé d'observation et a rendu compte de ses missions au Conseil de Surveillance.

Tous les membres étaient présents à ces réunions ainsi que le Directeur Général en charge des Finances, la Directrice Financière, le Contrôleur de gestion Groupe et les Commissaires aux Comptes.

Comité des Rémunérations

Composition

Ce Comité est composé de Nicolas Seydoux, Président, assisté d'Antoine Gallimard et de Bertrand Siguier.

Mission

Le Comité des Rémunérations est chargé de mener les réflexions sur la rémunération des membres du Directoire et l'opportunité de leur attribuer des options de souscription d'actions.

Organisation du contrôle interne au sein du Groupe Gaumont

Objectifs des procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne visent notamment à :

- conforter le Groupe dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et opérationnels ;
- sécuriser la fiabilité, la qualité et la disponibilité des informations financières ;

- protéger les actifs, le capital humain et les marques du Groupe ;
- être en conformité avec les lois et réglementations en vigueur.

Comme tout dispositif de contrôle, il ne peut cependant pas fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la Société ou donner la certitude que les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier, sont totalement éliminés.

Périmètre du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne sont définies par Gaumont SA pour le Groupe.

La gestion de la quasi-totalité des filiales françaises du Groupe est centralisée au siège social, celles-ci appliquent de ce fait les règles et procédures de la Société mère.

Les procédures relatives aux sociétés EuroPalaces, Gaumont Columbia TriStar Films et aux filiales étrangères ont été exclues du champ d'investigation. Néanmoins, les flux en provenance de Gaumont Columbia TriStar Films intégrés dans les comptes de Gaumont sont analysés dans le processus "Distribution des films".

Organisation générale du contrôle interne

En vue d'atteindre les objectifs opérationnels et financiers qu'il s'est fixé, le Groupe a mis en place certains éléments d'organisation et de contrôle interne qui se situent dans le cadre de l'organisation générale décrite ci-dessous.

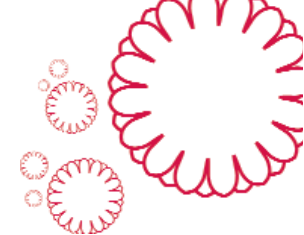
Le Directoire, les membres du Conseil de Surveillance, les directions opérationnelles et fonctionnelles et l'ensemble des collaborateurs jouent un rôle dans la maîtrise des activités et des risques associés aux domaines qui dépendent de leurs responsabilités.

Les acteurs ou structures exerçant des activités de contrôle

Formes et modalités du gouvernement d'entreprise

Depuis le 27 juillet 2004, Gaumont est de forme anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance ; une forme juridique qui permet de dissocier efficacement les fonctions de direction et de gestion de celles de contrôle.

Cette formule s'inscrit dans le droit fil des principes de gouvernement d'entreprise, tels qu'ils sont aujourd'hui traduits dans la législation française.



Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

Le Directoire

Renouvelé par le Conseil de Surveillance du 27 avril 2006 pour une durée de deux ans, le Directoire est composé de trois membres :

- Sidonie Dumas, Présidente, à laquelle sont rattachés la Production, les Relations Publiques, les Archives et le Musée ;
- Franck Chorot, Directeur Général, auquel sont rattachés les services opérationnels : Distribution, Marketing, Vidéo et Ventes ;
- Christophe Riandee, Directeur Général, auquel sont rattachés les services fonctionnels : Relations Humaines, Juridique, Informatique, Finances et Services généraux.

Depuis le 1^{er} février 2007, il est composé de deux membres, Franck Chorot ayant demandé à être libéré de ses fonctions au sein du Directoire à compter du 31 janvier 2007, pour pouvoir se consacrer exclusivement à la production de films au sein de Gaumont. A cette date, les services qui dépendaient de ce dernier ont été rattachés directement au Directoire.

Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance. Ils peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et par le Conseil de Surveillance.

Le Directoire se réunit fréquemment et aussi souvent que l'exige la conduite des affaires. L'ordre du jour peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

En 2006, il s'est réuni onze fois, dont notamment les :

- 17 février : pour l'examen et l'arrêté des comptes au 31 décembre 2005 ;
- 24 avril : pour l'approbation des comptes sociaux prévisionnels 2006 ;
- 21 juillet : pour l'examen et l'arrêté des comptes au 30 juin 2006 ;
- 6 novembre : pour l'approbation des comptes sociaux prévisionnels révisés 2006 et la présentation du budget 2007.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre.

Le Directoire rencontre régulièrement le Président du Conseil de Surveillance afin de le tenir informé de l'évolution des dossiers majeurs et de la stratégie mise en place.

En application de l'article 10 des statuts, le Directoire prend ses décisions à l'unanimité de ses membres, sur toutes les questions pour lesquelles l'unanimité aura été exigée par le Conseil de Surveillance, le vote par représentation étant en ce cas admis.

Toutes les autres décisions doivent être prises à la majorité des membres composant le Directoire, le vote par représentation étant interdit. En cas de partage, la voix de la Présidente est prépondérante. Toutefois, si le Directoire ne comprend que deux membres, ces décisions sont également prises à l'unanimité des membres.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Néanmoins, aux termes de l'article 11 des statuts, à titre de mesure strictement interne inopposable aux tiers, les opérations suivantes doivent être soumises à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance :

- tout emprunt d'un montant supérieur à € 10 millions ;
- tout investissement dans la production de films, d'un montant supérieur à € 10 millions par opération ;
- tout autre investissement que ceux sus-indiqués, notamment toute acquisition d'un bien ou droit immobilier d'un montant supérieur à € 1 million par opération ;
- toute prise de participations (accroissement d'intérêt compris) d'un montant excédant € 1 million dans toute société ou groupement constitué ou à constituer, ou quel que soit son montant si cette prise de participation porte sur une société ou un groupement dans lequel la Société aurait une responsabilité illimitée et/ou solidaire ;
- les cessions de droits corporels sur les films, d'un montant supérieur à € 1 million par opération ;
- toute attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions à un membre du Directoire ;
- toute mise en œuvre d'une augmentation ou réduction de capital, conformément aux dispositions de l'article 7, alinéa 2 des statuts.

Le 18 novembre 2004, le Conseil de Surveillance a alloué aux membres du Directoire une rémunération qui comporte une partie fixe (salaire et avantages en nature) et une partie variable (définie sur la base d'un pourcentage du résultat consolidé part du Groupe avant impôts et éléments exceptionnels). La partie variable de la rémunération afférente à un exercice est donc déterminée et versée au cours de l'exercice suivant. Aucune modification n'a été apportée à ces modalités depuis cette date.

Le Conseil de Surveillance, sur recommandation du Comité des Rémunérations, décide des attributions d'options de souscription d'actions concernant les membres du Directoire.



Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire et donne à ce dernier les autorisations préalables à la conclusion des opérations que celui-ci ne peut accomplir sans son autorisation, dans le strict respect des dispositions prévues par les statuts telles que rappelées précédemment.

Les acteurs du contrôle

Au-delà du gouvernement d'entreprise, le Groupe a investi de pouvoirs de contrôle les directions opérationnelles et fonctionnelles.

Le Comité de Direction

Le Comité de Direction réunit chaque semaine les principaux responsables opérationnels et fonctionnels du Groupe :

Pierre Bagnères	Directeur Juridique et des Relations Humaines
Anne Bernstein	Directrice des Ventes Télévision
Eric Brune	Directeur Général de Gaumont Columbia TriStar Films
François Clerc	Directeur Marketing des films Gaumont
Annie Doornbos	Directrice Informatique
André Labbouz	Directeur Technique
Nadine Lambert	Directrice Financière
Martine Offroy	Directrice de la Communication, du Musée et des Archives
Nicolas Rogister de Lamothe	Directeur de Gaumont Vidéo
Gérard Schoumaker	Directeur du Service des Redevances
Ariane Toscan du Plantier	Directrice de la Publicité
Loïc Trocme	Directeur des Ventes
Gilles Venhard	Directeur de l'Administration du Catalogue

en présence des membres du Directoire et du Président du Conseil de Surveillance.

Les Comités fonctionnels et opérationnels

Les principales directions fonctionnelles et opérationnelles du Groupe animent des réunions périodiques qui ont pour vocation d'examiner des points spécifiques.

L'Audit Interne

La fonction d'Audit Interne a été créée en 2003. L'Audit Interne est sous la responsabilité de la Directrice Financière et participe à l'établissement du présent rapport.

Il a pour missions :

- de surveiller le dispositif de contrôle interne au sein du Groupe ;
- d'évaluer la qualité du contrôle interne à chacun des niveaux de l'organisation ;
- d'améliorer la pertinence et l'efficacité des systèmes de contrôle interne en vigueur par la mise en place de plans d'actions correctifs.

En 2003, l'Audit Interne a utilisé les services de consultants externes professionnels de l'assistance à l'audit interne afin de donner l'orientation nécessaire au projet et de fixer les objectifs, les méthodes de travail en fonction des règles et coutumes en la matière.

Après avoir consacré exclusivement ses travaux en 2004 et 2005 à l'élaboration d'une documentation structurée assise sur les principes et composants du référentiel américain COSO (Committee of Sponsoring Organization of the Treadway Commission), l'Audit Interne a, au cours de l'exercice 2006, procédé à des tests d'évaluation des dispositifs de contrôle au sein des différents processus notamment de celui de la "Gestion du personnel et Paye".

Cette évaluation a démontré que les procédures liées au cycle gestion du personnel et à l'établissement de la paye et les contrôles y afférents étaient complètement maîtrisés. Un dossier d'évaluation a été constitué. Il a été soumis aux Commissaires aux Comptes et servira de cadre aux évaluations futures dont la fréquence reste à déterminer.

Le Contrôle des productions

Cette structure, rattachée à la Présidente du Directoire, a un rôle central dans la maîtrise des risques liés à l'activité de production cinématographique.

Au nombre de quatre, les contrôleurs de production assurent le suivi des coûts des productions en cours selon un plan comptable spécifique aux comptabilités de production. Ils analysent les écarts entre le budget, l'engagé et le réel.

Ils suivent également les dépenses des projets en développement.

Chaque mois, ils transmettent une balance à la Direction Financière afin de permettre l'enregistrement de ces coûts dans la comptabilité générale.



Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

Le Financement des productions

Cette structure directement rattachée au Directoire a pour mission de recenser les différents mécanismes de financement concernant les aides à l'écriture, à la création, à la production d'œuvres cinématographiques et d'en assurer les démarches administratives. Dans le cadre de coproductions internationales, elle veille à l'obtention des aides dans les différents pays concernés et au respect des traités internationaux.

L'Administration des ventes

Gaumont a développé une application dédiée à la gestion des droits cinématographiques. Ce système est interfacé avec le logiciel de comptabilité et permet notamment de suivre les droits cédés et les droits disponibles à la vente. Par ailleurs, il facilite le contrôle du respect des obligations contractuelles des clients pour les rendus de comptes et les compléments éventuels de recettes. Lors de chaque arrêté, les informations issues de cette application sont rapprochées de la comptabilité.

La Direction des Redevances

La Direction des Redevances est responsable des rendus de compte aux ayants droit. Elle donne son avis sur la rédaction des contrats et peut être amenée à signaler les problèmes d'application rencontrés. Elle s'assure de la correcte application des contrats et de l'exhaustivité des bases de calcul. Elle dispose d'une application développée en interne et interfacée avec le logiciel de comptabilité qui permet de récupérer les flux de recettes et de frais et d'éditer la majorité des décomptes aux ayants droit à partir d'une base informatique.

La Distribution des films

Depuis le 1^{er} juillet 2004, la distribution des films Gaumont en France est assurée par le GIE Gaumont Columbia Tristar Film France.

Chaque mois, les flux financiers en provenance du GIE correspondant aux frais de distribution et aux recettes des films en salles sont contrôlés par la Direction Financière puis intégrés dans le logiciel de comptabilité.

Au début de l'année 2006, une mise à jour des procédures a été effectuée suite au changement du système d'information comptable du GIE.

D'un commun accord entre Gaumont et Columbia, le GIE cessera d'exister à la fin du premier semestre 2007. Une branche distribution des films en salles sera créée au sein de Gaumont à compter du 1^{er} juillet 2007. De nouvelles procédures seront alors mises en place.

La Gestion des Achats

Chaque facture porte la ou les signatures des personnes habilitées à engager la Société, ainsi que celles des personnes chargées de superviser l'exécution de la prestation ou la livraison du bien commandé.

Une facture non validée par signature ne peut pas être présentée au règlement.

La validation des paiements est ensuite effectuée par la Directrice Financière et le Directeur Général en charge des Finances dans un délai moyen de 60 jours fin de mois.

L'Informatique

Le service informatique de Gaumont gère à la fois des applications spécifiques développées en interne et des logiciels du marché.

Concernant les procédures relatives à la sécurité informatique, Gaumont a investi, en 2006, dans de nouveaux outils qui permettent, dans des conditions considérées comme optimales :

- l'amélioration de la sauvegarde quotidienne des données dans un environnement externe sécurisé ;
- l'exploitation des applications dans une salle sécurisée ;
- la protection du réseau de la Société par un système de pare-feu et d'anti-virus.

Les systèmes d'informations comptables et financières sont placés sous l'autorité de deux administrateurs (l'un technique, rattaché à la Direction Informatique et l'autre, fonctionnel, rattaché à la Direction Financière), qui veillent à leur correcte utilisation et suivent leur évolution en relation étroite avec leur éditeur. Ce binôme technico-fonctionnel est en charge du contrôle quotidien des flux interfacés entre les différents systèmes d'informations.

La Vidéo

L'édition des œuvres cinématographiques sous forme de supports vidéo est assurée par Gaumont Vidéo, filiale de Gaumont créée en 2003.

Chaque mois les flux financiers en provenance du distributeur GCTHV sont intégrés dans la comptabilité des sociétés Gaumont Vidéo et Gaumont.

Des contrôles sur l'exhaustivité de ces flux (chiffre d'affaires) et sur la réciprocité des opérations dans les comptes des sociétés (commissions et redevances contractuelles) sont effectués.



Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

La Trésorerie

Le Trésorier Groupe, directement rattaché à la Directrice Financière, est chargé de veiller à ce que la Société dispose de sources de financement pérennes et en quantité suffisante au regard de ses besoins :

- par des situations de trésorerie journalières et des prévisions ;
- par une analyse et une réactualisation mensuelle des prévisions de trésorerie à 24 mois.

Gaumont utilise un progiciel de gestion de trésorerie qui assure les fonctions suivantes :

- gestion quotidienne des comptes en date de valeur ;
- suivi des transactions financières ;
- rapprochement bancaire.

Les rapprochements bancaires permettent de contrôler et de valider les sorties effectuées par la Société.

Le risque de fraude interne est réduit grâce à une double signature de tous les moyens de paiement de la Société et des filiales françaises, avec une mise à jour des pouvoirs à chaque départ de signataire.

La Société ayant opté pour une gestion "en bon père de famille", la trésorerie excédentaire fait l'objet de placements privilégiant la sécurité au rendement, sans aucun risque de perte en capital (SICAV monétaires).

Les activités de financements à court et long terme sont effectuées au siège, et font l'objet d'accord préalable du Directoire et du Conseil de Surveillance.

Les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change des devises ont un impact direct essentiellement sur les opérations de Gaumont. Le rôle de la Trésorerie est de limiter cet impact, au mieux des anticipations du marché.

La Direction Juridique

La Direction Juridique est en charge de la formalisation et de la rédaction de tous les contrats. Elle assure une veille juridique et réglementaire qui vise à identifier et à anticiper les évolutions de la législation et de la réglementation.

Par ailleurs, tous les précontentieux et litiges sont suivis par la Direction Juridique, en collaboration étroite avec des cabinets d'avocats.

Direction des Relations Humaines

Le Directeur des relations humaines du Groupe participe au Comité de Direction et assure la coordination de la politique sociale du Groupe et sa déclinaison auprès des filiales françaises en relation avec les différentes instances représentatives du personnel.

La Direction des relations humaines assure l'encadrement du processus de recrutement et de formation, la rédaction et le suivi des contrats de travail des salariés.

Elle gère, enfin, les relations avec les partenaires sociaux, le respect du Code du Travail et des règles en matière d'hygiène et de sécurité, l'élaboration et la mise en œuvre du règlement intérieur, l'administration du personnel et assure le suivi des évolutions réglementaires.

Le processus d'établissement de la paie est réalisé en interne, de manière à assurer une plus grande fiabilité dans la transmission d'informations.

Les référentiels internes

Charte d'éthique

Le Règlement intérieur de Gaumont édicte des règles d'éthique professionnelle. Les salariés de Gaumont sont tenus de respecter ces règles et doivent confirmer chaque année par écrit leur engagement. Celles-ci précisent notamment que les opérations sur les actions sont interdites aux salariés détenteurs d'informations privilégiées entre la date de clôture et la date de publication des comptes annuels et semestriels, et du chiffre d'affaires trimestriel, ainsi que dans le mois précédant toute publication d'information privilégiée. La communication de telles informations à des tiers est également interdite. Il est par ailleurs interdit de rechercher des avantages personnels quelconques sans justification professionnelle, de toute personne ou société en relations d'affaires avec Gaumont ou cherchant à le devenir, ou de concurrents de Gaumont. Des cadeaux ou avantages peuvent être donnés, aux frais de la Société uniquement, s'ils sont de valeur modeste et conformes aux règles généralement acceptées dans la conduite des affaires en France.



Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

Délégation

La Société et son management attachent une importance clé aux principes de contrôle interne et de gouvernement d'entreprise. La structure organisationnelle de la Société repose sur une définition de niveaux d'autorité et de responsabilité, et elle s'appuie sur un système de délégation et d'autorisation des transactions qui est en adéquation avec l'activité du Groupe.

Procédures

Les procédures comptables et financières et les procédures générales détaillées par principaux métiers applicables pour chacune des natures d'opérations réalisées sont diffusées aux différents responsables et à leurs équipes.

Elles sont aussi centralisées à l'Audit Interne.

Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Des procédures de contrôle interne concernant spécifiquement l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable ont pour objectifs de définir et de mettre en œuvre la politique comptable, la gestion des moyens et la maîtrise des contraintes permettant de répondre aux objectifs de la Société.

L'élaboration de l'information financière et comptable est assurée par la Direction Financière, dont dépendent la comptabilité générale, le contrôle de gestion Groupe, la trésorerie et l'audit interne.

Contrôle de gestion

Le contrôle de gestion du Groupe est l'organe de coordination du contrôle de gestion. Il est organisé en fonction des divisions opérationnelles et fonctionnelles du Groupe et s'appuie sur des contrôleurs de gestion répartis au sein des services et/ou filiales :

- un rattaché à la Direction Financière qui suit l'ensemble des divisions fonctionnelles et l'activité film au niveau du Groupe ;
- un rattaché à la Direction des Ventes Internationales et Audiovisuelles ;
- un rattaché à Gaumont Vidéo, qui suit également l'activité distribution des films en France.

La comptabilité analytique des sociétés du Groupe est organisée par production. Cette structure permet, d'une part, le respect des règles comptables d'amortissement des films, et d'autre part, le calcul des redevances revenant aux ayants droit. Elle autorise enfin un suivi détaillé de la marge directe par production.

Contrôle budgétaire trimestriel et tableaux de bord

Une clôture est réalisée à chaque fin de trimestre, ainsi qu'une consolidation au niveau du Groupe.

Le reporting trimestriel détaillé permet, au niveau de chaque entité opérationnelle et fonctionnelle, d'identifier et d'analyser les écarts entre le budget et le réel.

Trimestriellement, le Contrôleur de gestion Groupe rend compte au Directoire de l'analyse des tableaux de bord consolidés.

Plan annuel

L'organisation de la planification est assurée par la Direction Financière qui en définit les principes et le calendrier.

Chaque année au mois d'octobre, chacun des responsables opérationnels et fonctionnels présente au Directoire sa stratégie, ses objectifs et le budget détaillé nécessaire à leurs réalisations pour l'année à venir qu'il a élaboré avec son contrôleur de gestion. Le contrôleur de gestion du Groupe réalise une présentation consolidée de l'ensemble. Lors de cette étape, des ajustements peuvent être apportés. Après approbation par le Directoire, une synthèse est présentée au Conseil de Surveillance au mois de novembre. Les budgets approuvés servent de référence aux engagements de dépenses pour l'exercice à venir. Pour les investissements opérationnels, le Groupe fixe chaque année une enveloppe pour l'année à venir et s'assure que les dépenses n'excèdent pas le montant prédéterminé.



Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

Actualisation

Au fur et à mesure des sorties des films en salles et sur la base des prévisions actualisées de l'activité, le contrôle de gestion organise une "prévision actualisée". Ce process permet de prévenir le management de l'impact éventuel d'un mouvement de l'activité. Ce système de projection permet d'anticiper le résultat du Groupe.

Un processus de réactualisation de l'ensemble des budgets est effectué une fois par an, au mois de novembre, sur la base des comptes du troisième trimestre.

Clôture des comptes sociaux

Les comptes sociaux font l'objet d'un arrêté trimestriel selon un planning établi par la Direction Financière, à chaque clôture, détaillant les tâches réparties entre chaque unité fonctionnelle ainsi que les délais pour les effectuer.

Un progiciel comptable utilisé dans nombre de sociétés cotées, fiable et pérenne traite la comptabilité analytique, générale et auxiliaire de manière centralisée.

La comptabilité budgétaire est externe au progiciel.

Les services comptables consignent et comptabilisent l'exhaustivité des mouvements et pièces comptables par l'utilisation de systèmes d'informations financières, placés sous l'autorité d'administrateurs systèmes.

Les produits à recevoir et les charges à payer sont évalués conformément aux règles retenues par la Société.

Les amortissements des films sont calculés sur la base des recettes actuelles et futures. Les prévisions de recettes font l'objet d'une revue par la Direction Financière à chaque arrêté de comptes.

Des dossiers de clôture sont établis par la Directrice Financière dans lesquels l'ensemble des postes du bilan et certains comptes de résultat donne lieu à une analyse dynamique. Les évolutions constatées par rapport à l'exercice précédent font l'objet de commentaires qui permettent d'apporter un éclairage sur l'activité de Gaumont.

Consolidation et rapports financiers

Depuis 2005, les comptes consolidés du Groupe sont élaborés selon les normes internationales (IFRS).

Ils font l'objet d'un arrêté trimestriel selon un planning établi à chaque clôture par la Direction Financière.

La consolidation des comptes est réalisée à l'aide d'un logiciel de consolidation qui constitue un outil structurant mettant en œuvre des principes et règles comptables régulièrement maintenus à jour. Les liasses de consolidation des entités sont renseignées par les comptables des filiales. Une grande partie des contrôles sont réalisés à travers le système de consolidation dans lequel ont été paramétrés de nombreux points de vérification, dont certains sont bloquants.

La production des états financiers consolidés est assurée par la Directrice Financière pour l'ensemble du périmètre du Groupe. Elle s'assure de la cohérence des données de base qui sont transmises par les filiales et a pour objectif de garantir que les états financiers consolidés sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et qu'ils donnent une vision sincère de l'activité et de la situation du Groupe.

Les données issues de la consolidation comptable font l'objet d'un rapprochement systématique avec les mêmes données issues du processus de reporting de gestion.

Le Groupe communique trimestriellement sur le chiffre d'affaires consolidé.

Les comptes consolidés du Groupe sont publiés semestriellement. Ils sont audité annuellement et font l'objet d'une revue limitée semestrielle, telle que prévue par les obligations légales. Ils sont arrêtés par le Directoire, puis approuvés par le Conseil de Surveillance qui s'appuie sur les observations du Comité d'Audit.

Chaque année le Groupe émet également une documentation financière.

Procédures de recensement et suivi des engagements hors bilan

Au moment des arrêtés comptables semestriels et annuels, les informations nécessaires à l'établissement des engagements hors bilan consolidés sont collectés par la Direction Financière auprès de l'ensemble des services de la Société et des filiales du Groupe.

Les engagements hors-bilan sont validés *in fine* par les Commissaires aux Comptes dans le cadre de leur opinion d'audit sur les états financiers.



Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

Procédures de suivi des actifs opérationnels

Les actifs du Groupe sont suivis comptablement par des logiciels. Lors de chaque arrêté, les informations issues de ces logiciels sont rapprochées de la comptabilité.

Régulièrement, des inventaires physiques et des revues d'actifs sont effectués pour s'assurer de la réalité et de la juste valorisation des actifs opérationnels.

Procédures de valorisation des filiales et participations

Les principales acquisitions réalisées par le Groupe font l'objet d'un calcul annuel d'impairment test, visant à s'assurer de l'adéquation de la valeur financière des sociétés avec leurs valeurs opérationnelles.

La valeur opérationnelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage, la valeur d'usage étant déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés selon les principes détaillés dans les états financiers du Groupe.

Communication Financière

Outre la Présidente du Directoire et le Directeur Général, la Directrice Financière est seule habilitée à diffuser à l'extérieur de la Société des informations financières concernant le Groupe et sa stratégie.

Sous le contrôle du Directeur Général en charge des Finances, la Directrice Financière du Groupe rédige en collaboration avec le Contrôleur de gestion Groupe et la Direction Juridique les documents suivants :

- communiqués de presse financiers,
- rapport de gestion semestriel,
- document de référence,
- présentation pour l'Assemblée Générale.

L'ensemble des documents est validé par le Directoire avant d'être revu et approuvé par le Conseil de Surveillance.

La Présidente du Directoire remplit son obligation en matière de diffusion de l'information auprès des investisseurs, du public, et des autorités réglementaires et de marchés (Autorité des Marchés Financiers).

L'information financière est diffusée dans le strict respect des règles de fonctionnement des marchés et du principe d'égalité de traitement des investisseurs.

Relations avec les Commissaires aux Comptes

Chaque année, dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux Comptes sont appelés à émettre un rapport dans lequel ils délivrent une opinion sur la régularité et la sincérité des comptes sociaux de Gaumont SA et de ses principales filiales et les comptes consolidés du Groupe. Ils procèdent également à l'examen des résultats consolidés de la Société et à la vérification des données dans le rapport semestriel.

Les Commissaires aux Comptes sont régulièrement consultés sur les traitements comptables et en valident les grandes options.

Ils participent aux réunions du Comité d'Audit et se tiennent informés des missions réalisées par l'Audit Interne.

Plan d'amélioration continu : vers un renforcement du contrôle interne ...

En vue de compléter et renforcer les dispositifs de contrôle interne en place, des missions d'évaluation des processus ont été réalisées pour la première fois cette année.

En 2007, de nouvelles sessions de tests seront organisées. En fonction des résultats obtenus, ces sessions conduiront éventuellement à des travaux ultérieurs visant à améliorer certains processus.

La Direction Générale a d'ores et déjà engagé plusieurs projets d'évolutions, au sein de sa structure principale, qui concourent à fiabiliser l'information financière et comptable. Pour mener à bien ces projets, le comité de pilotage dispose du soutien d'une société d'ingénierie, partenaire de l'éditeur du progiciel comptable et financier.

D'une manière générale, l'amélioration continue des processus, des normes et des systèmes d'informations demeure l'un des objectifs prioritaires, et répond à une triple préoccupation à la fois d'efficacité, de maîtrise et de contrôle des opérations.

Neuilly-sur-Seine, le 21 février 2007
Nicolas Seydoux
Président du Conseil de Surveillance



Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance

établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Gaumont, et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président du Conseil de Surveillance de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 18 mai 2007

Les Commissaires aux Comptes

Advolis
Olivier Salustro

Ernst & Young Audit
Bruno Perrin



Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2007

- Rapport spécial du Directoire sur les plans d'options
- Rapport spécial du Directoire relatif au programme de rachat d'actions
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions, de titres et/ou de valeurs mobilières diverses avec maintien du droit préférentiel de souscription
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérents du plan d'épargne du Groupe Gaumont
- Rapport du Directoire sur le projet de résolutions
- Observations du Conseil de Surveillance
- Projet de résolutions



Rapport spécial du Directoire sur les plans d'options

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 dudit Code relatifs aux options d'achat et de souscription d'actions pour l'exercice 2006.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires, réunie le 27 avril 2006, a autorisé par sa neuvième résolution le Directoire à consentir, en une ou plusieurs fois, aux salariés et/ou mandataires sociaux de la société Gaumont ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options d'achat et de souscription d'actions. Cette autorisation a été conférée pour une durée de trente-huit mois, soit jusqu'au 26 juin 2009.

Nous vous indiquons ci-après :

- le nombre, les dates d'échéance et le prix des options de souscription consenties par Gaumont, durant l'exercice écoulé, à chacun des mandataires sociaux de la Société ;
- le nombre, les dates d'échéance et le prix des options de souscription consenties, par Gaumont, durant l'exercice écoulé, à chacun des dix salariés non-mandataires sociaux de la Société et de celles qui lui sont liées, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé ;
- le nombre et le prix des options levées durant l'exercice par les personnes susvisées.

Octroi d'options

Informations générales

Aucune option donnant droit à la souscription d'actions Gaumont nouvelles n'a été consentie durant l'exercice 2006.

Options consenties

- Aux mandataires sociaux
Néant.
- Aux dix salariés non-mandataires sociaux les mieux allotés au cours de l'exercice (1)
Néant.

(1) Lorsque plus de dix salariés sont concernés à égalité, le nombre indiqué tient compte de tous les intéressés (sont incluses les personnes qui ne font plus partie du personnel salarié de la Société et de celles qui lui sont liées).

Exercice des options de souscription émises

Informations générales

Les levées d'options Gaumont au cours de l'exercice 2006 ont été les suivantes :

N° du plan	Prix d'exercice des options (en euro)	Nombre d'options exercées
V	50,31	4 000
VII	48,00	20 004
VIII	64,00	2 000
Total		26 004

Levées d'options effectuées

- Par les mandataires sociaux
Néant.
- Par les dix salariés non-mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé (1)

Noms	Nombre d'options exercées	Prix d'exercice des options (en euro)	N° du plan
Bénédicte Aulois	1 000	50,31	V
	1 000	48,00	VII
Pierre Bagnères	1 000	48,00	VII
Sophie Jacquemart	1 000	48,00	VII
Gérard Mavalais	2 000	50,31	V
Marie-Ange Roche	1 000	48,00	VII
Brigitte Roustan	1 000	50,31	V
	1 000	48,00	VII
Gérard Schoumaker	2 000	48,00	VII
Isabelle Tremblay	3 000	48,00	VII
Jocelyne Volcke	1 000	48,00	VII
Séverine Warne-Janville	1 000	48,00	VII
Françoise Pelé (2)	2 000	64,00	VIII
Total	18 000		

(2) Exercice anticipé d'options.



Rapport spécial du Directoire relatif au programme de rachat d'actions

Par délibérations en date du 27 avril 2006, l'Assemblée Générale a autorisé le Directoire à acheter les propres actions de Gaumont, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, en vue notamment :

- de l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action Gaumont par un Prestataire de Service d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- de l'attribution d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou de son Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achats d'actions ou au titre de plan d'épargne entreprise du Groupe ;
- de l'achat d'actions par Gaumont pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- d'assurer la couverture de titres de créances convertibles en actions dans le cadre de la réglementation boursière.

Les caractéristiques essentielles de l'autorisation sont les suivantes :

- prix d'achat unitaire maximum autorisé : € 80 ;
- pourcentage maximum du capital dont le rachat est autorisé : 1 % du nombre des actions qui composent le capital de Gaumont au moment des achats ;
- montant maximum des fonds destinés à la réalisation du programme : € 3 500 000 ;
- durée du programme : dix-huit mois à compter de l'Assemblée Générale du 27 avril 2006, soit jusqu'au 26 octobre 2007.

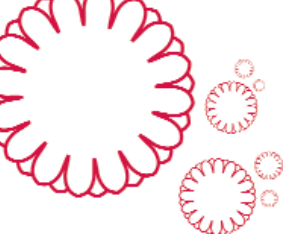
Gaumont n'a effectué aucune opération d'achat et de vente sur ses propres actions au cours de l'exercice 2006, ni à ce jour.

En conséquence, Gaumont ne détient, à ce jour, aucune de ses propres actions ni directement, ni indirectement.

Le Directoire proposera aux Actionnaires, lors de l'Assemblée Générale du 4 juin 2007, de renouveler cette autorisation, pour une nouvelle période de dix-huit mois, dans des conditions similaires ; le prix maximum d'achat étant fixé à € 95 pour une action d'une valeur nominale de € 8, et le montant maximum des fonds destinés à la réalisation du programme étant fixé à € 4 100 000.

Cette autorisation privera d'effet, pour la partie non utilisée, l'autorisation donnée précédemment par l'Assemblée Générale du 27 avril 2006, dans sa cinquième résolution.

Le Directoire



Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclu au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention ou de l'engagement suivant, approuvé au cours d'un exercice antérieur, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec les filiales Gaumont

Nature et objet

Votre Société a été amenée à recevoir des avances de ses filiales et à leur accorder des prêts sans intérêts.

Modalités

Au 31 décembre 2006, les avances et prêts consentis et ceux reçus à ce titre s'élevaient respectivement à € 9 001 157 et € 4 872 269.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris et Paris-La Défense, le 18 mai 2007

Les Commissaires aux Comptes

Advolis
Olivier Salustro

Ernst & Young Audit
Bruno Perrin



Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées

Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2007 - Sixième résolution

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Gaumont, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 7, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre Société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée, par ailleurs, à l'approbation de votre Assemblée Générale (cinquième résolution) et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

Votre Directoire vous demande de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 1 % de son capital, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre Société, de ses propres actions.

Paris et Paris-La Défense, le 18 mai 2007

Les Commissaires aux Comptes

Advolis
Olivier Salustro

Ernst & Young Audit
Bruno Perrin



Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions, de titres et/ou de valeurs mobilières diverses avec maintien du droit préférentiel de souscription

Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2007 - Septième résolution

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-136 et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Directoire de différentes émissions d'actions, de titres et de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider de l'émission d'actions ordinaires, de titres et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription, et de fixer les conditions définitives de ces émissions.

Les diverses augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourront pas avoir pour effet d'élever le capital social à un montant global supérieur à € 100 000 000 étant précisé que le plafond global des autorisations d'augmentations de capital commun aux septième, huitième et neuvième résolutions est fixé à € 110 000 000 (dixième résolution). Le montant nominal global des titres de créances susceptibles d'être émis ne pourra excéder € 50 000 000.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, et sur certaines autres informations concernant ces opérations données dans ce rapport.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France, qui requiert la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre Directoire en cas d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou droit à l'attribution de titres de créances.

Paris et Paris-La Défense, le 18 mai 2007

Les Commissaires aux Comptes

Advolis
Olivier Salustro

Ernst & Young Audit
Bruno Perrin



Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérents du plan d'épargne du Groupe Gaumont

Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2007 - Neuvième résolution

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-138 et L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Directoire de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission, en une ou plusieurs fois, d'actions ordinaires, d'un montant maximal de € 10 000 000 avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise du Groupe Gaumont, ou encore par l'attribution gratuite d'actions, dans les limites légales et réglementaires, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois la compétence pour décider une ou plusieurs émissions et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier le contenu du rapport de l'organe compétent relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de(s) augmentation(s) de capital qui serait(ent) décidée(s), nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'(ou les) augmentation(s) de capital serait(ent) réalisée(s) et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Directoire.

Paris et Paris-La Défense, le 18 mai 2007

Les Commissaires aux Comptes

Advolis
Olivier Salustro

Ernst & Young Audit
Bruno Perrin



Rapport du Directoire sur le projet de résolutions

Partie Ordinaire

Approbation des comptes annuels, affectation des bénéfices de l'exercice 2006 et fixation du dividende

Résolutions 1, 2 et 3

Au vu des rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée est appelée à approuver :

- les comptes sociaux, avec un compte de résultat qui fait ressortir au 31 décembre 2006 un bénéfice net social de € 15 959 106,87 contre un bénéfice de € 2 350 355,92 au 31 décembre 2005 ;
- et les comptes consolidés au 31 décembre 2006 qui font ressortir un bénéfice net consolidé de € 25 434 132 (part du Groupe) contre un bénéfice net consolidé de € 7 198 312 (part du Groupe) au 31 décembre 2005.

Le Directoire propose à l'Assemblée Générale un dividende par action de € 1,00.

Conventions réglementées

Résolution 4

Aucune convention réglementée au sens de l'article L. 225-86 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice 2006.

Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions

Résolution 5

L'autorisation existante arrivant à échéance en octobre 2007, il est proposé à l'Assemblée de doter le Directoire d'une nouvelle autorisation.

Le descriptif de l'autorisation soumis à votre vote figure dans le rapport spécial du Directoire relatif au programme de rachat d'actions.

La durée de l'autorisation serait de 18 mois, et le prix maximum d'achat serait de € 95, ce qui correspond à un programme de rachat d'un montant maximum de € 4 100 000.

Partie Extraordinaire

Autorisation à donner au Directoire pour réduire le capital social par annulation d'actions

Résolution 6

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'autoriser le Directoire à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, par annulation de tout ou partie des actions acquises par la Société elle-même, dans la limite de 1 % du capital social de la Société dans les conditions légales. Il s'agit de pouvoir annuler les actions qui auraient été préalablement achetées par la Société, en application de l'autorisation ci-dessus donnée par l'Assemblée Générale.

Cette autorisation serait donnée pour une période de 18 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale.

Délégation de compétence à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires, titres ou valeurs mobilières diverses avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

Résolution 7

Afin de permettre à la Société de disposer le moment venu des moyens financiers nécessaires à la poursuite de ses investissements et de son développement, l'Assemblée Générale du 2 mai 2005 avait autorisé le Directoire à augmenter le capital par émission d'actions ordinaires, titres ou valeurs mobilières diverses avec maintien du droit préférentiel de souscription. Cette autorisation n'a pas fait l'objet d'une utilisation par le Directoire ; il est proposé à l'Assemblée Générale de la renouveler.

Le montant total des augmentations de capital susceptibles d'être ainsi réalisées ne pourrait pas avoir pour effet de porter le capital social, qui est actuellement de € 33 982 408 à un montant global supérieur à € 100 000 000.

Les titres ou valeurs mobilières ainsi émis pourraient consister en des titres de créances et notamment obligations ou titres assimilés ou associés. Le montant nominal maximal des titres de créance ne pourrait excéder € 50 000 000.

La durée de validité de cette délégation serait de 26 mois, à compter du jour de l'Assemblée Générale.



Rapport du Directoire sur le projet de résolutions

Délégation de compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes

Résolution 8

L'Assemblée Générale du 2 mai 2005 avait également autorisé le Directoire à augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes. Cette autorisation n'a pas fait l'objet d'une utilisation par le Directoire ; il est proposé à l'Assemblée Générale de la renouveler.

Le montant d'augmentation de capital résultant de l'ensemble de ces émissions ne pourrait pas excéder le montant de € 100 000 000.

La durée de validité de cette délégation serait de 26 mois, à compter du jour de l'Assemblée Générale.

Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en faveur des salariés du Groupe adhérant au plan d'épargne d'entreprise

Résolution 9

La délégation de compétence consentie au Directoire d'augmenter le capital emporte l'obligation corrélative de présenter à l'Assemblée Générale un projet de résolution permettant une éventuelle augmentation de capital réservée aux salariés.

Il est donc demandé à l'Assemblée Générale de déléguer au Directoire, pour une durée de 26 mois et dans l'autorisation de procéder à une telle augmentation de capital à hauteur de € 10 000 000 au profit des salariés du Groupe qui sont adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise et à l'attribution gratuite à ces salariés, d'actions de la Société dans les limites prévues par la loi. Le prix de souscription des actions émises en vertu de la présente délégation de compétence serait déterminé dans les conditions prévues par l'article L. 443-5 du Code du travail.

Plafond global des augmentations de capital

Résolution 10

L'ensemble des émissions d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières réalisés en vertu des diverses délégations de compétence attribuées au Directoire, serait plafonné à un montant nominal global de € 110 000 000.

Sort des délégations en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société

Résolution 11

Toute délégation consentie au Directoire serait suspendue en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la Société, sauf si elle s'inscrivait dans le cours normal de l'activité de la Société et si sa mise en œuvre n'était pas susceptible de faire échouer l'offre publique.

Pouvoirs pour formalités

Résolution 12

Cette résolution est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de l'Assemblée Générale.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article 7 des statuts, le Directoire ne pourra exercer les pouvoirs qui lui auront été ainsi délégués par l'Assemblée Générale à l'effet d'augmenter ou de réduire le capital social, que sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation expresse du Conseil de Surveillance.

Nous vous remercions de bien vouloir les approuver, comme nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

Le Directoire



Observations du Conseil de Surveillance

Nous vous présentons, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, nos observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Le Conseil de Surveillance a été régulièrement informé par le Directoire de l'activité de la Société et du Groupe et a procédé, dans le cadre de sa mission, aux vérifications et contrôles qu'il a estimés nécessaires.

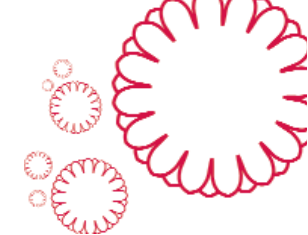
Nous n'avons aucune observation à formuler tant sur le rapport de gestion du Directoire que sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Le Conseil de Surveillance a pris connaissance de la proposition d'affectation des résultats qui vous a été soumise. Cette proposition nous paraît en tous points conforme à la loi et aux statuts.

En conséquence, le Conseil de Surveillance vous demande d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et de voter les résolutions présentées par le Directoire.

Le Conseil de Surveillance tient à exprimer ses remerciements aux membres du Directoire ainsi qu'aux membres du personnel pour le travail accompli au cours de l'exercice écoulé et forme le vœu d'une progression de l'activité et des résultats pour le prochain exercice.

Le Conseil de Surveillance



Projet de résolutions

A titre ordinaire

Première résolution

(Approbation des opérations et comptes sociaux de l'exercice 2006)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne et des Commissaires aux Comptes, des observations du Conseil de Surveillance, ainsi que des comptes sociaux qui lui ont été présentés par le Directoire, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2006, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance quitus entier et sans réserve de leur gestion pour ledit exercice.

Deuxième résolution

(Approbation des opérations et comptes consolidés de l'exercice 2006)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne et des Commissaires aux Comptes, des observations du Conseil de Surveillance, et des comptes consolidés qui lui ont été présentés par le Directoire, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2006, tels qu'ils lui ont été présentés par le Directoire, qui font ressortir un bénéfice net consolidé de **€ 25 434 132** (part du Groupe), ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

(Affectation et répartition du résultat de l'exercice 2006)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que l'exercice se solde par un bénéfice net social de **€ 15 959 106,87** décide, sur proposition du Directoire :

- d'affecter cette somme comme suit :
 - bénéfice net comptable € 15 959 106,87
 - à déduire report à nouveau débiteur € 1 419 671,10
 - soit un bénéfice distribuable de € 14 539 435,77

- de prélever sur le poste "Réserve légale sur plus values à long terme" d'un montant de € 207 285,47, la somme de € 101 603,20 pour dotation à la Réserve légale.
Le poste "Réserve légale sur plus values à long terme" sera ainsi de € 105 682,27.

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Directoire, de répartir le bénéfice distribuable comme suit :

- Distribution d'un dividende € 4 247 801,00
- Report à nouveau du solde € 10 291 634,77

Le dividende revenant à chacune des 4 247 801 actions est ainsi fixé à € 1,00.

L'Assemblée Générale délègue au Directoire tous pouvoirs pour fixer la date et les modalités de paiement du dividende.

L'Assemblée Générale rappelle, conformément à la loi, les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercices	Nombre de titres rémunérés	Dividende net	Avoir fiscal	Revenu global
2003	4 120 797 de € 8	€ 0,30	€ 0,15	€ 0,45
2004	4 131 797 de € 8	€ 0,60	-	€ 0,60
2005	4 221 797 de € 8	€ 0,60	-	€ 0,60

Quatrième résolution

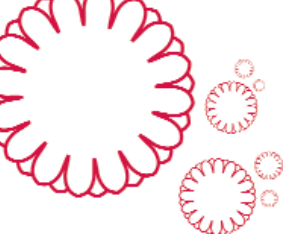
(Conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce, approuve lesdites conventions.

Cinquième résolution

(Autorisation à donner en vue de faire acheter et de faire vendre par la Société ses propres actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, et conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, autorise le Directoire avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts,



Projet de résolutions

à procéder à l'achat par la Société de ses propres actions dans la limite maximale de 1 % du nombre des actions qui composent le capital de la Société au moment des achats. L'Assemblée Générale décide que le Directoire pourra procéder ou faire procéder à des achats en vue de, par ordre de priorité décroissant :

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Gaumont par un Prestataire de Service d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- l'attribution d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou de son Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achats d'actions ou au titre du plan d'épargne entreprise du Groupe,
- l'achat d'actions par Gaumont pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- assurer la couverture de titres de créances convertibles en actions dans le cadre de la réglementation boursière.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être réalisées par tous moyens en bourse ou de gré à gré, notamment par intervention sur ou hors marché, offre publique d'achat ou d'échange ou achats de blocs dans les conditions prévues par l'Autorité des Marchés Financiers. La part maximale du capital acquise, cédée, échangée ou transférée par voie de bloc de titres ne pourra pas porter sur la totalité du programme de rachat. Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront avoir lieu en période d'offre publique dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le prix maximum d'achat est fixé à € 95 par action.

L'Assemblée Générale délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat et de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence d'éventuelles opérations financières sur la valeur de l'action. Notamment en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution gratuite d'actions, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le montant maximum destiné à la réalisation du programme de rachat est de € 4 100 000.

Cette autorisation restera valable dix-huit mois à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, pour en décider et en effectuer la mise en œuvre, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tout autre organisme, procéder à l'ajustement prévu aux articles 174-1A et 174-9A du décret du 23 mars 1967 en cas d'achat d'actions à un prix supérieur au cours de bourse.

La présente autorisation prive d'effet, à hauteur de la partie non encore utilisée, l'autorisation d'achat d'actions qui avait été consentie par la cinquième résolution de l'Assemblée Générale mixte ordinaire et extraordinaire du 27 avril 2006.

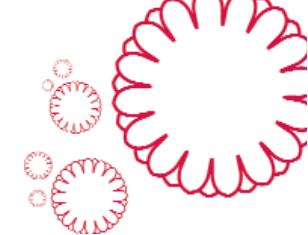
A titre extraordinaire

Sixième résolution

(Autorisation à donner au Directoire pour réduire le capital social par annulation d'actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce :

- autorise le Directoire à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, par annulation de tout ou partie des actions acquises par la Société elle-même, dans la limite de 1 % du capital social de la Société, tel que constaté à l'issue de la présente Assemblée, dans les conditions légales ;
- confère tous pouvoirs au Directoire pour en arrêter le montant définitif, en fixer les modalités et en constater la réalisation, procéder à la modification corrélative des statuts et, généralement, faire le nécessaire, le tout conformément aux dispositions légales en vigueur lors de l'utilisation de la présente autorisation ;
- décide que la présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale.



Septième résolution

(Délégation de compétence à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires, titres ou valeurs mobilières diverses avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, délègue au Directoire, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée, sa compétence à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois, l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, des actions ordinaires de la Société ainsi que tous titres ou valeurs mobilières de quelque nature que ce soit - y compris de bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux ou de bons d'acquisition - donnant accès, ou pouvant donner accès immédiatement ou à terme au capital, ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Ces diverses émissions ne pourront pas avoir pour effet d'élever le capital social à un montant global supérieur à € 100 000 000, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant du plafond global de € 110 000 000 fixé à la dixième résolution.

Les actionnaires disposeront au moment de l'émission des actions, titres ou valeurs mobilières décidée par le Directoire, d'un droit préférentiel de souscription à titre irréductible dans les conditions prévues par la loi.

Le Directoire pourra accorder aux actionnaires un droit préférentiel de souscription à titre réductible qu'ils exerceront proportionnellement à leur droit de souscription et dans la limite de leur demande.

Le Directoire pourra, si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, limiter dans les conditions légales l'émission au montant des souscriptions recueillies ou répartir librement les titres non souscrits ou encore les offrir au public, totalement ou partiellement, le Directoire pouvant utiliser dans l'ordre de son choix les facultés ci-dessus ou certaines d'entre elles.

L'émission de titres ou valeurs mobilières donnant accès au capital emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces titres ou valeurs mobilières pourront donner droit.

La somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription ou d'attribution d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires applicables au jour de l'émission et ce, que les valeurs à émettre de manière immédiate ou différée soient ou non assimilables aux titres de capital déjà émis.

Les titres ou valeurs mobilières ainsi émis pourront consister en des titres de créances et notamment obligations ou titres assimilés ou associés, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Ils pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés à durée déterminée ou non, et être émis soit en euro, soit en devises étrangères, ou en autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises. La durée des emprunts sera fixée par le Directoire. Le montant nominal maximal des titres de créances ne pourra excéder € 50 000 000 ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant entendu que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créances dont l'émission est déléguée au Directoire.

Ils pourront être assortis d'un intérêt au taux fixe ou variable ou encore avec capitalisation et faire l'objet d'un remboursement avec ou sans prime ou d'un amortissement, les titres pouvant en outre faire l'objet de rachat en bourse ou d'offre d'échange par la Société.

En cas d'émission de titres de créances, le Directoire aura tous pouvoirs avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, notamment pour décider de leur remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, des modalités d'amortissement et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et par les statuts de la Société, pour déterminer, dans les conditions légales, la nature des titres ou valeurs mobilières à créer, fixer les caractéristiques et les modalités de leur émission, procéder le cas échéant, à toutes imputations sur les primes d'émission, en particulier celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet, prendre toutes mesures utiles, signer tous actes ou conclure tous accords nécessaires à la bonne fin des émissions, constater les variations du capital qui en résulteront et procéder à la modification corrélative des statuts. Notamment il fixera les montants à émettre, les prix d'émission et de souscription des actions, titres ou valeurs



Projet de résolutions

mobilières, avec ou sans prime.

Huitième résolution

(Délégation de compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, 1°) délègue au Directoire sa compétence, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée, à l'effet de décider d'augmenter le capital social, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants, ou de la combinaison de ces deux modalités ;

2°) décide que les droits formant rompus ne seront ni négociables, ni cessibles et que les titres seront vendus, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat ;

3°) décide que le montant d'augmentation de capital résultant de l'ensemble des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne pourra excéder le montant nominal de € 100 000 000 ou de sa contre-valeur dans toute autre monnaie autorisée, étant précisé que le montant nominal d'augmentation de capital réalisée en application de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global de € 110 000 000 fixé à la dixième résolution ;

4°) confère au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, tous pouvoirs conformément à la loi et aux statuts à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution et en assurer la bonne fin.

Neuvième résolution

(La délégation de compétence d'augmenter le capital emporte l'obligation corrélative de présenter à l'Assemblée un projet de résolution permettant une éventuelle augmentation de capital réservée aux salariés. Cette résolution a pour objet la délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en faveur des salariés du Groupe adhérent au plan d'épargne d'entreprise)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du

Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et statuant dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment les articles L. 225-138-1 et L. 225-129-6 du Code de commerce et de l'article L. 443-5 du Code du travail,

1°) délègue au Directoire sa compétence, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée, pour décider de procéder, en une ou plusieurs fois (i) à l'émission d'actions nouvelles réservées aux salariés de la Société et des sociétés liées à la Société au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, qui sont adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (ii) à l'attribution gratuite auxdits salariés d'actions dans les limites prévues par l'article L. 443-5 du Code du travail ;

2°) décide que le montant nominal d'augmentation de capital résultant de l'ensemble des émissions d'actions réalisées en vertu de la délégation donnée au Directoire, par la présente résolution est de € 10 000 000 ou de sa contre-valeur dans toute autre monnaie autorisée ;

3°) décide que le prix de souscription des actions émises en vertu de la présente délégation de compétence sera déterminé dans les conditions prévues par les dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail ;

4°) décide de supprimer, en faveur de ces salariés ou anciens salariés adhérents au plan d'épargne entreprise de la Société ou des sociétés ou groupement qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 443-3 du Code du travail, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre dans le cadre de la présente résolution.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, pour mettre en œuvre la présente autorisation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment de :

- déterminer les sociétés ou groupements dont les salariés pourront souscrire aux actions émises en application de la présente délégation ;
- fixer les conditions d'ancienneté des salariés exigées pour participer à l'opération et l'abondement éventuel de la Société et, dans les limites légales, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de ces actions ;
- déterminer si les souscriptions devront être réalisées par l'intermédiaire d'organismes collectifs ou directement ;
- décider du montant à émettre, du prix de souscription, de la durée de la période de souscription, de la date à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance,



et plus généralement, de l'ensemble des modalités de chaque émission ;

- constater la réalisation de chaque augmentation du capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;
- sur ses seules décisions, après chaque augmentation, imputer les frais de l'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital ;

Et d'une façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

Dixième résolution

(Plafond global des augmentations de capital)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, fixe, conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce, le plafond global d'augmentation de capital immédiat ou à terme qui pourrait résulter de l'ensemble des émissions d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières diverses réalisés en vertu de la délégation donnée au Directoire, au titre des diverses délégations de compétence attribuées, à un montant nominal global de € 110 000 000, compte non tenu des conséquences sur le montant du capital des ajustements susceptibles d'être opérés, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en suite de l'émission des titres ou valeurs mobilières donnant accès à terme au capital.

Onzième résolution

(Sort des délégations en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, prend acte en tant que de besoin que, aux termes de l'article L. 233-32 du Code de commerce, toute délégation consentie au Directoire dont la mise en œuvre est susceptible de faire échouer l'offre, hormis la recherche d'autres offres, est suspendue en période d'offre publique.

Douzième résolution

(Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes formalités prévues par la loi.





Informations complémentaires

- Responsables de l'information
- Table de concordance



Responsables de l'information

Responsable du Document de Référence

Nom et fonction de la personne qui assume la responsabilité du Document

Sidonie Dumas,
Présidente du Directoire

Attestation

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de Référence.

Les informations financières historiques présentées dans le Document de Référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 83 et 110 dudit Document.

Neuilly-sur-Seine, le 31 mai 2007
Sidonie Dumas
Présidente du Directoire

Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux Comptes titulaires

Advolis

Membre de la compagnie régionale de Paris
13, avenue de l'Opéra 75001 Paris

Représentée par Olivier Salustro

1^{ère} nomination : Assemblée Générale du 2 mai 2005 en remplacement de KPMG anciennement RSM Salustro Reydel, représentée par Jean-Michel Charpentier.

Ernst & Young Audit

Membre de la compagnie régionale de Versailles
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche 92037 Paris - La Défense Cedex

Représentée par Bruno Perrin

1^{ère} nomination : Assemblée Générale du 2 juin 1988.

Commissaires aux Comptes suppléants

Patrick Iweins

Membre de la compagnie régionale de Paris
21, rue du Général Foy 75008 Paris

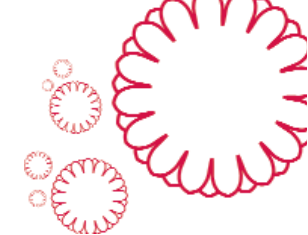
1^{ère} nomination : Assemblée Générale du 2 mai 2005 en remplacement de Hubert Luneau.

Dominique Thouvenin

Membre de la compagnie régionale de Versailles
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche 92037 Paris-La Défense Cedex

1^{ère} nomination : Assemblée Générale du 2 juin 1988.

Les mandats de tous les Commissaires aux Comptes expireront à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.



Responsables de l'information

Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leur réseau

Les honoraires pris en charge, au titre des deux derniers exercices, par Gaumont et ses filiales intégrées globalement pour les missions confiées au collège des Commissaires aux Comptes et à leur réseau respectif se décomposent comme suit :

(en milliers d'euro)	2006					2005						
	Advolis		Ernst & Young Audit		Total	Advolis		Ernst & Young Audit		KPMG		Total
	Montant	%	Montant	%		Montant	%	Montant	%	Montant	%	
Audit												
■ Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
- Gaumont	67,5	99,0	124,1	77,5	191,6	83,4	89,0	212,2	70,4	11,9	50,4	307,5
- Filiales intégrées globalement	-	-	35,5	22,2	35,5	8,2	8,8	48,6	16,2	11,7	49,6	68,5
■ Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes												
- Gaumont	0,7	1,0	0,5	0,3	1,2	2,1	2,2	40,5	13,4	-	-	42,6
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	68,2	100,0	160,1	100,0	228,3	93,7	100,0	301,3	100,0	23,6	100,0	418,6

Responsable de l'information financière

Nadine Lambert,
Directrice Financière

Adresse : 30, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Téléphone : 01 46 43 24 24

Télécopie : 01 46 43 21 25

Courriel : nlambert@gaumont.fr



Table de concordance

Afin de faciliter la lecture du présent rapport annuel enregistré comme Document de Référence, la table de concordance suivante (en application du schéma de l'annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004) permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

Informations	Pages
1. Personnes responsables	
1.1. Responsable du Document de Référence	166
1.2. Attestation du responsable du Document de Référence	166
1.3. Responsable de l'information financière	167
2. Contrôleurs légaux des comptes	
2.1. Responsables du contrôle des comptes	166
2.2. Changement de contrôleurs légaux	166
3. Informations financières sélectionnées	9
4. Facteurs de risques	26 à 30, 79 à 81, 106 à 108
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la Société	8, 114 à 115
5.2. Investissements	9, 22, 114 à 115
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	9, 19 à 21
6.2. Principaux marchés	19 à 21
6.3. Événements exceptionnels	*
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	*
6.5. Position concurrentielle	12 à 17

* Sans objet pour l'émetteur.

Informations	Pages
7. Organigramme	
7.1. Description du Groupe et de la place de l'émetteur	19
7.2. Liste des filiales	55, 109
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1. Immobilisations corporelles importantes	64, 94
8.2. Impact sur l'environnement	*
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière	21, 114
9.2. Résultat d'exploitation	
9.2.1. Événements exceptionnels	24, 82, 108, 114 à 115
9.2.2. Changements importants	114
9.2.3. Influence d'événements extérieurs	*
10. Trésorerie et capitaux	
10.1. Capitaux	9, 21, 67, 96
10.2. Flux de trésorerie	9, 21, 54, 76 à 77, 89, 103 à 105
10.3. Conditions d'emprunt - Structure de financement	21, 26 à 27, 70, 78 à 79, 99, 106 à 107, 114
10.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux	*
10.5. Sources de financement futures	21, 114
11. Recherche et développement, brevets et licences	59, 64, 91, 94
12. Information sur les tendances	
12.1. Principales tendances depuis la fin du dernier exercice	114
12.2. Tendances identifiées pour l'exercice en cours	46, 114
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	
13.1. Prévisions et estimations du bénéfice	114
13.2. Rapport des contrôleurs légaux sur les prévisions	*
13.3. Bilan et résultats prévisionnels	*
13.4. Prospectus en cours avec des données prévisionnelles	*

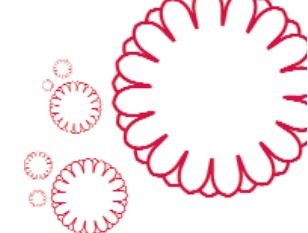


Table de concordance

Informations	Pages	Informations	Pages
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance, et Direction Générale		20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
14.1. Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	130 à 135, 138, 141	20.1. Informations financières historiques	112
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	137	20.2. Informations financières pro forma	86 à 90
15. Rémunération et avantages		20.3. Etats financiers	50 à 82, 86 à 108
15.1. Rémunération et avantages en nature	37 à 38, 78, 105 à 106, 136, 139, 141	20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	83, 110
15.2. Primes, retraites ou autres avantages	37 à 38, 78, 105 à 106, 136, 139, 141	20.5. Date des dernières informations financières	112
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		20.6. Informations financières intermédiaires et autres	112
16.1. Mandats dans la Société	34 à 36	20.7. Politique de distribution des dividendes	26, 47, 67, 96, 119
16.2. Contrats de service	136	20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	114
16.3. Comités d'audit et des rémunérations	135, 139 à 140	20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	114
16.4. Gouvernement d'entreprise	130 à 148	21. Informations complémentaires	
17. Renseignements concernant le personnel		21.1. Capital social	121 à 126
17.1. Informations relatives aux salariés	31 à 32, 39, 78, 105	21.2. Acte constitutif et statuts	118
17.2. Participations et stock options	31 à 33, 67 à 69, 96 à 97, 124, 136, 150	22. Contrats importants	114
17.3. Participations des salariés dans le capital	123, 124	23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
18. Renseignements concernant le capital		23.1. Déclaration/Rapport d'expert	*
18.1. Répartition actuelle du capital et des droits de vote	123	23.2. Informations provenant de tierces parties	*
18.2. Titres ayant des droits spécifiques	119 à 120	24. Documents accessibles au public	43 à 45
18.3. Contrôle de l'émetteur	123	25. Informations sur les participations	65
18.4. Pacte d'actionnaires	126	26. Informations non financières	*
19. Opérations avec des apparentés	23 à 24, 105	27. Honoraires des Commissaires aux Comptes et de leur réseau pris en charge par le Groupe	167
		28. Document d'information annuel	43 à 45

* Sans objet pour l'émetteur.

